

# JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLÉE NATIONALE

---

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

10<sup>e</sup> Législature

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1992-1993

(40<sup>e</sup> SÉANCE)

COMPTE RENDU INTÉGRAL

3<sup>e</sup> séance du mardi 8 juin 1993



## SOMMAIRE

### PRÉSIDENCE DE M. JACQUES BRUNHES

1. **Fixation de l'ordre du jour** (p. 1159).
2. **Rappels au règlement** (p. 1159).  
MM. Didier Migaud, Daniel Colliard.  
*Suspension et reprise de la séance* (p. 1160)
3. **Rappel au règlement** (p. 1161).  
M. Augustin Bonrepaux.
4. **Banque de France.** - Suite de la discussion, après déclaration d'urgence, d'un projet de loi (p. 1161).

#### QUESTION PRÉALABLE (p. 1161)

Question préalable de M. Martin Malvy : MM. Henri Emma-

nuelli, Edmond Alphandéry, ministre de l'économie ; Charles de Courson, Daniel Colliard, Martin Malvy, Jacques Barrot, président de la commission des finances.

#### *Rappels au règlement* (p. 1173)

MM. Charles Millon, le ministre, Jean-Pierre Brard, Martin Malvy, Jacques Blanc.

Le vote sur la question préalable est réservé jusqu'à la vérification du quorum.

#### *Suspension et reprise de la séance* (p. 1176)

M. le président.

Conformément à l'article 61, alinéa 3, du règlement, le vote sur la question préalable est reporté à la prochaine séance.

M. le ministre.

5. **Ordre du jour** (p. 1176).

# COMPTE RENDU INTÉGRAL

**PRÉSIDENTIE DE M. JACQUES BRUNHES,**  
vice-président

La séance est ouverte à vingt et une heures trente.

**M. le président.** La séance est ouverte.

1

## FIXATION DE L'ORDRE DU JOUR

**M. le président.** L'ordre du jour des séances que l'Assemblée tiendra jusqu'au vendredi 18 juin inclus a été ainsi fixé en conférence des présidents :

Ce soir et demain, mercredi 9 juin, à dix heures trente, quinze heures, après les questions au Gouvernement, et vingt et une heures trente :

Suite du projet sur le statut de la Banque de France.

Jeudi 10 juin, à neuf heures trente :

Questions orales sans débat.

A quinze heures et vingt et une heures trente :

Projet sur les contrôles d'identité.

Vendredi 11 juin, à neuf heures trente :

Suite du projet sur les contrôles d'identité ;

Projet sur la société par actions simplifiée ;

Proposition de loi de M. de Courson sur les ateliers hors-sols.

A quinze heures et vingt et une heures trente :

Suite de l'ordre du jour du matin ;

Projet sur la qualité de pupille de la nation ;

Eventuellement, texte de la commission mixte paritaire sur le projet de loi de finances rectificative pour 1993 ;

Suite du projet sur le statut de la Banque de France.

Lundi 14 juin, à seize heures :

Projet sur la transparence des prix du gaz et de l'électricité.

A vingt et une heures trente :

Projet, adopté par le Sénat, relatif au code de la consommation.

Mardi 15 juin, à seize heures, après la communication hebdomadaire du Gouvernement, et vingt et une heures trente, et mercredi 16 juin, à quinze heures, après les questions au Gouvernement, et vingt et une heures trente :

Projet sur la maîtrise de l'immigration et sur les conditions d'entrée, d'accueil et de séjour des étrangers en France.

Jeudi 17 juin, à neuf heures trente :

Questions orales sans débat.

A quinze heures et vingt et une heures trente, et vendredi 18 juin, à neuf heures trente, quinze heures et vingt et une heures trente :

Suite du projet sur la maîtrise de l'immigration et sur les conditions d'entrée, d'accueil et de séjour des étrangers en France.

2

## RAPPELS AU RÈGLEMENT

**M. Didier Migaud.** Je demande la parole pour un rappel au règlement.

**M. le président.** La parole est à M. Didier Migaud, pour un rappel au règlement.

**M. Didier Migaud.** Mon rappel au règlement se fonde sur l'article 58.

Les questions agricoles retiennent aujourd'hui l'attention de l'unanimité de notre assemblée. Les informations télévisées de vingt heures ont confirmé que la France avait cet après-midi accepté de fait le volet oléagineux de l'accord de Washington, alors même que l'Assemblée nationale n'en a pas préalablement débattu. Une telle procédure a pourtant été très souvent réclamée par beaucoup de députés qui siègent hier dans l'opposition et qui sont aujourd'hui dans la majorité.

**M. Jean-Pierre Michel.** Ils ne sont pas là ce soir ! Ils sont à Marignol !

**M. Didier Migaud.** Tout au long de l'après-midi, le Gouvernement a refusé de s'expliquer. Une telle attitude est inadmissible et inacceptable, monsieur le président. De fait, elle laisse supposer que, lorsque ceux qui le soutiennent aujourd'hui tenaient hier dans l'opposition des propos très durs par rapport à l'accord de Washington, soit ils trompaient les agriculteurs et l'opinion publique française, soit ils mentaient.

**Plusieurs députés du groupe socialiste.** Très bien !

**M. Didier Migaud.** Reprenons certaines de leurs déclarations.

Le 25 novembre dernier, M. Juppé déclarait : « Que s'est-il donc passé à Washington ? N'avons-nous pas capitulé en rase campagne ? »

**M. Christian Bataille.** C'est aujourd'hui qu'on capitule !

**M. Didier Migaud.** M. Jacques Chirac expliquerait lui aussi en novembre : « Si l'opposition revient au pouvoir, elle assumera, s'il le faut, une crise européenne en utilisant le droit de veto à une politique ou à des concessions à l'égard des Américains qui ne tiendraient pas compte des intérêts de la France. S'il doit y avoir une crise en Europe sur les intérêts agricoles de la France, elle ne peut être que salutaire et aller dans le sens d'un renforcement de l'Europe. »

**M. Christian Bataille.** Mais aujourd'hui ils se couchent !

**M. Didier Migaud.** L'actuel ministre de l'agriculture, M. Puech, indiquait le week-end dernier encore qu'il considérait que le volet oléagineux n'était pas satisfaisant.

Comment expliquer cette virevolte du Gouvernement français ?

**M. Laurent Cathala.** Cela s'appelle de l'opportunisme !

**M. Didier Migaud.** Comment ce qui n'était pas acceptable hier le devient-il aujourd'hui ? L'Assemblée nationale a besoin d'éclaircissements. Au nom du groupe socialiste, je demande donc au Gouvernement de s'expliquer sur ce dos-

sier comme l'on fait plusieurs chefs de gouvernement européens devant leurs assemblées respective aujourd'hui.

Nous sommes également choqués par le fait que M. Balladur, qui s'est pourtant exprimé cet après-midi devant un intergroupe parlementaire, n'ait pas jugé bon de rendre compte à l'Assemblée nationale, précisément réunie en séance publique.

**M. Jean-Pierre Michel.** Des députés sont moins députés que d'autres ! C'est la nouvelle démocratie française !

**M. Didier Migaud.** Au nom du groupe socialiste, monsieur le président, et en vertu de l'article 58, alinéa 3, du règlement de l'Assemblée nationale, je vous demande une suspension de séance.

**M. Patrick Hoguet.** C'est de l'obstruction !

**M. le président.** La parole est à M. Daniel Colliard, pour un rappel au règlement.

**M. Daniel Colliard.** L'interruption de nos travaux à dix-neuf heures n'aura pas seulement eu comme mérite de nous permettre de nous restaurer ; elle nous aura également permis de prendre connaissance, par l'intermédiaire des grands médias, d'informations très graves que le Gouvernement nous a refusées tout au long de l'après-midi.

C'est ainsi que nous avons appris la signature de l'accord sur les oléagineux que le monde rural et agricole ressent comme une atteinte très grave à ses intérêts et qui suscite, heureusement, une réaction de rejet de sa part.

En conférence des présidents, le président de notre groupe, notre collègue Alain Bocquet, a demandé que soit organisé un débat sur les négociations du GATT avec engagement de responsabilité du Gouvernement.

Comme vient de le souligner M. Migaud, les partis de droite avaient effectivement promis au cours de la campagne électorale une renégociation du pré-accord du GATT. Or le gouvernement français, par l'intermédiaire notamment de son ministre des affaires étrangères, vient de capituler - il n'y a pas d'autre mot - ...

**M. Didier Migaud et M. Laurent Cathala.** Très bien !

**M. Daniel Colliard.** ... sur le volet des oléagineux.

L'accord ainsi conclu - il importe maintenant d'en mesurer toutes les conséquences - limite les possibilités de production à usage industriel dans notre pays et de reconquête du marché de l'alimentation animale. De fait, il compromet les perspectives prometteuses qui s'offraient aux agriculteurs français. Ceux-ci en feront les frais pendant de longues années.

Cette première capitulation devant les appétits des grands groupes américains et de leurs multinationales, qui en demandent toujours plus, augure évidemment très mal de la suite des négociations sur le GATT.

Ce comportement est tout à fait inacceptable comme est inacceptable le refus du Gouvernement de venir s'expliquer devant la représentation nationale.

**M. Laurent Cathala.** Très bien !

**M. Daniel Colliard.** Le parti communiste et ses élus appellent donc les paysans et les ruraux à se rassembler dans l'action...

**M. René Couanau.** Eh ben voyons !

**M. Daniel Colliard.** ... de la manière la plus large afin de mettre en échec cet accord.

**M. Laurent Cathala.** Très bien !

**M. le président.** Mes chers collègues, je vais suspendre la séance pour dix minutes.

### Suspension et reprise de la séance

**M. le président.** La séance est suspendue.

*(La séance, suspendue à vingt et une heures quarante-cinq, est reprise à vingt et une heures cinquante-cinq.)*

**M. le président.** La séance est reprise.

3

### RAPPEL AU RÈGLEMENT

**M. Augustin Bonrepaux.** Je demande la parole pour un rappel au règlement.

**M. le président.** La parole est à M. Augustin Bonrepaux, pour un rappel au règlement.

**M. Augustin Bonrepaux.** Monsieur le président, je me fonde sur les articles 58 et 145 de notre règlement.

Le fonctionnement de notre Assemblée me paraît un peu incohérent. *(Rires et exclamations sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

**M. Patrick Hoguet.** La faute à qui ?

**M. Augustin Bonrepaux.** Comme mon collègue Didier Migaud, je souhaiterais que le Gouvernement tienne davantage compte de nos travaux. En effet, notre commission des finances, conformément à l'article 145 du règlement, a mis en place une mission d'information sur le GATT, pour éclairer l'Assemblée sur les conséquences que pourraient avoir ces accords. Cette mission a été mise en place jeudi dernier et je doute fort qu'elle ait pu travailler suffisamment depuis pour informer correctement dès aujourd'hui l'Assemblée et le Gouvernement des effets possibles de l'accord sur les oléagineux. Il conviendrait que l'on transmette au Gouvernement les réflexions et l'inquiétude de l'Assemblée devant cet accord.

**M. René Couanau.** Ce sera fait ! *(Sourires.)*

**M. Augustin Bonrepaux.** En effet, nous sommes tous préoccupés par la nécessité de maintenir sur notre territoire des activités agricoles et un nombre suffisant d'agriculteurs. Or vous savez bien que cet accord aura pour conséquence d'en faire disparaître beaucoup.

**M. René Couanau.** Il n'y en a plus, vous les avez éliminé !

**M. Augustin Bonrepaux.** Il est d'ailleurs évident aujourd'hui que vous aviez prémédité cet accord lorsque vous avez refusé votre soutien au Gouvernement qui souhaitait que nous présentions un front uni contre le projet d'accord sur le GATT. Vous avez ainsi compromis l'existence d'agriculteurs français, en particulier dans des régions défavorisées comme la mienne.

C'est pourquoi je demande au Gouvernement d'informer l'Assemblée sur ...

**M. Didier Migaud.** Les raisons de sa volte-face !

**M. Augustin Bonrepaux.** ... les conséquences de cet accord et de nous indiquer pourquoi il n'a pas consulté au préalable la commission des finances qui avait engagé des travaux sur ce sujet. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

**M. le président.** Monsieur Bonrepaux, la présidence a enregistré votre demande.

4

## BANQUE DE FRANCE

### Suite de la discussion, après déclaration d'urgence, d'un projet de loi

**M. le président.** L'ordre du jour appelle la suite de la discussion, après déclaration d'urgence, du projet de loi relatif au statut de la Banque de France et à l'activité et au contrôle des établissements de crédit (n<sup>o</sup> 158, 270).

#### Question préalable

**M. le président.** M. Martin Malvy et les membres du groupe socialiste opposent la question préalable, en vertu de l'article 91, alinéa 4, du règlement.

La parole est à M. Henri Emmanuelli.

**M. Henri Emmanuelli.** Monsieur le président, monsieur le ministre de l'économie, mes chers collègues, mes premiers mots se situent dans la ligne de l'intervention de mon collègue M. Bonrepaux. Tandis qu'il demandait que le Gouvernement s'explique au sujet de l'accord sur les oléagineux, j'ai entendu, dans cet hémicycle, des voix disant « demain ». Or chacun sait ce qui va se passer demain : une séance de questions d'actualité. Vous connaissez tous à la fois l'intérêt et les limites de l'exercice puisque chaque orateur ne dispose que d'une minute et demie pour poser sa question à laquelle le ministre concerné doit répondre brièvement. M. Bonrepaux n'a donc certainement pas tort de demander qu'un sujet d'une telle importance soit traité avec davantage de sérieux.

Il est paradoxal de laisser le soin à l'Assemblée de créer une mission d'information sur un thème donné puis d'en proposer l'examen lors d'une séance de questions d'actualité du mercredi après-midi.

Cela dit, j'en viens au sujet de la discussion, car il intéresse beaucoup de gens qui attendent au portillon social. Je vais donc traiter du statut proposé pour la Banque de France.

Monsieur le ministre, vous savez que notre pays connaît de grandes difficultés d'ordre économique et social. Vous savez aussi que les perspectives sont plutôt sombres. Après avoir nié ces difficultés et ces perspectives au cours des mois précédents par démagogie, vous en prenez, jour après jour, la mesure à l'occasion d'aller et retour incessants témoignant, me semble-t-il, davantage de votre désarroi que d'une quelconque habileté.

C'est donc au moment où nous connaissons de telles difficultés que vous vous présentez devant le Parlement avec un projet de loi sur le statut de la Banque de France. Comme s'il s'agissait de cela ! Comme si le statut de la Banque de France était en quoi que ce soit la cause de ces difficultés ou comme si sa modification était de nature à y porter remède, ou plutôt comme si, à défaut de savoir comment agir, vous aviez pensé que l'on pouvait toujours s'essayer à défaire, en misant sur la crédulité et sur la superficialité qui caractérisent notre époque, en comptant sur l'opacité du sujet pour le plus grand nombre, en escomptant sur le crédit d'une aussi noble institution pour tirer une traite, je devrais plutôt dire un billet à ordre, monsieur le ministre - car je ne vois pas où l'on trouverait d'autres signatures pour honorer ce papier -, donc en tirant un billet à ordre à échéance de vingt-quatre mois sur un avenir dont le fil vous échappe.

Après la valse-hésitation conjoncturelle - j'y reviendrai - nous sommes dans l'entrechat théorique.

Certes, j'ai lu l'exposé des motifs du projet. Comme nous ceux qui ont eu le courage de se livrer à cet exercice, j'y ai découvert que ce projet de loi serait, au pire, une conséquence incontournable du traité de Maastricht, au mieux une anticipation bénéfique, susceptible d'aider à l'avènement d'une monnaie unique dont je suis, comme vous le savez, davantage partisan que la moitié de ceux qui voteront votre projet, tout en y étant farouchement hostiles.

L'Europe ? C'est bien le jour d'en parler, monsieur le ministre, et il en a été longuement question cet après-midi ; l'Europe, ce grand projet instrumentalisé à des fins partisans, par celles et ceux qui, dans votre famille de pensée, ne se sont jamais cachés d'en faire un moyen mis au service de leur idéologie au risque de compromettre définitivement ce grand projet ; l'Europe, invoquée le jour même où vous la sacrifiez face à l'arrogance nord-américaine, un ce jour de deuil pour notre agriculture, mais aussi pour ce que j'ose appeler le sentiment européen.

**M. Jean-François Mancel.** N'importe quoi !

**M. Pierre Pascallon.** Démagogue !

**M. Henri Emmanuelli.** Peut-être est-ce le jour de l'irréversible, parce que j'ai la conviction que si l'Europe n'a pas la capacité minimale de protéger les intérêts des Européens, au nombre desquels je compte l'agriculture française, elle n'existera pas.

Je savais déjà, comme vous, que la construction communautaire n'exige nullement que l'on bouleverse le statut de notre banque centrale du jour au lendemain. Il aurait été souhaitable de l'y préparer, au plus tôt, à partir de 1994 et d'y parvenir, au mieux, à la veille du prochain millénaire, ce qui, vous en conviendrez, ne justifie en rien votre précipitation.

Je savais également que, dans le traité de Maastricht, cette évolution était soumise à des réserves de réciprocité dont vous n'avez pas dit un mot ce matin, monsieur le ministre. et dont je ne vois aucune trace ni dans votre projet ni dans vos propos.

Je savais enfin qu'il était explicitement prévu que cette évolution devait intervenir dans les conditions du traité, dont vous seriez bien en peine ce soir, si je vous le demandais, de me donner la version définitive unanimement acceptée, et pour cause ! D'exception danoise en exception britannique, l'avenir en matière européenne est tout, monsieur le ministre, sauf certain.

Bref, je savais déjà que le traité de Maastricht et la construction communautaire n'étaient que de faux prétextes, mais je ne pensais pas que vous auriez le mauvais goût de les invoquer aujourd'hui, 8 juin 1993, jour même où l'esprit communautaire capitule, et par votre faute.

Non messieurs, il n'y aura pas de veto. Votre refus de voter avec nous il y a quelques mois n'était pas un hasard dû à votre situation d'opposants, comme on aurait pu le croire à l'époque. Il n'y aura pas de veto français parce que, pour la droite française qui s'en réclame, au-dessus de l'Europe il y a le libéralisme économique. Vous êtes prêts, sans état d'âme, à sacrifier l'Europe au libéralisme économique.

Cela est si vrai, d'ailleurs, que l'un d'entre vous, qui a le défaut de trop parler, j'en conviens - je pense à votre collègue M. Madelin - l'expliquait à l'automne dernier à qui voulait l'entendre. J'ai, pour ma part, la faiblesse de penser que M. Madelin n'aura pas plus de succès dans le cadre européen que ses prédécesseurs n'en ont eu dans le cadre hexagonal. Son exaltation libérale me laisse serein, d'autant que j'ai la conviction - à chacun les siennes - que les années à venir verront s'affronter les partisans de l'anarchie libérale et ceux d'une Europe protectrice, organisée, régulatrice.

Mais s'il ne s'agit ni de l'Europe ni de son avenir, de quoi s'agit-il ?

On nous parle, et vous l'avez longuement fait ce matin, d'autre chose. A l'image d'un sapeur Camember en goguette amoureuse qui lancerait des sourires timides aux bonnes d'enfants dans les squares, il s'agirait, selon vous, de faire un signe au marché. Le grand mot est lâché, le nom de ce nouveau dieu auquel on a déjà beaucoup sacrifié. Comme s'il s'intéressait à ce genre de signe !

Vous devriez en effet savoir que le marché se moque éperdument du statut des banques centrales et *a fortiori* de celui de la Banque de France, de son indépendance ou de son autonomie. Il est plutôt attentif aux efforts de compétitivité que nous avons menés et qui ont permis d'amortir cette récession qui vous laisse désorientés. Il est heureux que l'inflation ait été maîtrisée après des décennies d'insuccès. Il apprécie à leur juste valeur les soldes extérieurs de notre balance commerciale et de notre balance industrielle que Pierre Bérégovoy vous a légués. Il constate que, malgré votre douteuse commission Raynaud et votre malheureux emprunt de 40 milliards de francs, le déficit budgétaire de la France reste inférieur en pourcentage du PIB à celui des pays européens avec lesquels nous sommes en compétition et où vos amis sévissent depuis plus de dix ans.

En revanche, le marché est inquiet par les déclarations dévaluationnistes de certains de vos amis aujourd'hui devenus ministres, pas par le statut de la Banque de France. Il redoute - et nous en avons eu encore confirmation ce soir en écoutant l'un d'entre eux - l'influence omniprésente d'un CNPF qui a toujours préféré la facilité des manipulations monétaires, surtout quand il peut les anticiper et spéculer, aux efforts inhérents à la compétitivité. Plus qu'une modification du statut de la banque centrale, il attend de vous, monsieur le ministre, que vous résistiez à ces mauvais penchants.

Si vous lui donnez le sentiment qu'à défaut de pouvoir résister, vous cherchez, en recourant à la loi, un moyen de vous préserver de vos éventuelles faiblesses ou de celles de votre Gouvernement, vous n'allez pas le rassurer, bien au contraire.

Le marché sait, alors que vous semblez l'ignorer, que la force de la monnaie n'est jamais que le reflet de la puissance d'une économie. Ce n'est pas le thermomètre qui fait la météo - c'est un vieux débat ! - ; il se contente d'enregistrer la température.

Je conviens que le volume de la masse monétaire n'est pas un facteur neutre, il s'en faut de beaucoup. Cependant, si l'on considère que l'objectif est de le rendre indépendant - c'est-à-dire indépendant du reste de la politique économique, des considérations sociales, bref ! de l'ensemble du champ de la responsabilité politique - cela peut se révéler dangereux.

En effet, monsieur le ministre, lorsque la mer se lève - sur le plan économique, c'est le cas en ce moment - il arrive souvent que le commandant du navire, faisant peu de cas de l'avis de l'officier mécanicien, lui intime l'ordre de forcer la machine, pour échapper aux dangers de la côte. Or rien ne prouve - l'Histoire a même souvent démontré le contraire - que le marché se montre rassuré par le fait que, comme vous le souhaitez, l'officier mécanicien enfermé dans sa salle des machines et dans ses considérations étroites ait le dernier mot sur le commandant - vous en l'occurrence, monsieur le ministre - lequel est censé regarder à la jumelle, du haut de la passerelle.

**M. René Couanau.** C'est beau comme l'antique !

**M. Henri Emmanuelli.** Je vous remercie !

Sur un autre plan, le marché est attentif au climat social d'un pays plutôt qu'au statut de sa banque centrale, à la menace ou à l'absence de conflits et à la capacité de les résoudre. Je ne pense pas, par exemple, que la présence de 10 000 salariés de la Banque de France dans les rues de Paris soit de nature à rassurer le marché.

De ce point de vue, vous auriez, je crois, été mieux inspiré, pour rassurer le marché, de vous préoccuper de l'impact que ne manquera pas d'avoir le prélèvement massif que vous venez de décider sur le pouvoir d'achat des ménages, qu'il s'agisse du volume ou qu'il s'agisse de sa nature. Croyez-vous qu'en instaurant une déductibilité, qui pénalise les bas revenus au profit des plus importants, vous avez contribué à donner le signe que vous étiez préoccupé par la paix sociale ?

**M. Charles de Courson.** Et Fabius ?

**M. Jean-Pierre Brard.** Au royaume des aveugles, les borgnes sont rois !

**M. Henri Emmanuelli.** Ne les reprenez pas, mon cher collègue, laissez-les rêver ! Laissez-les s'accrocher au bastingage quand la mer se lève !

**M. Jean-Pierre Brard.** Il y a de la houle !

**M. Henri Emmanuelli.** Croyez-vous qu'en faisant cela vous avez été dans le bon sens ? Je ne le crois pas. Mais c'est encore un autre débat.

Mme Thatcher expliquait en son temps, monsieur Alphandéry, qu'il fallait détaxer les riches pour que les pauvres se sentent mieux. Convenez avec moi que, sur un plan strictement monétaire, l'évolution comparée de la livre sterling et du franc n'a pas couronné sa théorie de succès !

Non, monsieur le ministre, le marché n'est pas aussi monétariste que vous. Plus pragmatique que théoricien, plus intéressé qu'idéologue, il juge sur pièces - si j'ose dire -, il n'achète pas sur plans. Le solde créditeur libellé en yens l'intéresse davantage que le statut de la banque japonaise qui, comme vous l'avez reconnu ce matin, d'ailleurs, n'est ni autonome ni indépendante et n'aspire pas à l'être.

Pour convaincre le marché, il faudra davantage qu'un texte sur le statut de la Banque de France, et tout d'abord une politique qui soit autre chose que la valse-hésitation dont vous venez de donner le spectacle : trois politiques en deux mois, cela ne fait pas très sérieux ! Annoncer une baisse des prélèvements obligatoires avant les élections, pour décider ensuite un prélèvement massif sur le pouvoir d'achat, pour s'apercevoir quinze jours plus tard qu'on a eu tort et, devant l'unanimité de la critique, rectifier le tir en lançant un emprunt de 40 milliards, ce n'est pas le signe de la certitude, ce n'est pas une attitude de nature à rassurer les observateurs et les opérateurs !

**M. Jean-Pierre Brard.** Ni à provoquer la confiance, la fameuse confiance chère à M. Alphandéry !

**M. Edmond Alphandéry, ministre de l'économie.** Monsieur Emmanuelli, puis-je vous interrompre ?

**M. le président.** La parole est à M. le ministre, avec l'autorisation de l'orateur.

**M. le ministre de l'économie.** Monsieur le président, je vous remercie de me permettre d'interrompre l'orateur qui pourra ainsi se rafraîchir.

**M. Henri Emmanuelli.** L'usage veut en général qu'on remercie l'orateur qui s'est laissé interrompre !

**M. Jean-Pierre Brard.** Il est avare !

**M. le ministre de l'économie.** Je vous en remercie bien volontiers, monsieur Emmanuelli.

Permettez-moi un bref rappel.

En octobre 1990, si je ne m'abuse, M. Bérégovoy avait fait une tentative : essayer de faire passer les taux d'intérêt français au-dessous des taux d'intérêt allemands, vous vous en souvenez.

**M. Henri Emmanuelli.** Oui.

**M. le ministre de l'économie.** Nous avons d'ailleurs salué cette tentative qui n'a duré que l'espace de quelques jours. Au bout de quelques jours, M. Bérégovoy était obligé de battre en retraite et de convenir que les taux d'intérêt français ne pouvaient être qu'au-dessus des taux d'intérêt allemands. Vous vous en souvenez tous.

**M. Henri Emmanuelli.** Je m'en souviens parfaitement.

**M. le ministre de l'économie.** Merci, monsieur le député.

Il y a huit semaines, les taux d'intérêt à court terme en France frôlaient 11 p. 100. Les taux d'intérêt à court terme en Allemagne étaient à 8 p. 100. Nous étions donc à trois points, peut-être même un peu plus, au-dessus des taux d'intérêt allemands. En l'espace de six semaines - et croyez bien qu'il n'y a pas eu de coup de baguette magique parce que ce sont les marchés dont vous parlez en ce moment...

**M. Henri Emmanuelli.** J'en parle en connaissance de cause.

**M. le ministre de l'économie.** ... qui ont été à l'origine de cette baisse - ...

**M. Jean-Pierre Brard.** Vous n'êtes pas intervenu !

**M. le ministre de l'économie.** Monsieur Brard, j'ai écouté chacun d'entre vous. Cela peut vous intéresser de savoir comment les taux d'intérêt ont baissé, puisque j'en ai été un des acteurs.

**M. Jean-Pierre Brard.** Et comment !

**M. le ministre de l'économie.** En l'espace de huit semaines, les taux d'intérêt à court terme ont baissé de plus de trois points et, à plusieurs reprises, ont été au-dessous des taux d'intérêt allemands. Aujourd'hui, ils sont légèrement au-dessous et je pense qu'ils baisseront encore. Baisseront-ils beaucoup ? Je ne le sais pas ; tout dépendra de l'environnement international et de beaucoup de choses.

**M. Henri Emmanuelli.** Soyez prudent !

**M. le ministre de l'économie.** Je suis prudent, ne vous inquiétez pas !

En dépit de la politique économique que vous contestez avec un peu de légèreté, monsieur le député, ...

**M. Philippe Auberger, rapporteur général.** Ce n'est pas son habitude !

**M. le ministre de l'économie.** ... nous avons réussi là où vous avez échoué en 1990. Nous avons réussi à faire disparaître, en l'espace de deux mois, la prime de risque que supposaient nos taux d'intérêt à court terme.

**M. Jean-Pierre Brard.** Comment avez-vous fait ?

**M. le ministre de l'économie.** C'est une bonne question monsieur Brard ! Comment avons-nous pu, en l'espace de deux mois, supprimer cette prime de risque que vous arriviez si peu à supprimer que M. Bérégovoy lui-même - il faut quand même le rappeler - au mois de janvier, envisageait de convoquer le Parlement en session extraordinaire pour lui proposer une réforme du statut de la Banque de France de nature à rassurer les marchés sur notre capacité à mener une politique monétaire à moyen terme sans qu'il y ait d'influence des gouvernements. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

**M. Jean-Pierre Brard.** Vous avez évangélisé !

**M. le ministre de l'économie.** Comment y sommes-nous arrivés, monsieur Brard ? Nous avons tout simplement pu rassurer les marchés monétaires et les marchés financiers.

**M. Jean Glavany.** C'est le retour de la confiance !

**M. le ministre de l'économie.** La politique économique et la politique monétaire qui ont été conduites depuis que nous sommes en fonctions, a rassuré l'ensemble des agents sur notre capacité à maintenir la parité du franc. Les marchés, du jour au lendemain, se sont détendus et la prime de risque a disparu.

**M. Jacques Floch.** Pourvu que ça dure !

Voilà, monsieur le député, les conséquences d'une politique qui a permis le retour à la confiance grâce au marché financier et qui sera maintenue grâce au texte que vous examinez et qui assurera définitivement la stabilité de la politique monétaire grâce à l'indépendance de notre institut d'émission. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. Jean-Pierre Brard.** Vous ne nous avez pas donné votre formule magique !

**M. le président.** Veuillez poursuivre, monsieur Emmanuelli.

**M. Henri Emmanuelli.** Monsieur le ministre, je pars du principe que lorsqu'on doit se lever trois fois dans la journée pour dire que l'on est rassurant, ce n'est pas très rassurant. Or, trois fois au cours de cette journée, vous avez répété le même discours sur lequel j'ai, moi, une vision un peu différente.

Il est vrai qu'en octobre 1990 M. Bérégovoy a essayé de baisser les taux. Je me souviens que plusieurs personnes dont j'étais, expliquaient que cette théorie sur la baisse volontaire des taux était un peu légère en ce sens que, dans des systèmes interdépendants où les monnaies sont convertibles, on est tout de même très dépendants des autres.

**M. Charles de Courson.** Argument conservateur !

**M. Henri Emmanuelli.** Je ne vais pas vous faire l'affront de vous expliquer le lien entre le dollar et l'eurodollar, l'eurodollar et l'eurofranc, l'eurofranc et le franc. Dans ces conditions, ce genre de discours qu'on aimait beaucoup, hier rue de Rivoli, qu'on aime aujourd'hui rue de Bercy, ne résiste pas très sérieusement à l'examen. Effectivement, il a fallu, quelques jours plus tard, devant la réalité de la réaction des marchés, reculer.

**M. le ministre de l'économie.** C'est dur, dur ! A moi, cela n'arrive pas ! (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Henri Emmanuelli.** Je vous trouve bien prétentieux ! Vous ne savez pas ce qui peut vous arriver !

**M. le ministre de l'économie.** C'est vrai.

**M. Christian Bataille.** Un peu présomptueux !

**M. Jean-Pierre Brard.** Surtout imprudent !

**M. Henri Emmanuelli.** J'ajoute que si le franc se porte bien, monsieur Alphandéry, ce n'est pas parce que vous êtes apparu sur la scène !

**M. Jean-Paul Anciaux.** Ce n'est pas grâce à vous non plus !

**M. Henri Emmanuelli.** Trois fois au cours de la même journée, vous nous avez dit cette belle fable...

**M. le ministre de l'économie.** Je ne suis qu'un modeste pion !

**M. Jean-Pierre Brard.** C'est normal, avec le décalage horaire les réaganiens arrivent plus tard !

**M. Henri Emmanuelli.** ... que je serais tenté de résumer ainsi : le franc faiblissait et Alphandéry parut ! Non ! La réalité, ce n'est pas celle-là !

**M. René Couanau.** Et Emmanuelli disparut !

**M. Henri Emmanuelli.** Pendant la période qui a précédé la campagne électorale, vos amis ont créé la perturbation et le trouble (*Rires sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

L'actuel président de l'Assemblée, qui n'est pas là ce soir, M. Séguin, réclamait à cor et à cri une dévaluation.

**M. Yvon Bonont.** N'importe quoi !

**M. Henri Emmanuelli.** M. Charles Pasqua, ministre de l'intérieur, réclamait une dévaluation. M. Madelin réclamait une dévaluation.

**M. le ministre de l'économie.** Ils sont au Gouvernement !

**M. Jean-Paul Anciaux.** Vous ne chargez que les absents !

**M. Henri Emmanuelli.** Ne faites pas semblant de ne pas comprendre mon argument.

Lorsqu'il est inscrit dans les sondages que l'alternance est certaine et quand les observateurs entendent chaque jour sur les marchés internationaux que les futurs responsables s'approprient à brader la monnaie ou à être dévaluationnistes, tout cela n'est pas fait pour les rassurer !

Vous avez dit vous-même que, s'il a pu y avoir détente sur les taux français, c'est parce qu'il y a eu un mouvement parallèle sur le mark. Dès lors ne fanfaronnez pas trop aujourd'hui...

**M. le ministre de l'économie.** Quoi ?

**M. Henri Emmanuelli.** Oui, il y a eu des baisses sur le mark ! M. Balladur en a même remercié publiquement M. Kohl, au cas où cela vous aurait échappé !

**M. le ministre de l'économie.** Mais le différentiel a bien disparu !

**M. Henri Emmanuelli.** Le différentiel a disparu pour quelque temps ; je vous souhaite que cela dure ! Ne vous attribuez donc pas des mérites qui ne sont pas les vôtres ! Et, très franchement, je ne vois pas ce que votre intervention a été à ma démonstration.

**M. Patrick Hoguet.** Ce sont des faits !

**M. Henri Emmanuelli.** On en a connu d'autres, cher ami ! Vous êtes nouvel élu, vous verrez, c'est long !

**M. Patrick Hoguet.** Je suis un peu surpris de ce que vous dites !

**M. Henri Emmanuelli.** Vous n'avez pas fini de l'être ! En particulier avec ce qui vous arrive aujourd'hui ! Ce n'est sûrement pas ce que vous étiez venu chercher ! Vous allez devoir vous en expliquer samedi en rentrant dans votre circonscription et vous verrez que cela présente certaines difficultés.

**M. Edouard Landrain.** Donneur de leçons !

**M. Charles de Courson.** Sectaire !

**M. Henri Emmanuelli.** Et vous, vous êtes un homme charmant, sympathique, très sympathique, très compétent, cela se voit !

Multiplier les signes coûteux, monsieur le ministre, en direction des entreprises pour se heurter au refus poli d'un partage des responsabilités, comme cela vous est arrivé encore ce soir sur les ondes des trois chaînes de télévision, n'est pas non plus de nature à susciter l'enthousiasme. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle vous avez cru nécessaire de convoquer à grand renfort de publicité le président du CNPF, accompagné de vingt-cinq présidents de fédérations. Mais je n'ai pas le sentiment que leur discours à la sortie ait été celui que vous attendiez. J'ai entendu ce soir M. Antoine

Seillière réclamer, exiger – car il a commencé par dire : « je réclame » et puis il a dit : « j'exige » – 100 milliards du Gouvernement.

**M. Jean-Pierre Brard.** Qui a dit cela ?

**M. Henri Emmanuelli.** Devinez !

**M. Jean-Pierre Brard.** Ils sont insatiables !

**M. Henri Emmanuelli.** Je n'ai donc pas le sentiment que ce mouvement de confiance dont vous parlez à l'Assemblée nationale ait encore suscité suffisamment de vagues pour produire ses effets rue Pierre-I<sup>er</sup>-de-Serbie. Et quand on n'est pas capable, étant ministre des finances de droite, de convaincre la rue Pierre-I<sup>er</sup>-de-Serbie, ce n'est pas encourageant pour vous !

**M. Edouard Landrain.** Défaitiste !

**M. Henri Emmanuelli.** Ce n'est pas non plus en expliquant à un marché tout à fait averti des procédures que l'emprunt a été souscrit en un clin d'œil que vous l'abuserez. Il y a belle lurette qu'il connaît les syndicats de placements bancaires. Monsieur le ministre, j'ai beau tourner et retourner la question, je ne vois pas pourquoi le marché, constitué d'opérateurs avertis, pourrait considérer demain que l'indépendance de la Banque de France serait une nouvelle garantie pour lui.

Alors, s'il ne s'agit ni de l'Europe ni de rassurer le marché, qui du reste n'a pas l'air trop inquiet, de quoi s'agit-il ? Peut-être s'agit-il tout simplement – vous y avez fait allusion ce matin – d'appliquer la plate-forme RPR-UDF.

Cette mesure, en effet, figurait en bas de page d'un programme dont les idées sont d'autant plus communes que ses auteurs, le plus souvent et sur les sujets les plus importants, n'ont rien de commun. Il suffit, sur le sujet dont nous parlons, de voir les représentants de la coalition majoritaire – ce qui n'est pas très difficile puisqu'ils semblent avoir table ouverte et tenir salon, quand ce n'est pas banquette, dans certains médias (*Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre*)...

**M. Jean-Paul Anciaux.** C'est beaucoup trop !

**M. Henri Emmanuelli.** ... se jeter, non sans ridicule, leur *Littre* ou leur *Larousse* à la figure, en prenant parti, les uns pour l'indépendance, les autres pour l'autonomie de la banque centrale pour comprendre l'utilité véritable du texte qui nous est présenté aujourd'hui. Comme le disait mon collègue Brard cet après-midi, à qui j'en ai voulu de le dire avant moi : dans Byzance décadente, j'ai l'impression, monsieur le ministre, que nous ne faisons rien d'autre que discuter sur le sexe des anges.

**M. Jean-Pierre Brard.** C'est sur le banc du Gouvernement que l'on se pose des questions !

**M. Henri Emmanuelli.** Vous avez aussi dit, monsieur Brard : « Pendant que les Turcs sont aux créneaux... » Je me permets de rectifier : ce n'étaient pas les Turcs, mais les Huns ! (*Sourires.*)

**M. Jean-Pierre Brard.** Les barbares sont indifférenciés !

**M. Philippe Auberger, rapporteur général.** Ils sont mûrs pour la section Histoire de l'Académie des sciences morales et politiques !

**M. Henri Emmanuelli.** En revanche, si je ne vois ni l'utilité de ce projet ni celle d'en délibérer, j'en vois bien les dangers qui, permettez-moi de vous le dire avec une certaine gravité, ne sont pas minces.

Sans avoir la prétention d'être exhaustif, j'en vois pour ma part trois catégories : la première, au regard du caractère démocratique de la souveraineté dans notre pays ; la

deuxième, au regard de l'erreur d'orientation de politique économique fondamentale que ce projet symbolise ; la troisième enfin, dans les menaces que ce projet, aussi bien par ses incohérences que par ses orientations, fait peser sur l'organisation, le contrôle et la régulation de la monnaie et du crédit de notre pays.

S'agissant du caractère démocratique de la souveraineté, aussi bien de sa source, de son origine que de son exercice, je croyais, avec naïveté, la question réglée. Mais, à vrai dire, depuis quelques années - je vous concède que le problème ne se pose pas pour la première fois ; il est antérieur à votre projet - les motifs d'interrogation, quand ils ne sont pas d'authentiques sujets d'inquiétude, se multiplient.

Face aux mandants du peuple issus du suffrage universel, qui est l'expression du peuple, lequel, à mes yeux, reste le seul détenteur, le détenteur exclusif de la souveraineté, surgissent d'étranges concurrents qui, pour être parfois sympathiques, n'en introduisent pas moins de dangereuses confusions, voire de dangereuses dérives.

Il y a d'abord eu l'émergence de cette étrange société civile que des esprits confus mais pas toujours désintéressés ont opposée à la société politique, cette curieuse société civile, avatar moderne du pays réel opposé au pays légal, qui est censée conférer une légitimité particulière à des hommes ou à des femmes que leur compétence habiliterait à exercer une parcelle de souveraineté hors du champ du contrôle du suffrage universel.

En fait, tout le monde a pu constater que leur compétence était en réalité proportionnelle à leur médiatisation, qu'il pouvait arriver que leur degré de compétence et celui de leur notoriété soient proportionnels, mais qu'en toute hypothèse, c'était le critère de notoriété, ou plus exactement cette variante aussi suspecte que moderne de la notoriété que l'on appelle la médiatisation, qui l'emportait. J'ai dénoncé en son temps le danger de ce type de confusion et l'on m'a rétorqué que j'avais l'esprit étroit et le concept archaïque...

**M. le ministre de l'économie.** Là, on s'est trompé !

**M. Henri Emmanuelli.** ... jusqu'au moment où l'un de ces élus de la société civile - élus non pas au sens du suffrage universel, mais au sens médiatique - a volé à mon secours, à son corps défendant, en m'expliquant avec condescendance que, ne m'en déplaise, le million de livres qu'il avait vendus lui conférerait une légitimité bien supérieure à celle de mes pauvres 30 000 électeurs. Je ne suis pas sûr pour autant que cet épisode ait réglé ce type de confusion qui perdure.

Il y a eu aussi l'apparition puis le quasi-foisonnement de ces hautes autorités en tout genre dont on ne sait, en définitive, si le politique les a suscitées parce qu'il redoutait ses propres responsabilités ou parce qu'il doutait de ses propres capacités. Mais ce dont je suis sûr, c'est que leur émergence n'est pas étrangère à ce qu'il est convenu d'appeler la crise du politique. Comment d'ailleurs pourrait-il en être autrement dès lors que s'institutionnalise l'idée que certains sujets sont trop délicats ou trop sérieux pour pouvoir demeurer dans le champ de la responsabilité politique et que mieux vaut les confier à des experts qui, eux, comme chacun sait, ne font pas de politique bien qu'ils soient désignés par des politiques qui, à cette occasion, bien entendu, s'abstiennent de faire de la politique ?

Que l'on me comprenne bien. S'il ne s'agissait que d'hypocrisie ou de mettre en question la politique, la démocratie, qui en a vu d'autres, s'en remettrait sans doute. Mais il y a plus grave : en dessaisissant les mandants légitimes, c'est en réalité le peuple que vous dessaisissez ; c'est sa souveraineté que vous amputez ; c'est sa légitimité que vous contestez. Entre « l'expertise » qui sévit au niveau des cabinets ministériels et celle qui s'exerce dans le cadre plus officiel des hauts comités ou autres hautes autorités, c'est la démocratie qui

s'étiolé. C'est *in fine* le principe de la souveraineté populaire que l'on dépouille. Tous ces experts, sans doute fort utiles et toujours très compétents qui exercent le pouvoir en son nom, n'auront, en définitive, jamais de comptes à lui rendre. Le gouvernement des élites, avatar moderne, lui aussi, du gouvernement des sages, s'installe peu à peu dans le lit de la démocratie, non pas - je le crains - pour le meilleur, mais pour le pire.

Il ne faut pas s'étonner, dans ces conditions - il faudra s'en étonner encore moins demain - si le peuple, l'électeur ou l'électrice, se met à boudier chaque jour davantage les urnes qui auront été vidées de leur sens.

Dans ce contexte déjà très inquiétant, votre projet vient en quelque sorte couronner l'édifice du déclin démocratique en confiant à un comité d'experts l'un des attributs essentiels de la souveraineté, c'est-à-dire la monnaie.

Il ne s'agit pas cette fois-ci, comme y faisait allusion ce matin M. le président de la commission des finances en parlant du jugement du Conseil constitutionnel sur d'autres hautes autorités, de décider de l'opportunité d'une deuxième coupure publicitaire dans les films de série B. Il s'agit de la monnaie, c'est-à-dire de l'un des éléments déterminants de la politique économique, et comme nul ne saurait prétendre qu'il puisse exister une politique sociale, voire une politique tout court, sans une politique économique, c'est en réalité une amputation sans précédent de la souveraineté démocratique, de son exercice, que vous nous demandez à travers la constitution de ce conseil de politique monétaire.

Le flou dans lequel se déroule l'avènement de ce conseil, dans lequel le ministre en charge de l'économie n'aura pas même voix au chapitre, est d'autant plus inquiétant que c'est entre ses mains que le Gouvernement compte abdiquer une partie des prérogatives et des pouvoirs qui lui sont donnés par la Constitution.

Je n'irai pas chercher s'il y a dans cette défausse de la politique monétaire dont l'exécutif veut se débarrasser quelque contradiction avec l'article 20 du texte constitutionnel qui donne au Gouvernement le soin de mener la politique de la nation. Jean-Pierre Chevènement s'en est déjà chargé ce matin.

Personnellement, à la différence de Jean-Pierre Chevènement, la monnaie unique me paraît un objectif souhaitable si l'on veut un jour bousculer le dollar, cette monnaie parfois fourbue mais toujours roublarde, mais pas au prix d'un dessaisissement de la souveraineté.

J'ai suffisamment plaidé pour que cet événement se produise pour être au moins cohérent avec moi-même, mais je crois que la question n'est pas là aujourd'hui...

**M. Charles de Courson.** Si, elle est là !

**M. Henri Emmanuelli.** ... et je vais expliquer pourquoi.

Outre le fait que cet objectif n'entre absolument pas dans vos intentions, je ne pourrai jamais me résoudre à voir un élément essentiel d'une politique au service des hommes, c'est-à-dire la monnaie, être confié à une sorte de contre-pouvoir, à une autorité administrative indépendante qu'aucune responsabilité face aux citoyens ne vient légitimer.

C'est un problème d'indivisibilité du pouvoir exécutif et de souveraineté, non pas de la France en tant que pays, car, une fois encore, je ne renonce pas à espérer qu'elle puisse un jour se fondre dans un ensemble communautaire, mais du politique face à l'administratif.

Serons-nous dirigés, quel que soit le cadre, par un gouvernement et un parlement démocratiques ou bien devrons-nous vivre sous l'empire d'une camarilla toute puissante d'experts cooptés, auto-proclamés, dans un régime où des élites éclairées décident des grands équilibres de la nation et

laissent les représentants du peuple fixer le nombre de baudets dans les haras nationaux !

**M. Jean Ueberschlag.** Sur ce sujet, vous parlez d'or !

**M. Henri Emmanuelli.** Faut-il que nous continuions à manifester devant Matignon lorsque nous sommes mécontents de notre sort, ou devant le Conseil des ministres de Bruxelles, ou faudra-t-il s'en prendre au conseil de politique monétaire à Paris ou à la Banque centrale indépendante à Bruxelles ? C'est le fond de la question et vous le savez parfaitement. Je grossis le trait, j'en conviens, mais ce n'est pas un problème théorique, une simple hypothèse d'école.

Les historiens que vous avez l'air d'aimer, monsieur le ministre, et auxquels vous avez fait appel tout au long de la journée, savent que la crise de 1929 a été lourdement aggravée par le refus de la Banque centrale américaine de baisser ses taux d'intérêt. La réunification allemande a été menacée, retardée par l'intransigeance de Karl Otto Pöhl, le président de la Bundesbank, et, en définitive, il a été judicieux qu'il cède. Les Etats-Unis ont évité un krach boursier en recourant massivement depuis un an et demi à la baisse des taux, contrairement aux vœux de la réserve fédérale. La Grande-Bretagne ne s'est embarrassée d'aucune structure indépendante pour faire ce qu'elle voulait de sa monnaie.

Qui aura le dernier mot si un conflit de ce type surgit en France ? Quel sera l'arbitre lorsqu'une controverse divisera les responsables de la Banque chargée de maîtriser la quantité de monnaie, c'est-à-dire le fameux comité de politique monétaire, et ceux du gouvernement qui en fixent le prix ? Qui assurera la régulation des exigences parfois contraaires ou décalées de la monnaie, de l'emploi et de la croissance ? Qui assurera la coordination de ces trois armes économiques indissociables et indispensables à une nation que sont la politique monétaire, la politique budgétaire et la politique fiscale ? Qui définira la hiérarchie des priorités entre les prix, les salaires et le bien-être social ? Qui saura faire primer ou s'effacer la fonction monétaire par rapport à la fonction prudentielle ? Qui fera valoir que les impératifs d'un sauvetage bancaire valent bien qu'on injecte des liquidités dans l'économie comme cela s'est produit, il y a peu de temps, aux Etats-Unis ? A mon avis, personne, car la loi est étrangement muette sur ce sujet.

Il faut donc en convenir, ce modèle français de banque centrale qu'on nous vante aujourd'hui n'est même pas une Buba bleu, blanc, rouge, une imitation servile du modèle allemand car le chancelier d'Allemagne, alors qu'il s'appuie pourtant sur un peuple discipliné dont on a dit que la monnaie était la religion civile, ce qui n'est pas notre cas, dispose, tout comme le congrès de la FED, de puissants leviers de pression ou d'incitation qui ne le laissent pas sans pouvoir face au président de sa banque centrale. L'article 12 du statut de la Bundesbank l'oblige à soutenir le gouvernement allemand. C'est aussi la tradition de la Federal Reserve depuis 1930 après l'accident de 1929 qui avait ouvert les yeux des monétaristes les plus enragés.

Je n'évoquerai même pas pour vous convaincre le cas de la banque d'Angleterre, bras financier auxiliaire du gouvernement de sa très gracieuse majesté, qui ne dispose d'aucune autonomie en matière de politique monétaire.

Dernière née, mais singulièrement plus émancipée que ses consœurs anglo-saxonnes, la nouvelle Banque de France se contentera d'agir dans le cadre de la politique économique générale du gouvernement, comme l'avance l'article 1<sup>er</sup> de la loi, avant que, trois lignes plus loin, l'article 2 nie tout lien entre le gouvernement et la Banque.

Sauf à intégrer cette contradiction qui tient de la quadrature du cercle ou à reconnaître que cette proposition d'indépendance est factice, nous serons donc les seuls au monde

ou presque à agir avec tant de légèreté. Plus qu'une absurdité, c'est une faute, pas seulement parce qu'il sera plutôt cocasse, si ce n'était grave, de voir la Banque de France facturer ses services au gouvernement - j'aimerais être une petite souris, monsieur le rapporteur général du budget, lorsque le ministre du budget se verra remettre la facture TTC de la tenue des comptes de la balance des paiements, cela ne manquera pas de piquant - pas seulement parce que la monnaie est la matière première des banquiers, ce que l'on oublie un peu souvent, et qu'il ne faudrait pas qu'en ces temps de récession, elle vienne à manquer, pas seulement parce que nous serons l'un des seuls pays au monde, avec les Pays-Bas, à cumuler une monnaie dépendante d'une autre, en clair le Mark, et une banque indépendante de notre propre gouvernement, mais parce que, de même qu'il ne peut y avoir de gouvernement des juges sans péril grave pour la démocratie, il ne doit pas y avoir de gouvernement des sages qui prétende rivaliser avec le gouvernement du peuple.

Il n'y a pas en France quatre poussins, comme l'a dit notamment le président de la commission des finances, ce qui m'a quelque peu choquée : le pouvoir législatif, le pouvoir exécutif, le pouvoir judiciaire et le pouvoir bancaire.

**M. Philippe Auberger, rapporteur général.** Il y a aussi le pouvoir inédiatique !

**M. Henri Emmanuelli.** Il n'y en a que trois, et vous essayez subrepticement d'en inventer un quatrième sur lequel Jean-Pierre Chevènement s'est suffisamment exprimé pour que je n'y revienne pas. Il en va du respect de l'Etat de droit qu'il en soit toujours ainsi en dépit de ce projet de loi.

**M. Jean-Paul Anclaux.** Il est devenu chevènementiste !

**Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République.** Vous êtes contre Maastricht ?

**M. Henri Emmanuelli.** Ce que je ne risque pas de devenir en tout cas, c'est monétariste et libéralo-échangiste. Ne craignez rien.

J'entends beaucoup parler de Maastricht. Cette querelle me rappelle étrangement celle qui a eu lieu autour de la République. Comme l'a dit un président du Conseil, on peut être républicain modéré sans être modérément républicain. (*Exclamations sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Autrement dit, dans la République, il y a place pour des gens de gauche et de droite, pour des libéraux en matière économique et pour d'autres qui ne le sont pas. De la même manière, le fait d'être partisan de l'Europe n'implique pas que l'on soit *ipso facto* un adepte du libéralisme économique, et j'ai bon espoir qu'il puisse y avoir dans le cadre européen suffisamment de forces politiques et sociales capables de réaliser ce qu'elles ont réussi à introduire dans le cadre hexagonal, c'est-à-dire le progrès social.

**M. Jean-François Mancel.** On l'a vu aux élections législatives !

**M. Henri Emmanuelli.** Ce genre de querelle simpliste vous arrange parce qu'elle vous délivre d'un problème réel...

**M. le ministre de l'économie.** C'est vous qui êtes en train de vous délivrer de vos propres problèmes politiques ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. Henri Emmanuelli.** Mais non, monsieur Alphandéry !

**M. le ministre de l'économie.** Voulez-vous qu'on en parle ? Il faudrait faire appel à un psychiatre ! (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Christian Bataille.** Quelle suffisance !

**M. Henri Emmanuelli.** Je crois que vous allez un peu loin ! Vous êtes d'une suffisance que votre compétence jusqu'à ce jour ne justifie pas. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

**M. Alain Cousin.** Un peu d'humour !

**M. Henri Emmanuelli.** Je le répète, monsieur Alphandéry, l'adhésion au projet européen n'est pas synonyme d'adhésion au libéralisme économique et, si vous connaissez l'histoire de l'Europe depuis le lendemain de la Seconde Guerre mondiale, vous savez parfaitement de quoi je parle. Je ne pense pas que les socialistes qui entouraient Jean Monnet aient eu besoin d'un psychiatre. Je pourrais citer en particulier quelques leaders belges, dont vous connaissez parfaitement le nom, qui n'avaient pas plus besoin de psychiatre que vous.

**M. Martin Malvy.** On ne peut pas laisser le ministre dire de telles choses !

**M. Henri Emmanuelli.** Mais si !

**M. Laurent Cathala.** Pas un membre du Gouvernement !

**M. Jean-Pierre Brard.** Quand M. Alphandéry ne sera plus ministre de l'économie, il prendra la place de M. Douste-Blazy !

**M. Henri Emmanuelli.** Certes, on me dit qu'en tant que parlementaire, j'aurai la chance de voir deux fois par an, peut-être plus si nous sommes sages, le gouverneur venir me donner des nouvelles du franc. Je devrais m'estimer heureux de cet incontestable progrès de la démocratie. Permettez-moi de ne pas avoir tout à fait la résignation d'un bœuf qu'on mène à l'abattoir et de ne pas obtempérer dans la minute lorsque l'on cherche à me faire prendre des vessies pour des lanternes.

En vertu du statut actuel, je peux avoir à tout moment des renseignements sur l'état de notre monnaie, ne serait-ce qu'en posant demain une question à M. le ministre de l'économie, c'est-à-dire à vous-même, monsieur le ministre. Alors comprenez que je renâcle un petit peu devant ce marché de dupes qui m'amènerait à échanger cette garantie permanente que nous donne le régime parlementaire contre un droit de visite bisannuelle octroyé par une instance prétendument indépendante. Si cette loi est adoptée, il n'y aura pas d'exécutif et de législatif plus démunis que ne le seront le Parlement et le gouvernement français face à cette citadelle bancaire que vous êtes en train de bâtir.

Enfin, pour faire la confusion, vous n'hésitez pas à mettre à égalité, et cela m'a particulièrement choqué, des assemblées élues au suffrage universel direct ou indirect avec des juridictions administratives ou judiciaires. Je pense au Conseil d'Etat, à la Cour des comptes, à la Cour de cassation, qui sont des institutions honorables mais que vous n'avez pas le droit de mettre sur le même plan que l'Assemblée nationale ou le Sénat, non pas parce qu'il y aurait une hiérarchie de la respectabilité mais parce que, vous le savez parfaitement, il y a une différence fondamentale de nature. Ni le président de l'Assemblée nationale, ni le président du Sénat ne peuvent accepter cet amalgame dans les modalités de désignation du comité des experts à moins qu'ils ne soient pas les garants du pouvoir législatif ou de la séparation des pouvoirs.

Je ne pense pas, en toute hypothèse, que vous ayez le droit d'amputer de cette manière la souveraineté démocratique sans le consentement du peuple. Si, consulté, il y consentait, il commettrait une grave erreur, mais ce serait son droit. Mais, je le répète, vous n'avez pas, sans lui et contre lui, le droit de le dessaisir de la conduite de son propre destin.

Par ailleurs, ce projet est en lui-même le symbole d'une erreur fondamentale. Permettez-moi de m'expliquer sur ce point, même si c'est de manière rapide.

Vous le savez aussi bien que moi et vous l'avez d'ailleurs rappelé ce matin, la décennie 1983-1993 aura été celle de l'économie et de la monnaie, du monétarisme et de l'économisme triomphants. Dans le contexte global d'une mondialisation de l'économie qui développe partout sa logique de contrainte, le libre échangeisme et l'économie de marché, qui sont les deux piliers constitutifs du libéralisme économique, auront été le modèle dominant. Modernisation et compétitivité, ouverture des frontières et dérégulation, privatisation et mise en cause de l'Etat, individualisme et remise en cause des systèmes de protection collective au bénéfice du système assurantiel en auront été les maîtres mots.

Après la décennie précédente, 1973-1983, qui avait marqué la fin des Trente Glorieuses et le début d'une crise que l'on croyait conjoncturelle, liée à la modification des rapports Nord-Sud et au redressement des cours de l'énergie ainsi qu'aux vices inhérents à l'Etat providence, il fallait proposer un modèle alternatif, et, si possible, conservateur. Ce furent alors les années de gloire de M. Reagan, de Mme Thatcher et autres néo-libéraux qui devaient apporter aux nouveaux croyants paix, prospérité, plein emploi, épanouissement de la personne.

Dix ans plus tard, nous voyons ce qu'il en est. Non seulement la paix est devenue fragile dans un monde où la menace devient multidirectionnelle, mais nos sociétés occidentales s'enfoncent dans le chômage et la récession. Sans vouloir tirer de conclusion trop alarmiste, on peut dire que ne règne nulle part l'optimisme, pas même dans les pays voisins où vos amis exercent pourtant des responsabilités depuis plus de dix ans en appliquant avec zèle et parfois avec excès leur politique libérale.

Qui peut croire aujourd'hui, comme on le croyait il y a encore peu de temps, et sans doute avec bonne foi, que le retour de la croissance suffirait à lui seul à ramener le plein emploi ?

**M. Jean-Paul Anciaux.** Les socialistes !

**M. Henri Emmanuelli.** Qui peut croire que la formation de femmes et d'hommes, toujours nécessaire, suffira à elle seule à résoudre ce lancinant problème ? Qui peut croire qu'une simple réduction du temps de travail serait suffisante, même si je la crois nécessaire, sans baisse de salaire, pour éviter la déflation salariale ?

En fait, nous savons, vous savez bien aujourd'hui, même si l'échéance de 1995 vous commande d'essayer de faire durer l'illusion, qu'aucune de ces trois directions pourtant nécessaires ne suffira à conjurer la formidable détérioration du marché de l'emploi imputable aux effets cumulés de l'évolution technologique et du libre-échangeisme. Gains de productivité et délocalisations sont devenus les deux réalités sur lesquelles vient buter toute tentative de redresser la barre, même lorsque le traitement social du chômage, hier honni, aujourd'hui réhabilité, est appelé en renfort.

Même si je sais que je ne serai pas entendu, j'ai le devoir de vous dire ma conviction, de vous dire que l'économie de marché a trouvé ses limites, que le libre-échangeisme fondé sur le vieux modèle de la spécialisation du travail est devenu dangereux et qu'il est temps d'ouvrir les yeux et de comprendre que la nature des défis que nous avons à surmonter appelle d'autres choix que de simples politiques conjoncturelles, de simples recettes, libérales ou pas, fussent-elles cohérentes, ce qui n'est pas le cas.

Certes, l'économie de marché reste le meilleur système pour produire des biens et des services. Mais est-il toujours vrai qu'elle puisse à elle seule mettre en adéquation l'offre et

la demande ? Nous n'en avons pas l'exemple sous les yeux. Pour avoir tout sacrifié à l'offre, n'est-on pas en train de plonger dans la récession par affaissement de la demande ?

Je ferai observer à ceux qui, il y a quelques semaines encore, accusaient les socialistes d'exagérer lorsqu'ils parlaient d'affaissement de la demande, qu'un tel discours est devenu omnidirectionnel. J'entends aujourd'hui cette analyse aussi bien sur les bancs de l'opposition que rue Pierre-I<sup>er</sup>-de-Serbie ! Ce n'est donc pas une spécificité socialiste de constater qu'il y a un problème de demande. C'est la raison pour laquelle nous avons considéré que c'était une erreur grave d'opérer un prélèvement de 70 milliards de francs sur le pouvoir d'achat des Français.

Qui peut croire, sur un autre plan, que la logique de marché peut équilibrer l'aménagement du territoire ? N'est-ce pas au contraire la logique même du marché, par trop libéré de toute contrainte, qui désertifie notre milieu rural en exigeant que la rentabilité soit le seul critère de décision ? N'est-ce pas cette même logique qui conduit nos banlieues au bord de l'explosion (*Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre*)...

**M. Jean-Paul Anciaux.** C'est vous qui les faites exploser !

**M. Henri Emmanuelli.** ...en laissant le prix du mètre carré dessiner selon ses propres lois les ghettos et les îlots de prospérité ?

**M. Jean-Paul Anciaux.** Pas vous, pas ça !

**M. Henri Emmanuelli.** N'est-ce pas, sur un autre plan encore, cette même logique de marché qui, si on la laissait dominer, réserverait l'éducation et la formation à celles et ceux qui ont les moyens de l'acheter ? (*Vives et exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre*.)

**M. Jean-Pierre Brard.** Les privilégiés de la fortune !

**M. Henri Emmanuelli.** J'aurais bien d'autres exemples, correspondant à des réalités auxquelles personne n'échappera. Pas même vous !

Quant au libre-échangisme, qui peut croire encore qu'en ouvrant sans précaution notre espace économique aux pays où les salaires sont ceux de la misère, la protection sociale et la liberté inexistantes - la liberté aussi, parce qu'elle joue son rôle -, nous n'allons pas condamner nos propres sociétés à une régression insupportable ? Et, de ce point de vue, ce qui a été fait aujourd'hui n'est pas rassurant. Car ce que vous avez fait aujourd'hui en matière agricole, vous le ferez demain en matière industrielle.

**M. Jean-Yves Le Déaut.** Eh oui !

**M. Yves Fréville et M. Jean Ueberschlag.** Et vous, qu'avez-vous fait ?

**M. Henri Emmanuelli.** Au moment où des voix s'élèvent partout pour demander certaines mesures de protection pour cette Europe, vous vous engagez, une fois de plus, par dogmatisme, dans le chemin inverse. (*Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre*.)

**M. Jean-Pierre Brard.** Le chemin du renoncement !

**M. Jean-Paul Anciaux.** Vous avez payé Soisson pour qu'il ne prenne pas de décision ! Vous êtes nul !

**M. Henri Emmanuelli.** La vieille théorie de la spécialisation du travail est, ne vous en déplaise, caduque, parce que le développement de la technologie, sa circulation, sa mondialisation sont en train de bousculer le schéma implicite qui voulait que la perte des productions à faible valeur ajoutée,

synonyme de délocalisation de main-d'œuvre, soit compensée, dans les pays avancés, par le développement des productions à haute valeur ajoutée.

Mais tout cela ne tient plus, parce que les rythmes sont bousculés et que les flux ne sont plus ordonnés selon un circuit logique - logique à défaut d'être acceptable.

Le développement exponentiel de l'informatique venant ajouter ses potentialités aux autres formes de progrès technologiques...

**M. Jean-Paul Anciaux.** N'importe quoi !

**M. Henri Emmanuelli.** Si vous pensez que le gain de productivité, c'est « n'importe quoi », je vous laisse la responsabilité de ce propos !

Le développement exponentiel de l'informatique, venant, dis-je, ajouter ses potentialités aux autres formes de progrès technologique, ouvre un espace illimité aux gains de productivité. Et cette évolution va développer, si l'on ne réagit pas, ses effets jusqu'à l'absurde en dessinant des sociétés qui produiront de plus en plus de biens et de services en excluant de plus en plus de femmes et d'hommes.

C'est à ce triple défi que les sociétés occidentales, et notamment la France - mais pas seulement la France - doivent réagir si elles veulent sauvegarder leur niveau de développement et de sécurité, mais aussi de liberté.

Réagir en cessant de considérer la logique de l'économie de marché comme le principe gouvernant de toute chose, en la cantonnant dans son rôle de production de biens et de services, en redressant ses effets négatifs par le retour à un certain nombre de régulations, de transferts, voire d'interdictions.

Réagir en organisant certaines protections - oui ! « protections » - négociables au niveau des espaces géopolitiques organisés, je pense notamment au niveau européen, même si encore une fois, on n'en prend pas le chemin...

**M. Alain Cousin.** Pourquoi ne l'avez-vous pas fait ?

**M. Jean-Paul Anciaux.** Incohérent !

**M. Henri Emmanuelli.** Cher ami, tout ce que vous ne comprenez pas ou que vous n'approuvez pas n'est pas forcément incohérent !

Réagir, disais-je, en organisant des protections pour sauvegarder nos intérêts en ménageant les chronologies nécessaires.

Réagir en considérant que, pour l'avenir, la cohésion sociale passe par la mise en place de mécanismes de transferts importants, ...

**M. Louis Guédon.** Ils n'ont pas été mis en place depuis douze ans !

**M. Henri Emmanuelli.** ... automatiques, directs ou indirects, entre la sphère de production des richesses, qui reposera sur une base humaine de plus en plus étroite, et le nombre croissant de celles et ceux qui, en l'absence de ces transferts, en seraient exclus et ne l'accepteraient pas, sauf à y être contraints.

**M. Jean-Paul Anciaux.** Vous avez tout imposé !

**M. Henri Emmanuelli.** Nous aurons d'autres occasions d'en débattre, mais, à ce stade, je me bornerai à constater qu'au lieu de réagir vous choisissez la fuite en avant et que, vous vous lancez dans davantage de libéralisme encore ! Vous choisissez le prélèvement sur le pouvoir d'achat. Vous vous apprêtez à livrer au marché ce qui lui échappe encore : nos industries d'armement, nos fleurons technologiques, l'éducation si vous y arrivez. Vous capitulez face aux États-Unis en matière agricole (*Vives exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre*), ...

**M. Jean Ueberschlag.** C'est la meilleure !

**M. Henri Emmanuelli.** ... en espérant qu'une augmentation de la prime de jachère fera avaler la pilule. (*Mêmes mouvements.*)

Oui ! vous avez capitulé ! Capitulé !

**M. Jean-Paul Anciaux.** Vous n'auriez jamais pu obtenir ce que nous avons obtenu !

**M. Christian Estaille.** Vous êtes des capitulards !

**M. André Fanton.** Les socialistes ont passé douze ans à capituler !

**M. Jean-Paul Anciaux.** Ils sont passés sous la table !

**M. Henri Emmanuelli.** Je me souviens du débat qui a eu lieu dans cet hémicycle lorsque Pierre Bérégovoy a demandé à l'Assemblée nationale son soutien pour renforcer la position du gouvernement français sur le veto.

**M. Jean Ueberschlag.** C'est le précédent gouvernement qui a capitulé !

**M. Henri Emmanuelli.** Je me souviens des déclarations du 19 février, je me souviens de l'abstention de l'opposition de l'époque, devenue la majorité d'aujourd'hui.

**M. Jean-Paul Anciaux.** Une large majorité !

**M. Henri Emmanuelli.** J'ai cru, à l'époque, avec une certaine naïveté, que vous vous étiez abstenus simplement parce que vous étiez dans l'opposition...

**M. André Fanton.** Parce qu'on ne vous faisait pas confiance !

**M. Didier Migaud.** Ils se sont reniés !

**M. Henri Emmanuelli.** ... et que, lorsqu'on est dans l'opposition, il n'est jamais facile d'apporter son soutien au Gouvernement. Mais nous avons eu la réponse aujourd'hui, 8 juin 1993.

**M. Jean-Yves Le Déaut.** C'est vrai !

**M. Henri Emmanuelli.** Il ne s'agissait pas d'une attitude d'opposition, il s'agissait tout simplement du prélude d'une future capitulation. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

**M. Jean-Paul Anciaux.** Nous avons fait mieux que vous !

**M. Henri Emmanuelli.** Et vous vous engagez subrepticement dans la déflation salariale. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

**M. Jean Ueberschlag.** M. Emmanuelli a les exigences et les explications qui l'arrangent !

**M. Henri Emmanuelli.** Ce n'est pas en multipliant les insultes que vous m'empêcherez de penser !

**M. André Fanton.** Vous faites un discours anti-Maastricht qui est excellent, mais qui vient un peu tard !

**M. Henri Emmanuelli.** Nous sommes encore dans un régime démocratique, où chacun a le droit d'avoir son point de vue !

**M. Jean Ueberschlag.** Vous n'avez pas le droit de dire n'importe quoi !

**M. Henri Emmanuelli.** Je comprends que mon point de vue soit, pour vous, difficile à supporter, mais croyez bien que j'y suis au moins aussi attaché que vous à vos dogmes ! (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

**M. Jean-Yves Le Déaut.** Ils n'ont pas intérêt à rentrer dans leur circonscription ! Mieux vaut qu'ils restent ici !

**M. Henri Emmanuelli.** De toute façon, messieurs de la majorité, on reparlera de cela mardi, quand vous aurez vu les organisations agricoles au cours du week-end.

**M. Jean-Paul Anciaux.** Nous leur expliquerons que vous n'aviez rien obtenu ! Ce qui est la vérité !

**M. Henri Emmanuelli.** Cela me rappelle la capitulation de juin 1986 sur le maïs et l'accord avec les Etats-Unis. Là aussi, M. Chirac avait donné des assurances à toute la profession agricole : « Votez pour nous ! Jamais nous ne céderons ! » Quelques semaines plus tard, M. Guillaume apposait son paraphe. Et c'est depuis lors que nous voyons rentrer plus de 5 millions de tonnes de maïs américain dans la CEE - ce qui, je vous l'assure, est une réalité tout à fait connue dans le Sud-Ouest !

**M. Jean-Paul Anciaux.** Vous avez payé Soisson pour passer sous la table !

**M. Henri Emmanuelli.** Autrement dit, ce qui s'est passé aujourd'hui est, dans le fond, bien triste, mais ce n'est jamais que la reprise, en plus grand, de ce qui s'est déjà passé voici quelques années.

Et vous vous engagez de surcroît, monsieur le ministre, subrepticement - ce n'est pas forcément votre fait personnel, ni celui de votre ministère, mais c'est celui de votre gouvernement - dans la déflation salariale, au nom de cette vieille théorie déjà prariquée par l'homme aux cravates blanches, qui lie le chômage au coût de la main-d'œuvre, comme si l'histoire de notre siècle et la géographie du chômage en Europe ...

**M. Jean Ueberschlag.** C'était qui, « l'homme aux cravates blanches » ?

**M. Henri Emmanuelli.** C'était Laval !

**M. André Fanton.** Un ancien socialiste !

**M. Jean Ueberschlag.** Voilà où mène le socialisme !

**M. Jean-Paul Anciaux.** Il ne manque à M. Emmanuelli que la cravate blanche ! (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Henri Emmanuelli.** C'est franchement affligeant ! Je commence à comprendre pourquoi vous avez capitulé aujourd'hui ! Franchement, cela vole bas ! Cela vole très bas ! Vous me direz qu'on vole à la hauteur où l'on peut ! (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

**M. Jean Ueberschlag.** Expliquez-nous le rapport avec l'« homme à la cravate blanche » ?

**M. le président.** Mes chers collègues, la parole est à M. Emmanuelli, et à lui seul.

**M. Henri Emmanuelli.** Si vous le permettez, monsieur le président, je boirai une gorgée d'eau avant de poursuivre.

**M. Jean-Jacques de Peretti.** Prenez un remontant !

**M. Henri Emmanuelli.** Pour moi, le remontant, c'est vous, messieurs ! Il suffit que je vous voie, je me sens énergétique ! (*Rires sur les bancs du groupe socialiste.*)

Comme si, disais-je, monsieur le ministre, l'histoire de notre siècle et la géographie du chômage aujourd'hui en Europe ne démentaient pas la thèse selon laquelle le taux de chômage serait lié au coût de la main-d'œuvre ! En Europe, c'est aujourd'hui dans les pays où le coût de cette main-d'œuvre est le plus élevé que le chômage est le plus faible, et vous le savez parfaitement.

**M. Jean-Paul Anciaux.** Vous découvrez cela aujourd'hui ?

**M. Henri Emmanuelli.** Inversement, les pays où le taux de chômage est le plus élevé sont ceux où le coût de la main-d'œuvre - je ne dis pas les salaires - est le plus bas.

**M. Jean-Paul Anciaux.** N'importe quoi !

**M. Jean-Pierre Brard.** C'est trop difficile ! Ils ne peuvent pas le comprendre !

**M. Henri Emmanuelli.** Vous êtes d'ailleurs, dans cette théorie déflationniste, relayés par les technocrates de l'OCDE, qui, cette semaine, ont franchi un pas supplémentaire dans un rapport qui a fait quelque bruit, en expliquant que le SMIC et les charges sociales sont les fauteurs de chômage. Vous vous apprêtez en fait - et vous avez déjà commencé - à mettre en œuvre la baisse généralisée des salaires. J'en ai eu confirmation ce jour même dans mon département, où les Papeteries de Gascogne viennent d'annoncer à mille salariés qu'ils avaient le choix entre le chômage ou une baisse de 10 p. 100 des salaires.

**M. Jean Ueberschlag.** C'est le résultat de votre politique !

**M. Henri Emmanuelli.** C'est d'ailleurs déjà fait pour les fonctionnaires, qui vont voir leurs revenus gelés, leurs prélèvements augmentés et leur nombre diminué. (« Bravo ! », sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la République).

**M. Louis Guédon.** Et votre déficit ? Comment le combler !

**M. Henri Emmanuelli.** « Bravo ! » ai-je entendu ? C'est un point de vue ! Mais osez, messieurs, le dire plus fort ! Qui a dit « bravo » ?

**M. André Fanton.** Ne cherchez pas la provocation !

**M. Henri Emmanuelli.** Cela va suivre, monsieur le ministre, pour tous ces malheureux qui vont se retrouver demain dans la situation des employés de l'entreprise Morin. J'avais rédigé mon intervention ce matin sans savoir alors que j'avais un exemple dans mon propre département.

**M. Jean-Paul Anciaux.** L'information ne circule pas !

**M. Henri Emmanuelli.** Bref, au moment où le libéralisme économique perd ses marques, vous faites du thatchérisme. Quinze ans après ! Encore faut-il noter que, dans sa rage de privatiser la Grande-Bretagne, Mme Thatcher n'a jamais songé à privatiser la Banque d'Angleterre ou à la rendre autonome. « Quinze ans trop tard et plus fort encore », cela pourrait finalement être votre devise !

C'est la raison pour laquelle, monsieur le ministre, je disais tout à l'heure que ce projet est le symbole d'un contre-sens total. L'ennui, c'est que beaucoup auront à souffrir de cette erreur d'orientation lorsque ses effets deviendront réalité.

Enfin, ce projet est dangereux à plusieurs égards par son contenu même. J'ai déjà eu l'occasion de dire ce que je pensais du principe de l'indépendance de ce comité de politique monétaire par rapport à la conception de la souveraineté en démocratie. J'ajoute que je ne crois pas un instant que cette indépendance soit une garantie d'orthodoxie financière, une sorte de médaille miraculeuse ou de bague de Râ qui protège ceux qui la portent. Qu'on en juge : l'Allemagne et les États-Unis, qui disposent de ce type d'institution, ont connu en 1992 des taux d'inflation respectifs de 4,2 p. 100 et 3,2 p. 100, alors que la France, qui vit sous le joug d'un système, à vous entendre, odieusement archaïque, dont ce gouvernement philanthrope veut nous débarrasser, n'a subi l'année dernière qu'une inflation de 2,1 p. 100. Il est vrai que notre pays, qui n'avait jamais été, aussi bas, « depuis 1945 » était, selon vous, déplorablement gouverné et que cette réussite doit tout au hasard, à la conjoncture, mais bien entendu rien à la gestion des socialistes.

**M. Raymond Couderc.** Pas selon nous ! Selon les électeurs !

**M. Henri Emmanuelli.** Oh ! les électeurs, leur opinion peut varier ! Vous vous en apercevrez aussi !

**M. Didier Migaud.** Ils peuvent changer d'avis !

**M. Jean Ueberschlag.** Mais ils l'ont fait !

**M. Henri Emmanuelli.** Personne, messieurs, ne conteste votre écrasante majorité, mais je peux vous dire, pour avoir prématurément vieilli sans doute, que j'ai connu des conjonctures inverses.

**M. Raymond Couderc.** Certes !

**M. Henri Emmanuelli.** Heureusement, dans ce pays, les majorités, ça va, ça vient !

**M. Raymond Couderc.** Oui !

**M. Henri Emmanuelli.** Alors, lorsqu'on a la chance d'être la majorité, il faut essayer de remplir son contrat, mais non s'installer dans l'idée que parce qu'on a la majorité l'on a forcément raison. (*Exclamations et applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*) Laissez-moi vous dire que c'est un raisonnement que les électeurs se chargent de vous enlever. (*Mêmes mouvements.*)

Je ne vois pas pourquoi vous applaudissez ; je lui donne une leçon d'humilité. (*Rires et exclamations sur les mêmes bancs.*)

**M. Jean Ueberschlag.** Monsieur Quilès n'a pas applaudi !

**M. Henri Emmanuelli.** Je crois que vous avez quelque difficulté à suivre !

**M. le président.** Mes chers collègues, je vous en prie !

**M. Henri Emmanuelli.** Cela peut, messieurs de la majorité, vous arriver aussi ! Je tenais à le souligner, au cas où vous ne l'auriez pas compris !

**M. Christian Bergelin.** Soyez beau joueur !

**M. Henri Emmanuelli.** « Beau joueur »... Moi, je veux bien faire toutes les concessions qu'on voudra, mais, quand j'exprime un raisonnement et que, manifestement, certains ne le comprennent pas, qu'on ne me demande pas, en plus, d'en porter la responsabilité !

**M. Jean-Paul Anciaux.** C'est le problème de Laignel !

**M. Henri Emmanuelli.** On ne peut pas tout faire à la fois : vous expliquer, prendre en charge votre incompréhension. Cela fait beaucoup pour un seul homme !

**M. Jean-Jacques de Peretti.** Concentrez-vous sur votre texte !

**M. Henri Emmanuelli.** S'agissant, monsieur le ministre, de la « garantie financière » qu'offrirait l'indépendance de la Banque de France, je tiens à signaler que, depuis 1975, l'Allemagne a été incapable une année sur deux de tenir ses objectifs de croissance monétaire. Mais la fascination pour notre voisin est telle que cela ne servirait à rien. Prenons donc un autre exemple et tournons-nous vers ce malheureux Japon, qui, non content d'avoir constaté au cours des douze derniers mois une hausse de ses prix de seulement 1,4 p. 100, détient le record de la stabilité des prix depuis vingt ans, alors que sa banque centrale n'est ni autonome ni indépendante, et qu'il n'est pas question qu'elle le devienne. Il est donc trop évident au vu de ces chiffres qu'une banque centrale étroitement liée au ministère de l'économie et des finances constitue pour l'archipel nippon... (*Interruption sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. Louis Guédon.** Parce que le meilleur régime social pour vous, c'est le régime japonais ? Bravo !

**M. Henri Emmanuelli.** Ecoutez donc un peu, messieurs ! C'est difficile de s'exprimer dans ces conditions-là !

**M. Louis Guédon.** C'est difficile quand on dit des inepties ! Il faut être logique jusqu'au bout !

**M. Henri Emmanuelli.** Je serai effectivement logique jusqu'au bout.

Enfin, sur le banc du Gouvernement, j'ai cru entendre qu'une banque centrale indépendante formait un indice irréfutable de la modernité d'un pays puisque Washington et Bonn en sont dotés.

Ainsi que vous l'avez vous-même rappelé ce matin, monsieur le ministre, ce sont les banques centrales de deux Etats fédéraux. Vous avez ensuite, dans une réponse à un parlementaire, évoqué le cas de la Suisse. C'est aussi, je vous le rappelle, un pays fédéral.

**M. le ministre de l'économie.** Et la Belgique ? Et les Pays-Bas ? Et l'Espagne ?

**M. Henri Emmanuelli.** S'agissant de la Belgique, monsieur le ministre, je serais tenté de dire que, pour son malheur, elle est en train de devenir un pays fédéral, dans un processus qui n'amuse personne, ni en Belgique ni en France. Et ce qui se passe en Belgique de ce point de vue ne me paraît pas devoir susciter tel ou tel sourire.

Cette loi, monsieur le ministre, ne vous apportera pas de garanties.

Restent les autres aspects, qui sont loin d'être négligeables et qui sont tout à fait inquiétants.

Contrairement aux assurances que vous avez cru devoir donner ce matin à cette tribune, monsieur le ministre, cette loi est la porte ouverte au démembrement des missions de service public et d'utilité collective qu'assure, pour l'heure, la Banque de France grâce à 18 000 salariés répartis en dix-sept métiers. Il est essentiel de les conserver. Vous serez aussi jugé sur cela.

Entre ce que prévoit ce texte et ce qu'il tait, il y a incontestablement de fortes craintes à avoir pour l'emploi de ceux qui ne font pas partie des 250 personnes qui, autour du gouverneur, assurent la politique monétaire. Qu'importe si, en francs constants, notre banque centrale a vu sa charge d'exploitation n'augmenter que de 0,7 p. 100 ? Qu'importe si, avec moins de personnels et moins de missions, la Bundesbank, justement, coûte plus cher ? Dans le menu qu'a cosigné M. le ministre de l'économie, on ne trouve que suppressions d'emplois, filialisations rampantes, appel à des sociétés privées et transferts d'activités. La mesure la plus symbolique est le gel des comptes « clients » demandé depuis longtemps par l'ensemble des banquiers de la place de Paris, qui ne supportaient manifestement plus de voir échapper ainsi 80 000 comptes, même s'ils ne représentent que 0,15 p. 100 de l'activité bancaire, soit 3,5 milliards de francs d'encours et 4 à 5 milliards de francs de SICAV et autres produits financiers. Cette faveur leur a été accordée au détriment des 40 000 employés et retraités de la Banque de France, qui, par fidélité, fierté et reconnaissance à l'égard de l'entreprise, y déposaient leurs avoirs et formaient la moitié des clients de la Banque.

**M. Christian Bergelin.** Vos propos sont démagogiques !

**M. Henri Emmanuelli.** C'est, à terme, la disparition d'un réseau unique de 210 succursales, qui, par la gestion des comptes, les contacts avec les milieux économiques locaux et la distribution de produits financiers, restaient en phase avec l'activité et la population française.

Au moment où l'on confie à la Banque de France le soin de veiller sur la santé de notre monnaie, on lui enlève son thermomètre et son stéthoscope, instruments rudimentaires mais bien utiles à la médecine financière, alors même que le Trésor continue, lui, de dormir sur ses 800 000 comptes.

Cela n'est manifestement qu'un début, parce qu'on parle de réformer les activités qualifiées de périphériques en les confiant à l'initiative privée. Et il y a eu, contrairement à vos assertions, monsieur le ministre, certaines déclarations, y compris en provenance d'institutions bancaires, qui sont, vous en conviendrez, très inquiétantes.

Outre que cela multipliera les structures, disqualifiera les contrôles du Parlement et de la Cour des comptes, cela entraînera des pertes d'efficacité, nuira à la collecte de l'information déjà rendue conditionnelle par l'article 5 de ce projet, et aboutira à une gestion éclatée, donc coûteuse.

Je vois déjà la belle affaire que constitueront pour certains la tenue du fichier des impayés ou des chèques volés, la centrale des bilans, l'établissement du diagnostic économique sur les entreprises ou le suivi de la gestion des dossiers des ménages surendettés.

Et cela pourrait aller plus loin ! Certains vont jusqu'à remettre en cause le monopole d'émission des billets, heureusement protégé par sa rentabilité de plus en plus grande et par cette loi, dont c'est le seul point positif, comme le soufflait notre collègue de Chamalières - mais j'ai peut-être mal entendu.

D'autres veulent dénier à la Banque de France le droit de jouer un rôle dans la gestion des moyens de paiement, l'encadrement du crédit et, surtout, la surveillance des systèmes d'échange. Le silence gardé sur ce point par le projet de loi dans son article 1<sup>er</sup> est des plus alarmants.

Enfin, il est certain que le droit de veto dont disposera le censeur du Trésor lui permettra de mettre le holà à toute tentative d'évolution ou de diversification de la Banque de France, condamnée à une mort lente faute de pouvoir s'adapter ; la revanche du Trésor, en quelque sorte.

Compte tenu des enjeux sociaux de ce dossier, je me permettrai de rappeler à ce gouvernement qu'il n'a pas été nommé pour faire « sauter la banque ». On ne joue pas au Meccano, au Monopoly ou au Lego avec ce qui appartient à la collectivité nationale ! (*Rires et exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Si je ne craignais de vous offenser - ce qui n'est nullement mon objectif parce que, en définitive, même si je vous crois dans l'erreur, je ne doute ni de votre sincérité, ni de votre dévouement à la cause de notre pays, qui nous est commune -, je parlerais d'hystérie libérale. En effet, ce projet me paraît plus relever d'un mouvement dogmatique que d'une analyse sérieuse de nos difficultés ou d'une réflexion approfondie sur les moyens de les surmonter.

Je redoute que ce dogmatisme ne vous entraîne dans une spirale dont je ne vois pas la fin avant deux ans, mais dont je sais que, comme tout voyage aux frontières d'un système, ce sera un voyage au pays de l'erreur.

Non, vraiment, monsieur le ministre, confronté à cette politique qui n'est pas bonne pour la France, il ne me paraît pas opportun de légiférer sur une banque qui, si l'on vous suivait, ne serait plus celle de la France. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** Le Gouvernement et la commission ne souhaitent pas intervenir.

Dans les explications de vote, la parole est à M. Charles de Courson.

**M. Jean Glavany.** Monsieur Je-sais-tout !

**M. Charles de Courson.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, qu'il est surprenant aujourd'hui de voir les socialistes défendre une question préalable à propos d'un texte qui ne fait qu'anticiper sur l'application d'un traité signé il y a un an par un gouvernement qu'ils sou-

tenaient, et qu'ils ont demandé aux Français de ratifier ! Mesdames et messieurs les socialistes, soyez sérieux ! (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste. - Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. Jean Glavany.** Vaniteux !

**M. Charles de Courson.** Il faut nous souvenir des propos des socialistes d'alors !

**M. Didier Migaud.** Vous aussi, relisez vos déclarations !

**M. Charles de Courson.** Le Président de la République prédisait un « drame historique et la fin d'une grande espérance en cas de non-ratification du traité par la France ».

Voyez, nous lisons de bons auteurs !

A propos de la Banque de France, le ministre des affaires étrangères de l'époque, votre ami M. Dumas, vantait à cette tribune les mérites d'une banque réellement indépendante, garante de la stabilité des prix et de la monnaie.

Quelques mois après, voilà que M. Rocard et ses amis critiquent ouvertement le projet de loi relatif au statut de la Banque de France. M. Emmanuelli oublie de citer des déclarations de M. Rocard. Par exemple, à l'université d'été du parti socialiste, le 1<sup>er</sup> septembre 1992, ce dernier déclarait - vous allez apprécier, c'est sublime : « J'ai la conviction que l'intelligence, la raison, l'espérance, la créativité vont l'emporter sur l'obscurantisme, le pessimisme et le conservatisme. »

**M. Christian Bataille.** L'obscurantisme, c'est vous !

**M. Charles de Courson.** Il conciait : « Nous allons faire l'Europe dans l'enthousiasme. »

L'histoire est décidément souvent cruelle pour ceux qui retournent leur veste ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Quant à M. Emmanuelli, dans son livre *Plaidoyer pour l'Europe...*

**M. Jean Glavany.** Vous avez de bonnes lectures !

**M. Charles de Courson.** J'ai d'excellentes lectures, mon cher collègue !

**M. Christian Bataille.** C'est étonnant ! Vous avez encore quelque chose à apprendre ?

**M. Charles de Courson.** ... que déclarait-il sur l'union monétaire ?

Là encore, on frise le sublime : « Qu'avons-nous à perdre ? Rien à quoi nous n'avons dû renoncer. Qu'avons-nous à y gagner ? Tout ce dont nous pouvons rêver. » Aujourd'hui, M. Emmanuelli passe du rêve au cauchemar.

Quant à M. Chevènement, qui est revenu parmi nous, ...

**M. Jean-Pierre Brard.** Insolent !

**M. Charles de Courson.** ... il ironise lui-même sur ses amis socialistes en posant, lors de l'allocution qu'il a prononcée le 2 mai 1993 devant son nouveau mouvement politique, la question suivante : « Comment Michel Rocard peut-il s'opposer aujourd'hui à l'autonomie de la Banque de France après s'être vanté de l'avoir imposée dans la négociation du traité de Maastricht ? La question est excellente ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République. - Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Chevènement a le mérite de l'honnêteté ; ses convictions demeurent inchangées, même si c'est dans l'erreur. Comme disait ma grand-mère : toujours dans l'erreur ! (*Rires sur les bancs du groupe socialiste.*)

Comment peut-il sérieusement opposer ce qu'il appelle dédaigneusement la petite Europe des barriques à la grande Europe des peuples ?

**M. Jean-Pierre Brard.** Qui est ce freluquet ?

**M. Charles de Courson.** Au nom de quelle doctrine politico-archaïque veut-on nous faire croire que l'on est plus fort tout seul, recroquevillé sur son moi national ?

Il n'est pas davantage utile d'insister sur les arguments développés par le groupe communiste pour combattre ce texte. D'ailleurs, ces arguments sont étonnamment proches de ceux de M. Chevènement. Il est triste de voir les députés communistes condamner le caractère antidémocratique du nouveau statut de la Banque de France lorsqu'on sait quels régimes ils ont soutenus et quelles méthodes ils pratiquent.

**M. Jean-Pierre Brard.** Mais nous, nous n'avons jamais été des agents de l'étranger !

**M. Charles de Courson.** Camarade, un instant ! (*Rires.*)

**M. Jean-Pierre Brard.** Vous manquez de culture historique ! Ignorant !

**M. Charles de Courson.** Plus sérieusement, venons-en au fond de ce texte.

Plusieurs arguments incitent à rejeter sans l'ombre d'une hésitation cette question préalable.

Je n'en évoquerai qu'un seul, monsieur le ministre, le bénéfice de l'indépendance de la Banque de France pour notre économie.

On oppose généralement deux modèles de banque centrale. Au Royaume-Uni et actuellement en France, la politique monétaire est un instrument entre les mains du Gouvernement, que celui-ci peut utiliser de manière discrétionnaire afin de favoriser des objectifs qu'il détermine.

A l'opposé, l'exemple des banques néerlandaise et allemande montre une banque autonome par rapport au pouvoir politique, dont les objectifs sont précis et généralement limités à la stabilité des prix.

**M. Jean-Pierre Brard.** C'est la langue de bois !

**M. Charles de Courson.** Quel est l'avantage, pour la France, d'avoir un mécanisme où s'associeraient spécialisation des instruments monétaires et autonomie institutionnelle de la banque centrale ?

**M. Jean-Pierre Brard.** Pseudo-technocrate !

**M. Charles de Courson.** Une politique monétaire soumise à l'appréciation discrétionnaire du Gouvernement le pousse trop souvent à une politique inflationniste, à travers une émission monétaire excessive.

*A contrario*, l'expérience tend à montrer que les pays à banque centrale indépendante ont pu voir leur inflation maîtrisée plus facilement, sans que la croissance économique n'en souffre pour autant. Plus encore, on constate souvent une corrélation inverse entre indépendance de la banque centrale et inflation.

Puisqu'il est clair qu'il vaut mieux poursuivre un objectif de faible inflation plutôt que d'opérer de manière permanente des arbitrages entre inflation et croissance, le choix d'une banque centrale indépendante va de soi.

**M. le président.** Mon cher collègue, je vous rappelle que les orateurs disposent de cinq minutes pour expliquer leur vote. Vous avez épuisé votre temps de parole.

**M. Charles de Courson.** Je conclus, monsieur le président.

**M. Christian Bataille.** C'est dommage, parce que c'était intéressant ! C'est un très bon orateur !

**M. Didier Migaud.** Notamment quand il cite sa grand-mère !

**M. Charles de Courson.** Par ailleurs, l'anticipation de l'indépendance de la Banque de France ne peut avoir qu'un effet psychologique bénéfique sur le marché. Il est évident qu'une banque centrale indépendante du pouvoir politique ne peut que rassurer les agents économiques et les inciter à investir sur le marché français. Faut-il rappeler qu'avec une banque indépendante, les funestes errements des années 1982-1983 n'auraient pas eu lieu ? Et c'est probablement ce qui gêne M. Chevènement et ses amis d'hier, MM. Rocard et Emmanuelli ! (*« Ah ! » sur les bancs du groupe socialiste.*)

La confiance retrouvée des agents économiques dans la politique du Gouvernement, ajoutée à la baisse des taux d'intérêt, permettra enfin une réduction des primes de risque, notamment vis-à-vis de l'Allemagne.

**M. Henri Emmanuelli.** Pauvre grand-mère ! (*Rires sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Charles de Courson.** Voilà quelques arguments justifiant la présentation de ce texte.

Parce qu'il modifie une législation aujourd'hui dépassée, parce qu'il participe au renouveau économique de la France, le groupe UDF votera contre la question préalable...

**M. Augustin Bonrepaux.** Sans blague ?

**M. Charles de Courson.** ... et soutiendra sans réserve cet excellent projet de loi contre les tenants du passé et d'une conception périmée de la souveraineté nationale et de ce que doit être une économie moderne. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. Jean-Pierre Brard.** Ignorant provocateur !

**M. Christian Batsille.** C'était vraiment génial !

**M. le président.** Pour le groupe communiste, la parole est à M. Daniel Colliard.

**M. Daniel Colliard.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, la question préalable est fondée car le projet qui nous est soumis est contraire à la Constitution.

Celle-ci induit tout naturellement une maîtrise du Gouvernement et de la représentation nationale sur cet instrument cardinal de l'exercice de la souveraineté nationale qu'est la Banque de France.

Or le projet qui nous est soumis conduit à distendre les liens entre la Banque de France et les pouvoirs exécutif et législatif de la nation. Sous le qualificatif d'indépendance, il permettrait en réalité une emprise plus forte des intérêts de la haute finance et de pouvoirs politiques étrangers sur la Banque de France. La nation serait dessaisie de sa souveraineté, conformément au traité de Maastricht, auquel se réfère formellement le projet. Cet accord, nous l'avons combattu et il a été rejeté par un Français sur deux.

Nous sommes donc en présence d'une atteinte caractérisée à la souveraineté nationale et à la maîtrise publique d'un instrument essentiel de l'exercice de cette souveraineté. Les travailleurs de la Banque de France insistent particulièrement sur ce dernier point. Ils ont manifesté aujourd'hui dans l'unité leur opposition à ce projet et nous ont distribué des billets de banque imprimés - peut-être prémonitoirement - à Taïwan.

Ils savent de quoi ils parlent. On ne peut que vous inviter, monsieur le ministre, à écouter leur voix.

**M. Jean-Pierre Brard.** Il est sourd !

**M. Daniel Colliard.** Pour toutes ces raisons, nous estimons que la question préalable s'impose et le groupe communiste

la votera. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste et du groupe socialiste.*)

**M. le président.** La parole est à M. Martin Malvy.

**M. Martin Malvy.** Ce débat et le vote qui va suivre sont, monsieur le ministre, d'une extrême importance. C'est une page de notre histoire qui est tournée, ou plutôt que vous voulez tourner. Or, pour ce moment historique, sur une majorité de 480 députés, trente, à peine davantage, sont présents en séance ce soir.

**M. Eric Raoult.** Vous étiez deux lors de l'examen du collectif !

**M. Martin Malvy.** C'est la raison pour laquelle, en application de l'article 61, alinéa 2, de notre règlement, et au nom du groupe parlementaire socialiste, je vous demande, monsieur le président, la vérification du quorum. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

**M. Eric Raoult.** Obstruction !

**M. le président.** La parole est à M. le président de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.

**M. Jacques Barrot, président de la commission.** Monsieur le président, c'est moins le président de la commission des finances qui s'exprime que le parlementaire qui a déjà de longues années à son actif dans cette assemblée.

Monsieur Malvy, quelle qu'ait été ma place dans l'hémicycle - dans l'opposition ou dans la majorité - j'ai toujours lutté contre toutes les formes d'obstruction. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Jean-Yves Le Déaut.** M. Balladur n'est pas venu aujourd'hui !

**M. Jacques Barrot, président de la commission.** J'ai été parfois isolé lorsque nous étions dans l'opposition.

**M. Jean-Yves Le Déaut.** Le Gouvernement abandonne l'agriculture et il ne s'explique pas ?

**M. Jacques Barrot, président de la commission.** Je me suis personnellement battu contre toutes les formes d'obstruction et je constate que je ne peux même pas m'exprimer. Si nous voulons que les parlementaires reprennent le chemin de l'hémicycle, nous devons à tout prix essayer de retrouver une manière de vivre ensemble, de débattre ensemble...

**Plusieurs députés du groupe socialiste.** Balladur !

**M. Jacques Barrot, président de la commission.** ... qui soit digne et corresponde à ce que le pays attend. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Je prétends que cette demande de quorum n'est qu'une manœuvre d'obstruction. Si le parti socialiste n'a pas d'autre méthode que de chausser ses vieilles bottes et d'arpenter les sentiers de l'obstruction, il ne retrouvera pas, je l'affirme, les faveurs de l'électorat. (*Rires et applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République. - Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

#### Rappels au règlement

**M. le président.** La parole est à M. Charles Millon, pour un rappel au règlement.

**M. Charles Millon.** Monsieur le président, j'ai écouté attentivement les arguments développés par M. Malvy à l'appui de sa demande de vérification du quorum et je ferai quelques commentaires, sur le fond et sur la forme.

**M. Didier Migaud.** Nous nous souvenons de vos demandes de vérification du quorum ! Provocateur !

**M. Charles Millon.** Puis-je m'exprimer ?

Sur le fond, j'ai participé, avec un certain nombre d'entre vous, au débat sur le traité de Maastricht. J'ai organisé des réunions publiques dans ma circonscription, dans mon département, dans ma région et à travers la France. J'y ai défendu la conception à laquelle je tenais, celle d'une Europe qui évoluait sur un chemin communautaire, ce qui impliquait la mise en place d'une monnaie unique et la création d'une banque européenne autonome.

Je me souviens encore des propos de certains responsables socialistes de l'époque, qui prêchaient dans la salle d'à côté et disaient exactement la même chose, à savoir qu'il serait absolument nécessaire de modifier le statut de la Banque de France afin de permettre cette évolution essentielle pour ce petit cap de l'Asie que l'on appelle l'Europe.

Aujourd'hui, nous voyons M. Emmanuelli s'exciter sur son banc et reprocher à tel ou tel de n'être pas présent en séance...

**M. Henri Emmanuelli.** Pas du tout !

**M. Charles Millon.** ... alors qu'il a fait un exposé qui contredisait les idées qu'il a lui-même développées il y a peu de temps.

Sur le fond, il est scandaleux de tromper l'électorat et de lui dire blanc il y a trois mois et noir aujourd'hui. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République. - Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

J'en viens aux remarques de forme. Lorsqu'on n'a pas d'arguments, on claque les pupitres, on demande la vérification du quorum.

**M. Laurent Cathala.** Vous ne l'avez jamais fait ?

**M. Charles Millon.** Je l'ai fait, soit (« Ah ! » sur les bancs du groupe socialiste), mais un régime d'intolérance appelle parfois des réponses intolérantes. Aujourd'hui, il n'y a aucune manifestation d'intolérance puisque M. Alphandéry vous a proposé le dialogue. Saisissez l'occasion au lieu de la refuser !

Monsieur le président, je compte sur votre sagesse pour appeler M. Malvy à suivre des procédures démocratiques qui seraient plus intelligibles pour le peuple français. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'économie.

**M. le ministre de l'économie.** Monsieur le président du groupe socialiste, vous m'accorderez que j'ai siégé dans cet hémicycle pendant quinze ans. Il m'est donc assez souvent arrivé, tout comme à vous, d'être en séance à vingt-trois heures trente.

**M. Jean-Pierre Brard.** Et parfois plus tard !

**M. le ministre de l'économie.** Effectivement, il m'est arrivé d'être dans l'hémicycle à trois, quatre ou cinq heures du matin. Vous vous en souvenez, monsieur Brard, nous avons malheureusement passé bien des nuits ensemble.

**M. Jean-Pierre Brard.** Malheureusement, ce n'est pas moi qui vous le fais dire ! (*Sourires.*)

**M. le ministre de l'économie.** Monsieur Malvy, vous êtes vous aussi un parlementaire très chevronné. Vous savez donc qu'il est bien rare de trouver, à une heure aussi tardive, autant de parlementaires dans l'hémicycle...

**M. Marc-Philippe Daubresse.** Les meilleurs !

**M. le ministre de l'économie.** ... et je m'en réjouis. Vous ne pouvez me contredire car vous savez que j'ai raison.

Tout à l'heure, après le discours de M. Chevènement, dont je n'accepte - vous vous en doutez bien - aucun argument de fond.

**M. Jean-Pierre Brard.** Non plus qu'aucun des arguments de fond de M. Pasqua !

**M. le ministre de l'économie.** ... mais dont j'ai apprécié la forme, nous avons échangé ensemble quelques propos. Nous avons regretté qu'il n'y ait pas eu ce matin le dixième ou même le vingtième du nombre de parlementaires présents ce soir.

Pourtant, j'ai présenté le texte au nom du Gouvernement, nous avons abordé le fond du débat, M. Chevènement s'est exprimé et a présenté une exception d'irrecevabilité. Les membres présents du groupe socialiste se comptaient, je crois, sur les doigts d'une main.

**M. Philippe Auberger, rapporteur général.** Ce texte ne les intéresse pas !

**M. le ministre de l'économie.** Il est évident, monsieur Malvy - et je reprends là le propos du président du groupe UDF - que vous cherchez à faire de l'obstruction.

**M. Philippe Auberger, rapporteur général.** C'est évident !

**M. Jacques Blanc.** Mais ça ne marchera pas !

**M. le ministre de l'économie.** Vous avez d'autant plus tort de le faire qu'il s'agit, comme vous l'avez dit, d'un texte d'une portée considérable, et nous avons rarement été aussi nombreux pour discuter d'un texte de loi dans cet hémicycle. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

J'ai quinze ans de vie parlementaire derrière moi et je sais de quoi je parle !

Outre la quantité, nous avons également la chance d'avoir la qualité.

**M. Jean-Yves Le Déaut.** Saluez-vous ainsi l'arrivée de M. Giscard d'Estaing ?

**M. le ministre de l'économie.** Alors, de grâce, monsieur Malvy, ayez la gentillesse de retirer votre demande de quorum qui n'a aucun sens. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République. - Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** La parole est à M. Jean-Pierre Brard, pour un rappel au règlement.

**M. Jean-Pierre Brard.** Il est important que ce débat garde la sérénité qui convient à un sujet aussi important. La hargne et la violence n'ont jamais remplacé les arguments et ne sont pas de nature à emporter la conviction.

**M. Eric Raoult.** Très bien !

**M. Jean-Pierre Brard.** Il a été beaucoup question de Maastricht. Ce n'est pas l'objet du débat, même s'il est clair que ce projet de loi relève de la même logique, M. le ministre ne s'en est pas caché et il faut lui reconnaître cet entêtement qui le caractérise. (*Sourires.*)

Avec ce projet, le Gouvernement brade l'intérêt national et l'avenir du pays. Sur ces bancs, nous ne sommes pas là pour défendre les privilégiés de la finance : cela c'est plutôt en face ! (*Protestations et rires sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*) Nous sommes ici pour défendre ceux qui souffrent.

**M. Christian Bergelin.** Archaïque !

**M. Jean-Pierre Brard.** Je sais que c'est archaïque de défendre ceux qui souffrent, dans votre logique à vous qui

n'avez les yeux fixés que sur la Bourse, mais ce n'est pas notre logique à nous ! Nos valeurs sont la solidarité et la justice sociale ; c'est l'avenir du pays.

**M. Christian Bergelin.** L'appauvrissement du pays !

**M. Jean-Pierre Brard.** Vous ignorez tout cela, évidemment !

J'en reviens à mon rappel au règlement. Il est évident qu'il n'est pas possible d'avoir un débat à l'esbroufe sur une telle question qui implique la souveraineté nationale et relève d'une décision de la nation tout entière et non de la représentation nationale, nous avons déjà eu l'occasion de le dire. Que ceux qui ont rejeté l'exception d'irrecevabilité assument au moins leurs responsabilités et qu'ils soient là, qu'ils n'essaient pas de faire passer en douce ce projet de loi...

**M. Jean-Pierre Balligand et M. Jean-Yves Le Déaut.** Très bien !

**M. Jean-Pierre Brard.** ... qui sacrifie l'avenir de notre pays et de la construction européenne positive telle que nous l'imaginons. Monsieur le ministre, nous avons vu la conception autoritaire de votre gouvernement. Il a fallu batailler deux heures et demie cet après-midi pour obtenir de son représentant l'engagement que serait prise en compte l'opinion de la représentation nationale sur la nécessité de savoir ce qui s'est passé au sujet des oléagineux.

**M. Jean-Yves Le Déaut.** On n'a rien obtenu !

**M. Jean-Pierre Brard.** La Banque de France est un sujet aussi important, peut-être plus encore. Nous ne pouvons donc que nous associer à la demande de vérification du quorum, qui est tout à fait justifiée. Il faut en effet vérifier que les députés de droite, qui vous donnent cette arrogance, monsieur le ministre, sont bien là pour défendre un projet liberticide pour la nation tout entière. (*Applaudissements sur les bancs des groupes communiste et socialiste.*)

**M. Christian Bergelin.** Vous n'avez pas de leçon à nous donner !

**M. le président.** La parole est à M. Martin Malvy.

**M. Martin Malvy.** J'ai entendu M. Alphandéry nous rappeler que plus d'un débat s'était déroulé ici, plus d'une nuit s'était écoulée sans qu'il y ait davantage de parlementaires dans l'hémicycle que se soir. Mais, monsieur le ministre, c'est un propos que vous teniez à l'époque où vous étiez député. Vous êtes aujourd'hui ministre de l'économie et, cet après-midi, ce soir, le Gouvernement a tenté de nous dicter la manière dont nous devons organiser nos débats.

**M. le ministre de l'économie.** Non !

**M. Jean-Yves Le Déaut.** Si, c'est vrai !

**M. le ministre de l'économie.** Pas du tout !

**M. Christian Bergelin.** C'est du cinéma !

**M. Martin Malvy.** Monsieur le ministre, je vous conjure de croire que cet après-midi notre intention n'était nullement de faire, d'une manière ou d'une autre, de l'obstruction. (*Exclamations et rires sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. Christian Bergelin.** Mais si !

**M. Martin Malvy.** J'ai eu l'occasion de dire ce soir en conférence des présidents que la séance aurait repris normalement, et sans aucun incident, si le Gouvernement nous avait dit cet après-midi : le débat continue, mais le Premier ministre viendra devant l'Assemblée à l'issue de la séance de la communication hebdomadaire du Gouvernement et les groupes parlementaires seront reçus.

**M. Jean-Yves Le Déaut.** Absolument !

**M. le ministre de l'économie.** Ne m'en faites pas supporter les conséquences !

**M. Martin Malvy.** Je ne vous en fais pas supporter les conséquences, monsieur Alphandéry, mais on nous a dit cet après-midi que nous faisons de l'obstruction. Ce n'est pas vrai ! (*« Si ! » sur les bancs du groupe de l'Union pour la Démocratie française et du Centre.*)

**M. Jean-Pierre Brard.** Transparence !

**M. Martin Malvy.** Le Gouvernement a refusé de débattre avec le Parlement. M. le président Barrot, pour lequel j'ai également amitié et respect, nous a dit ce soir avec force et autorité que nous faisons de l'obstruction. Non !

**M. Jacques Blanc.** Mais si !

**M. Martin Malvy.** C'est une page de l'histoire économique et monétaire de notre pays que vous voulez tourner.

**M. Jacques Blanc.** A cause de vous ! A cause de votre gouvernement !

**M. Martin Malvy.** S'il est vrai, monsieur Millon, que nous avons défendu ensemble la ratification du traité de Maastricht il y a quelques mois, votre discours n'était alors pas le même que celui d'un certain nombre de vos collègues de la majorité actuelle. Nous estimons qu'il n'est pas convenable que moins de 10 p. 100 des membres de celle-ci soient présents ce soir pour voter.

**Un député socialiste.** C'est vrai !

**M. Jean-Pierre Brard.** C'est un défi à la démocratie !

**M. Martin Malvy.** Car vous vous êtes trop divisés, mes chers collègues de la majorité. Vous avez tenu trop de débats contradictoires sur ce sujet et vos désaccords sont encore trop manifestes pour prétendre, à trente-deux, décider pour le pays de l'avenir de la Banque de France. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*) Alors vérifions le quorum ! Ce n'est pas de l'obstruction, monsieur le président de la commission, monsieur le ministre ! (*« Si ! » sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Ce sera, à l'Assemblée nationale, un bon exercice de démocratie ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. – Protestations sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. le président.** La parole est à M. Jacques Blanc, pour un rappel au règlement.

Mais tous les groupes se sont déjà exprimés, monsieur, Blanc !

**M. Georges Colombier.** Il a le droit de parler !

**M. Jacques Blanc.** Ce sont les incendiaires qui jouent aux pompiers ! (*« Bravo ! » sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*) Depuis cet après-midi, ils essaient de se dédouaner des actions du gouvernement socialiste, qui a donné son accord sur les oléo-protéagineux. (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*) Heureusement que le nouveau gouvernement est intervenu...

**M. Didier Migaud.** C'est pourtant votre gouvernement qui signe.

**M. Jacques Blanc.** ... sur le *Corn gluten feed* et sur le fait que les surfaces seront désormais gérées par pays. Il n'a pas pu faire autrement qu'il n'a fait sous peine de voir des mesures rendues possibles par l'accord donné par le précédent gouvernement pénaliser l'ensemble de notre agriculture.

**M. Christian Bataille.** Capitulars !

**M. Jacques Blanc.** Il n'est pas honnête que des responsables socialistes pratiquent l'obstruction depuis le début de cet après-midi et bloquent ainsi l'expression normale de la démocratie.

**M. Jean Glavany.** En quoi est-ce un rappel au règlement ?

**M. Jacques Blanc.** Ils veulent faire oublier ce qu'ils ont fait, mais les agriculteurs ne l'oublient pas ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**Plusieurs députés du groupe socialiste.** Capitulars !

**M. le président.** Mes chers collègues, il incombe à la présidence de respecter et de faire respecter le règlement.

Je suis saisi par le président du groupe socialiste, en application de l'article 61 du règlement, d'une demande tendant à vérifier le quorum avant de procéder au vote sur la question préalable.

Le vote est donc réservé dans l'attente de cette vérification qui aura lieu dans l'hémicycle.

#### Suspension et reprise de la séance

**M. le président.** La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à vingt-trois heures quarante, est reprise à vingt-trois heures cinquante-cinq.*)

**M. le président.** La séance est reprise.

Le bureau de séance constate que le quorum n'est pas atteint.

Conformément à l'alinéa 3 de l'article 61 du règlement, je vais lever la séance et le vote sur la question préalable est reporté à la prochaine séance qui ne pourra avoir lieu que dans une heure.

La parole est à M. le ministre de l'économie.

**M. le ministre de l'économie.** Monsieur le président, mesdames, messieurs, le Gouvernement décide de reprendre la séance dans une heure.

#### ORDRE DU JOUR

**M. le président.** Mercredi 9 juin, à une heure, quatrième séance publique : suite de la discussion, après déclaration d'urgence, du projet de loi relatif au statut de la Banque de France et à l'activité et au contrôle des établissements de crédits (n<sup>os</sup> 158, 270).

La séance est levée.

(*La séance est levée à minuit.*)

*Le Directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale,*

JEAN PINCHOT

# COMPTE RENDU INTÉGRAL

**PRÉSIDENCE DE M. JACQUES BRUNHES,**  
vice-président

La séance est ouverte, le mercredi 9 juin 1993, à une heure.

**M. le président.** La séance est ouverte.

1

## BANQUE DE FRANCE

**Suite de la discussion, après déclaration d'urgence, d'un projet de loi**

**M. le président.** L'ordre du jour appelle la suite de la discussion, après déclaration d'urgence, du projet de loi relatif au statut de la Banque de France et à l'activité et au contrôle des établissements de crédit (n<sup>os</sup> 158, 270).

Au cours de la précédente séance, le vote sur la question préalable n<sup>o</sup> 2 de M. Martin Malvy a été reporté en application de l'article 61 alinéa 3 du règlement.

Nous allons maintenant procéder à ce vote.

Je mets donc aux voix la question préalable opposée par M. Martin Malvy et les membres du groupe socialiste.

Je suis saisi par le groupe socialiste d'une demande de scrutin public.

Le scrutin est annoncé dans le Palais.

**M. le président.** Je prie Mmes et MM. les députés de bien vouloir regagner leur place.

Le scrutin est ouvert.

*(Il est procédé au scrutin.)*

**M. le président.** Personne ne demande plus à voter ?

Le scrutin est clos.

Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants .....	563
Nombre de suffrages exprimés .....	559
Majorité absolue .....	280
Pour l'adoption .....	88
Contre .....	471

La question préalable n'est pas adoptée.

### Discussion générale

**M. le président.** Dans la discussion générale, la parole est à M. Aloyse Warhouver.

**M. Aloyse Warhouver.** Monsieur le président, monsieur le ministre de l'économie, mes chers collègues, je commencerai par un bref rappel historique.

La création de la Banque de France répondait, en 1800, à la nécessité de favoriser la reprise de l'activité économique qui s'était effondrée au cours de la période révolutionnaire. Mais, de réforme en réforme, le volume des opérations a été

marqué par des accroissements sensibles. La charte moderne de notre institut d'émission lui permet d'adapter son action aux circonstances tout en évoluant avec les techniques bancaires.

Faut-il aujourd'hui aller vers l'autonomie ? A mon avis, la réponse est certainement positive. Le projet de loi qui nous est soumis va d'ailleurs dans ce sens, ce qui est d'autant plus judicieux que la deuxième phase de la mise en œuvre du traité de Maastricht impose une telle évolution. Européen convaincu, je suis donc favorable au principe de l'indépendance de la Banque de France.

**M. Jean-Pierre Brard.** Quel rapport existe-t-il entre le fait d'être européen et l'autonomie de la Banque de France ?

**M. Aloyse Warhouver.** Après avoir rencontré des représentants du personnel et divers acteurs économiques, j'ai ressenti quelques inquiétudes.

**M. Jean-Pierre Brard.** Tout de même !

**M. Aloyse Warhouver.** Oui !

Toutes les analyses ayant été faites et bien faites, ma réflexion portera uniquement sur le rôle que jouent, au niveau de nos circonscriptions rurales, les comptoirs locaux de la Banque de France et sur les conséquences que le présent projet de loi entraînera pour eux sur le plan social.

La restructuration de 1990 avait déjà touché les zones rurales, avec la fermeture des comptoirs dans les villes de 10 000 à 12 000 habitants. L'article 17 du projet de loi prévoit le gel de tout compte bancaire. Or le personnel de nos comptoirs a développé l'ouverture de comptes à la clientèle directe. Il en existe désormais 85 000 dont environ 200 dans le comptoir de mon secteur, lequel servira de référence à ma démonstration.

Cette activité avait l'avantage de donner une bonne connaissance du métier de banquier aux employés, d'établir un contact direct avec les acteurs économiques et sociaux dans un climat de confiance réciproque. Sa disparition sera d'autant plus regrettable qu'elle coupera la Banque de France de son environnement et du terrain.

Elle sera le début de restructurations en personnels, celles que nous craignons le plus.

Les comptoirs ont également la charge de veiller à la qualité de la circulation des monnaies. Ainsi, la gestion de la monnaie emploie, dans le cas précis de ma circonscription, sept agents qui s'occupent uniquement du triage. C'est dire le travail que cela représente.

L'article 18 du projet de loi dispose que la Banque de France aura désormais la fonction de veiller « à la bonne qualité de la circulation fiduciaire ». Cela signifie qu'elle aurait seulement un rôle de surveillant et non plus d'intervenant direct sur la qualité des billets. Il est à craindre que l'on en vienne à confier la fabrication et l'entretien des billets à des organismes privés.

Une autre activité importante de la Banque de France est la gestion du fichier bancaire des entreprises, le FIBEN. En effet pratiquement toutes les entreprises fournissent les documents nécessaires. La neutralité et l'objectivité des comptoirs sont reconnues par tous. Cependant, l'article 5 du projet de loi est très restrictif. Il peut être fatal à l'existence même de ce fichier.

Le regroupement des renseignements, la bonne connaissance du terrain qu'ont les directeurs permettent aux communes et aux collectivités d'obtenir des renseignements sérieux. Les conseils qu'ils peuvent nous apporter nous évitent, parfois, d'engager nos finances pour accueillir certaines entreprises peu fiables.

Le rôle de la Banque de France dans l'instruction des dossiers pour les primes et aides aux entreprises au sein du CODEFI est irremplaçable. Dans les régions frontalières notamment, nous avons assisté à l'arrivée d'entreprises « chasseuses de primes ». Cette fonction doit être maintenue.

La tenue du fichier ne peut être abandonnée au bon vouloir d'entreprises ou de groupements professionnels, car cela signifierait l'effondrement de toute une mission d'utilité publique.

A un moment où, dans nos zones rurales, les PME et les PMI constituent le meilleur potentiel d'emplois, il n'est pas possible de confier à d'autres organismes la gestion de l'aide qu'apportent les directeurs de nos comptoirs. Cette mission occupe, dans mon exemple, sept personnes.

La dernière activité que je souhaite évoquer est celle du traitement du surendettement des ménages, véritable service public créé en 1990.

L'accession à la propriété, l'achat à crédit de plus en plus encouragé par des publicités du type « achetez en 1993, payez en 1994 », le crédit accordé par minitel à nos concitoyens par des organismes de crédit parfois étrangers conduisent de nombreux ménages à la faillite.

Nos permanences sont remplies de personnes en difficulté financière, la seule solution étant la constitution des dossiers de surendettement. Il m'apparaît plus que jamais nécessaire que cette mission continue à être assurée par la Banque de France, seule autorité indépendante par rapport à un système bancaire qui a parfois une fâcheuse tendance à accorder des crédits, entraînant la mise en vente – conséquence prévisible dès le départ – des biens immobiliers des demandeurs qui, ruinés et chassés de leur maison, tombent dans la désespérance totale.

De la même manière qu'il existe une police des polices, il faut une banque pour les banques, qui ne se situe pas sur le même plan que les banques commerciales.

Que la communauté bancaire n'apprécie pas toujours le rôle de la Banque de France, cela se comprend. Les différents corps de fonctionnaires n'apprécient sans doute pas toujours le rôle de leurs inspections générales. Toutefois, il est irremplaçable pour la bonne marche de la démocratie.

En guise de conclusion, je vais vous présenter, pour illustrer mes craintes, le bilan du comptoir de ma circonscription. Il occupe un employé pour la tenue des comptes bancaires ; huit employés pour le triage de la monnaie ; sept employés plus deux cadres pour la tenue du FIBEN ; deux personnes chargées de l'étude des dossiers de surendettement, soit un total de dix-sept agents sur un effectif de vingt-quatre.

Or l'adoption du projet de loi aboutirait à la suppression des deux tiers des emplois !

Dans combien de comptoirs en sera-t-il ainsi ? Combien des 16 500 agents verront-ils leur emploi disparaître ? Monsieur le rapporteur général, vous nous avez donné ce matin des assurances. Encore faut-il les transcrire dans les textes.

J'ai déposé des amendements et certains de mes collègues du groupe République et Liberté en ont présenté d'autres. De leur adoption, dépendra notre attitude au moment du vote final.

Monsieur le président, n'ayant pas utilisé tout mon temps de parole, je profite des quelques instants qui me restent

pour exprimer à cette tribune ma déception devant l'acceptation du « volet oléagineux » du GATT par le Gouvernement.

Député d'une circonscription parmi les plus rurales de France, il me paraît impossible d'accepter de telles limitations. De restructuration en restructuration, d'accord sur la PAC en accord sur le GATT, le milieu rural recule !

**M. Jean-Pierre Brard.** Puis-je vous interrompre, monsieur Warhouver ?

**M. Aloyse Warhouver.** Je vous en prie.

**M. le président.** Avec l'autorisation de l'orateur, la parole est à M. Jean-Pierre Brard.

**M. Jean-Pierre Brard.** Je vous remercie, monsieur Warhouver. Vous avez tenu des propos fort intéressants sur la Banque de France et sur les oléagineux. Voteriez-vous contre le projet du Gouvernement ou bien ne sont-ce que facéties destinées au *Journal officiel* ?

**M. Aloyse Warhouver.** J'ai déposé, avec mes collègues, un certain nombre d'amendements. S'ils sont adoptés, nous voterons le texte, sinon nous voterons contre.

**M. Jean-Pierre Brard.** Voilà qui est clair, monsieur le ministre.

**M. le président.** La parole est à M. Jean-François Mancel.

**M. Jean-François Mancel.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, depuis deux mois, le Gouvernement a entamé avec courage et détermination l'action de redressement économique et social de notre pays pour laquelle les Français nous ont clairement mandatés.

A plusieurs reprises déjà, notre assemblée a eu à connaître des projets gouvernementaux, notamment du collectif budgétaire adopté dans l'union par la majorité il y a un peu moins de quinze jours. Aujourd'hui, nous entamons, avec la réforme de la Banque de France, une nouvelle étape. Celle-ci paraîtra peut-être à l'opinion plus technique que politique, mais sa mise en œuvre constitue, bien au contraire, un élément majeur de notre nouvelle politique.

Ce matin, le ministre de l'économie et le rapporteur général du budget ont excellemment évoqué à cette tribune les dispositions détaillées du projet de loi qui nous est soumis. C'est la raison pour laquelle je me contenterai, au nom du groupe du Rassemblement pour la République, de souligner les raisons de l'importance que nous attachons à ce texte et les points forts du débat auquel nous avons participé en commission, comme nous continuerons à le faire en séance, avec le même état d'esprit constructif.

Confier à la Banque de France la détermination et la mise en œuvre de la politique monétaire afin d'assurer la stabilité des prix n'est pas pour nous une idée neuve. Elle figurait déjà dans la plate-forme RPR-UDF de 1986.

**M. Edmond Alphandéry, ministre de l'économie.** Exact !

**M. Jean-François Mancel.** Elle a ensuite été reprise par l'UPF lors des dernières élections législatives.

**M. le ministre de l'économie.** Très juste !

**M. Jean-François Mancel.** Dès sa déclaration de politique générale devant notre assemblée, le Premier ministre a clairement indiqué ses intentions. La loi annoncée nous est aujourd'hui soumise. De quoi s'agit-il ?

Ce projet traduit d'abord un simple constat que la France fait enfin sien. Tous les exemples connus nous montrent en effet que les pays à monnaie stable ont obtenu, au cours des décennies écoulées, les meilleurs résultats en termes de croissance. C'est une évidence qu'il n'est pas inutile de rappeler. Ils nous montrent également que cette stabilité des prix a été atteinte par les pays où la politique monétaire était indépendante.

**M. Jean-Pierre Brard.** Comme au Japon !

**M. Jean-François Mancel.** On vous a répondu ce matin, mon cher collègue, que c'était vraiment l'exception qui confirmait la règle. Je n'y reviens pas.

**M. Jean-Pierre Brard.** Et les Pays-Bas ?

**M. Jean-François Mancel.** Ces exemples nous montrent enfin que, dans des économies ouvertes comme les nôtres, les thèses keynésiennes que nous avons entendues évoquées par M. Chevènement n'ont plus cours et que, contrairement à certaines idées reçues, il n'existe aucun lien réel entre la hausse des prix et l'emploi.

**M. Jean-Pierre Brard.** Et les chiffres ?

**M. Jean-François Mancel.** Pourtant, ces idées ont la vie dure puisqu'elles sont encore défendues parfois avec un certain archaïsme.

**M. Jean-Pierre Brard.** Vous êtes orfèvre en la matière !

**M. Jean-François Mancel.** Sans vouloir en faire une référence systématique - je vous rassure d'emblée - le cas de l'Allemagne en est la parfaite démonstration, puisque nos voisins ont su allier stabilité des prix, croissance forte et progression de l'investissement.

**M. Jean-Pierre Brard.** L'économie allemande s'enfonce !

**M. Michel Hannoun.** Cela suffit !

**M. Jean-François Mancel.** Pour des raisons qui n'ont rien à voir avec ce qui s'est passé au cours de ces trente dernières années, mon cher collègue. Ne mélangeons pas tout !

A partir d'un tel constat, quoi de plus efficace et de plus significatif que de confier à la Banque de France, dont chacun reconnaît la qualité des services qu'elle rend à la nation, l'élaboration, en toute indépendance, de la politique monétaire dans le but d'assurer la stabilité des prix ? Ce transfert de compétences en matière de définition de la politique monétaire nous garantit ainsi de toute éventuelle rechute, de quelque gouvernement que ce soit, dans les marais des facilités monétaires dans lesquels nous nous sommes trop souvent enlisés dans le passé par le biais, notamment, et vous en savez quelque chose sur certains bancs, des dérives de nos politiques budgétaires.

**M. Jean-Pierre Brard.** Vous reniez le général de Gaulle !

**M. Jean-François Mancel.** Je pensais vous le dire dans quelques instants, mais je vous le dis tout de suite : Pas vous, pas ça, pas à nous !

**M. Jean-Pierre Brard.** Nous étions dans la Résistance !

**M. Charles de Courson.** Tardivement !

**M. Jean-Pierre Brard.** Ne parlez pas de ce que vous n'avez jamais pratiqué, ni vous ni vos semblables !

**M. Jean-Jacques de Peretti.** La guerre est finie !

**M. Jean-François Mancel.** Monsieur Brard, s'il vous plaît, un peu de calme !

**M. Christian Bergelin.** Monsieur le président, faites taire votre collègue !

**M. Jean-François Mancel.** Est-ce à dire, pour autant, que le Gouvernement abdiquerait ainsi sa souveraineté ? Est-ce à dire qu'il y aurait risque que soit confiée à une assemblée de technocrates, comme on l'a dit, la responsabilité de la politique monétaire ?

Dans ce débat, soyons d'abord pragmatiques, même si cela n'est pas toujours conforme à l'esprit français, qui oscille dans cette affaire entre les théologiens de l'économie et les fanatiques du juridisme, dont certains se sont exprimés ce matin.

Regardons la réalité : personne n'a jamais considéré que l'Allemagne ou les Etats-Unis, dont les banques centrales sont indépendantes, seraient démunis d'un outil privilégié de mise en œuvre de leur politique économique ou d'un attribut essentiel de la souveraineté de leur gouvernement.

**M. le ministre de l'économie.** Bien sûr !

**M. Jean-François Mancel.** De même, si l'on peut admettre qu'il faut être attentif à la rédaction de l'article 1<sup>er</sup> afin d'éviter les risques éventuels d'un contrôle de constitutionnalité, encore faut-il ne pas trop jouer sur les mots.

Ainsi que le soulignait très justement le gouverneur de la Banque France devant la commission des finances de notre assemblée, la politique monétaire s'insère par essence dans le cadre de la politique économique générale, et les conséquences de la seconde pèsent sur la première, ce qui conduit tout naturellement la banque centrale, tout en respectant l'objectif de stabilité monétaire, à apporter son soutien à la politique économique générale, comme le fait le Bundesbank.

Dans ces conditions, il est clair que nous avons beaucoup à gagner quant à la stabilité monétaire assurée par la Banque de France et bien peu à perdre quant à la compétence pleine et entière du Gouvernement dans la définition de la politique économique générale, confortée par la politique des changes, dont il conserve la maîtrise intégrale.

La présence du Gouvernement au sein du Conseil de la politique monétaire permettra, sans nuire à l'indépendance puisqu'il n'aura pas voix délibérative, de faire entendre son point de vue, de connaître les opinions du Conseil et de participer pleinement à ses débats. C'est un moyen supplémentaire d'échange d'informations, de dialogue, qui paraît suffisant pour que soit dégagé, le plus souvent possible, un consensus, comme cela fut fréquemment le cas dans le passé.

La réforme accomplie, il incombera donc à la Banque de France, dans le cadre de sa mission, de surveiller la masse monétaire, d'intervenir sur le marché monétaire sous toutes les formes possibles et de définir certaines obligations, comme les réserves obligatoires.

Quant au Gouvernement, tout le reste lui appartiendra. Il conservera ainsi largement la plénitude d'action que lui confère l'article 20 de notre Constitution.

**Mme Françoise de Panafieu.** Très bien !

**M. Jean-François Mancel.** Au-delà de la volonté de tirer les conséquences du choix délibéré fait par la France - si ce texte est adopté - de la stabilité des prix et des moyens qu'elle va se donner pour l'assurer, ce projet de loi constitue, ainsi que le ministre de l'économie l'a bien souligné ce matin - et ce n'est pas un aspect négligeable de ce texte - un véritable signal, voire un symbole, aux yeux des marchés internationaux.

Nous vivons dans des économies totalement ouvertes en cette fin de siècle, donc largement dépendantes, dans ces conditions, qu'on le veuille ou non, du système financier international. Ainsi, l'image d'un pays dépend souvent d'un petit nombre de symboles. Or confier à sa banque centrale la détermination de la politique monétaire en est indéniablement un qui compte aujourd'hui fortement.

**M. le ministre de l'économie.** Absolument !

**M. Jean-François Mancel.** Cela renforcera la crédibilité de notre banque centrale, confirmera la pérennité de la volonté de la France de maintenir la stabilité des prix, confortera la confiance des investisseurs étrangers - ce qui ne sera pas rien ! - et intensifiera le rayonnement de la place de Paris.

**Mme Françoise de Panafieu.** Exactement !

**M. Jean-Pierre Brard.** Pour qui ?

**M. Jean-François Mancel.** Pour l'ensemble des Français !

**M. Jean-Pierre Brard.** Pour les privilégiés ! Vous ne parlez même pas de l'emploi.

**M. Charles de Courson.** Ce sera une conséquence logique !

**M. Jean-Pierre Brard.** Ignorant !

**M. Jean-François Mancel.** Ce signal vaudra tout particulièrement pour notre partenaire allemand.

Au-delà des incantations provocatrices - je pense à vous, monsieur Brard -, chacun sait bien, au fond de lui-même, qu'il n'est pas d'autre voie pour notre économie qu'une coopération toujours plus approfondie avec l'Allemagne. Le Premier ministre ne s'y est pas trompé, en faisant du raffermissement de nos liens et d'une meilleure concertation monétaire le socle de la baisse des taux d'intérêts depuis deux mois.

Dans ces conditions tout ce qui peut permettre de renforcer la confiance entre nos deux pays est bon à terme pour notre activité économique, donc, bien évidemment, pour la lutte contre le chômage. Il est d'ailleurs évident - il n'est pas inutile de le rappeler - que la seule annonce du dépôt du projet de loi dont nous débattons aujourd'hui a joué un rôle positif sur la baisse considérable des taux d'intérêts...

**M. Jean-Pierre Brard.** Et sur l'emploi ?

**M. Jean-François Mancel.** ... depuis l'arrivée du nouveau Gouvernement, baisse à la rapidité et à l'importance de laquelle bien peu d'observateurs croyaient. Aujourd'hui - c'est un peu compréhensible - ces derniers ne mettent déjà plus cette baisse au crédit de la nouvelle majorité, mais ils considèrent qu'elle est devenue normale.

Il n'est donc pas inutile de marteler cette réalité - nous avons intérêt à le rappeler autant de fois que cela sera nécessaire - que si les taux ont baissé c'est bien grâce à nous, c'est bien grâce à l'action qui a été menée par le Gouvernement. Ainsi, des milliards d'économie commencent à être engrangés par les entreprises et par les particuliers. C'est encore un excellent moyen de lutter contre le chômage.

On dit souvent qu'en matière monétaire la confiance ne se décrète pas. C'est vrai, mais on peut la susciter. L'indépendance de la Banque de France sera un moyen privilégié de susciter cette confiance.

Enfin, cette réforme s'inscrit dans le contexte de la signature et de la ratification du traité d'union européenne, instituant un système européen de banques centrales. Quels que furent les choix légitimes dans le débat référendaire de celles et de ceux qui siègent sur ces bancs, nous nous devons de commencer à appliquer ce que le peuple a ratifié sans perdre de vue que là n'est pas - il faut le souligner -, contrairement à ce que certains ont cherché à véhiculer pour ranimer un débat passé, l'essentiel de ce projet de loi qui, à cette seule fin, aurait parfaitement pu être déposé et débattu beaucoup plus tard.

Telles sont les sources principales du texte, qui nous paraissent justifier le ferme soutien, monsieur le ministre, que lui apporte le groupe du Rassemblement pour la République, sans nous laisser troubler le moins du monde - je peux vous l'assurer - par une opposition disparate que l'on pourrait regrouper sous le vocable des « jamais contents ». Nous avons entendu le parti socialiste s'autoféliciter sans vergogne de la stabilité des prix et du franc lorsqu'il était au pouvoir. Nous l'avons vu s'avancer - certes un peu masqué, mais s'avancer tout de même - sur le chemin de l'indépendance de la Banque de France, pour faire aujourd'hui machine arrière, semble-t-il, car rien n'est jamais ni clair ni cohérent en son sein depuis quelque temps, sous des prétextes fallacieux. Peut-être nos collègues socia-

listes se souviennent-ils de leur propre expérience, où le tra-gique laxisme de leur politique économique et budgétaire les conduisait, il y a moins de trois mois, à recourir à des taux d'intérêt insupportables pour l'économie française, en vue de maintenir fictivement la valeur de notre monnaie, victime de la défiance des opérateurs internationaux à l'égard de ceux qui étaient alors au pouvoir.

**M. Christian Bergelin.** Très bien !

**M. Jean-François Mancel.** C'est contre ce type de manipulation facile, mais dangereuse pour l'économie - on en a vu les résultats - que s'inscrit le projet de loi que nous débattons.

Et puis, bien sûr, nous avons entendu -, vous avez anticipé tout à l'heure, monsieur Brard, sur ce point -, et nous entendrons encore dans ce débat, l'inévitable leçon de gaul-lisme, donnée sentencieusement par ceux qui n'y ont jamais rien compris, et qui ont été, en plus, les adversaires les plus farouches du général de Gaulle.

**M. Jean-Pierre Brard.** Quand il défendait la France, nous étions ensemble !

**M. Jean-François Mancel.** Je vous en supplie, ne vous présentez pas aujourd'hui comme les mémoires du gaul-lisme, comme ses gardiens. Je vous le répète : certainement pas vous, certainement pas sur ce point, et encore moins à rous !

**M. Jean-Pierre Brard.** Mais si ! Vous abjurez !

**M. Jean-François Mancel.** Mais revenons au projet pour évoquer quelques points qui feront sans aucun doute l'objet des principaux débats lors de la discussion des articles, comme ce fut le cas en commission, en souhaitant vivement, monsieur le ministre, que le Gouvernement participe avec un esprit ouvert à la discussion qui s'instaurera. Je n'en doute d'ailleurs pas un seul instant car nous avons tous pu constater, lors du débat sur le collectif budgétaire, que beaucoup d'initiatives parlementaires ont été reprises par le Gouvernement, même si on l'a parfois interprété comme un changement d'attitude de sa part. C'était en réalité - nous l'avons vu tant en commission qu'en séance - la volonté du Gouvernement telle qu'elle avait été annoncée par le Premier ministre, d'écouter le Parlement et de suivre un certain nombre de ses initiatives lorsqu'elles sont satisfaisantes.

C'est au sein du conseil de politique monétaire que sera déterminée et mise en œuvre la politique monétaire. Il est donc impératif que son mode de désignation et sa composition illustrent parfaitement son indépendance, mais aussi la diversité des origines, des compétences et des expériences de ses membres dans les domaines de la monnaie et de l'économie. Chacun sait que toute procédure de désignation n'est bien évidemment jamais parfaite et qu'il faut en permanence naviguer entre le corporatisme sous-jacent, la politisation outrancière et le juste milieu, qui peut se traduire, hélas ! par une sorte de banalisation de compromis. Rien de tout cela ne doit risquer de porter atteinte à l'indépendance et à l'efficacité du conseil. C'est pourquoi le débat, largement ouvert en commission sur cette question, a abouti à des modifications de votre texte, monsieur le ministre, qui ont pour vocation de répondre à cette préoccupation. Nous aurons l'occasion d'en débattre à nouveau et peut-être d'ailleurs d'améliorer encore le texte dans une nouvelle direction.

Si le conseil de politique monétaire peut être l'objet, dans sa composition, d'appréciations diverses, un consensus fort s'est dégagé sur le rôle du Parlement, qui ne sera pas mince. Il est bien évident que l'information parlementaire est tout à fait indispensable. En commission, on a évoqué, à plusieurs reprises, la nécessité d'entendre avec régularité le Gouverneur de la Banque de France venir s'expliquer devant nos

commissions sur la politique monétaire menée par le conseil de politique monétaire. On pourrait même imaginer, selon les circonstances, le recours à la procédure des séances de commission ouvertes au public, de telle sorte que l'information de l'opinion publique soit la plus large possible. Il est bien évident que l'indépendance de la politique monétaire doit se fonder sur une légitimité démocratique. Nous l'obtiendrons certainement par cette procédure, qui devrait permettre, comme dans bien d'autres pays; notamment aux États-Unis, au Parlement de pouvoir exercer pleinement son action de contrôle par les informations qui lui seront apportées régulièrement sur la manière dont la Banque de France mettra en œuvre la politique monétaire. Ce sera sans doute aussi un bon moyen de faire éclore dans le pays ce débat sur la politique monétaire qui, en effet, a été jusqu'à maintenant plutôt limité et parfois même inexistant, alors que c'est un des points les plus déterminants de notre activité économique.

En dehors de l'importante innovation que représente l'accession de la Banque de France à l'indépendance pour déterminer la politique monétaire, le projet de loi qui nous est soumis reprend avec quelques modifications les dispositions générales de la loi de 1973 qu'il abroge.

S'il confie au conseil de politique monétaire la nouvelle responsabilité créée par la loi et qu'il « sanctuarise », comme l'évoquait ce matin notre collègue Auberger, la politique monétaire, c'est le conseil général qui assumera la responsabilité des dix-sept métiers qui sont actuellement exercés par la Banque de France et maintenus dans un quasi-statu quo. Fallait-il alors, comme certains l'ont souhaité, profiter de l'occasion ainsi offerte, pour s'interroger sur ces métiers, pour distinguer les activités bancaires de droit commun relevant du secteur concurrentiel, pour envisager des filialisations, pour mettre fin à des compétences non directement liées à la politique monétaire ? Le Gouvernement s'est refusé à envisager ces hypothèses, considérant, comme l'a rappelé le ministre de l'économie à plusieurs reprises, qu'il valait mieux s'en tenir à l'essentiel, c'est-à-dire à la gestion en toute indépendance de la politique monétaire.

Le Gouverneur de la Banque de France, quant à lui, lorsqu'il est venu devant la commission des finances, a rappelé la nécessité de ne pas tendre - à juste titre, je le crois - vers un démantèlement de son établissement et a souligné que la plupart des activités annexes de la Banque sont des missions de service public : fichier des risques, fichier central des chèques, fichier bancaire des entreprises, par exemple, qui sont indispensables, comme chacun le sait, à une bonne information concrète de la banque, notamment dans la nouvelle mission qui sera la sienne.

Il est vrai aussi que ce sont des tâches auxquelles les représentants du personnel nous ont dit attacher beaucoup d'importance et dont le centre d'analyse des coûts des activités de la banque, qui a été prévu dans le plan d'entreprise de 1988, devrait assurer la complète transparence. Je note au passage que j'ai mal compris la manifestation aujourd'hui des personnels de la Banque, car je ne vois dans ce texte de loi absolument aucune atteinte à quelque droit que ce soit des personnels de la Banque et à leur avenir.

**M. le ministre de l'économie.** Très bien !

**M. Jean-Pierre Brard.** Qu'est-ce que vous en faites ?

**M. Jean-François Mancel.** Je me demande franchement si, pour quelques-uns d'entre eux, il n'y a pas une manipulation sournoise...

**M. Jean-Pierre Brard.** Écoutez-les plutôt !

**M. Jean-François Mancel.** Je les ai rencontrés et je les ai bien écoutés !

**M. Jean-Pierre Brard.** On ne le dirait pas ! C'est méprisant pour le personnel.

**M. Jean-François Mancel.** Je dis du bien de la Banque de France et de son personnel, monsieur Brard, écoutez donc !

Compte tenu de coûts de gestion qui se sont améliorés au cours de ces dernières années, on peut laisser le soin au conseil général de poursuivre dans cette voie et d'éviter de troubler par des réformes qui conduiraient à vouloir tout faire à la fois, la mise en œuvre satisfaisante du réel objectif que nous évoquions encore à l'instant, à savoir l'indépendance de la politique monétaire.

**M. Jean-Pierre Brard.** Tout faire à la fois !

**M. Jean-François Mancel.** C'est d'autant plus vrai que la seule disposition vraiment nouvelle dans les activités de la Banque de France - le gel des comptes existants - a soulevé une réelle émotion dans le personnel de la Banque, mais aussi chez bon nombre de parlementaires qui craignent de voir ainsi se profiler des fermetures de guichets, voire de succursales, avec les conséquences que l'on imagine sur l'emploi et la vie économique locale. Faut-il pour autant revenir sur une disposition qui paraît assez logique dans le nouveau contexte qui sera celui de la Banque et qui est, en réalité, sans grande conséquence, compte tenu du peu d'ouvertures nouvelles de comptes réalisées chaque année et de la lenteur évidente d'extinction des comptes existants ?

**M. Jean-Pierre Brard.** C'est clair ! Vous liquidez le personnel !

**M. Jean-François Mancel.** Cela ne portera aucune atteinte, rassurez-vous, au bon fonctionnement de la Banque de France et aux droits des personnels.

Ainsi, si nous voulons que la lecture du texte de loi soit claire pour l'opinion publique et pour les marchés internationaux, il faut qu'il aille à l'essentiel et s'y concentre.

Telles sont, monsieur le ministre, mes chers collègues, les réflexions et les choix du groupe du Rassemblement pour la République dans ce débat.

Notre position, une fois de plus, sera un soutien sans faille au Gouvernement pour lui permettre d'accomplir une étape nouvelle que nous considérons comme essentielle dans la mise en œuvre de sa politique économique.

C'est une réforme profonde, qui secoue les habitudes et les idées reçues, et sérieusement les archaïsmes, on l'a vu ce matin en écoutant M. Chevènement. On a dit qu'elle pouvait se heurter à des obstacles constitutionnels. J'espère qu'au-delà des visions spécifiquement juridiques des uns ou pernicieusement politiques des autres, c'est l'intérêt que la nation doit porter à la stabilité des prix et à la valeur de sa monnaie qui l'emportera dans le dramatique contexte budgétaire, économique et financier dont nous venons d'hériter.

**M. Jean-Pierre Brard.** Et l'emploi ?

**M. Jean-François Mancel.** Cette réforme, nous en sommes persuadés, a déjà joué, mais jouera surtout dans l'avenir si nous l'adoptons, un rôle majeur dans la stabilité des prix, donc dans le bon fonctionnement de notre économie dont les objectifs suprêmes sont le progrès et la justice sociale...

**M. Jean-Pierre Brard.** Avec vous on va être servi !

**M. Jean-François Mancel** ... qui passent bien évidemment aujourd'hui par l'éradication du mal du chômage dans notre société.

Monsieur le ministre, notre soutien est acquis au Gouvernement pour voter ce texte qui correspond à notre conception moderne de l'intérêt du pays. Nous avons l'intime conviction que demain l'indépendance de la Banque de France s'exercera au service des intérêts du pays. (Applau-

*dissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

**M. le ministre de l'économie.** Très bien !

**M. le président.** La parole est à M. Daniel Colliard.

**M. Jean-Pierre Brard.** Enfin, on va entendre quelque chose d'intéressant !

**M. Michel Hannoun.** Quel chauvin, ce Brard !

**M. Daniel Colliard.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, en 1936, le Front populaire retirait la Banque de France aux « 200 familles » et ouvrait ainsi une brèche dans le mur de l'argent. A la Libération, la Banque de France était nationalisée pour servir à la reconstruction du pays et, ajoutait le général de Gaulle, alors à la tête d'un gouvernement auquel participaient les communistes, afin qu'« aucun monopole, aucune coalition ne soit en mesure de faire pression sur l'Etat ».

Aujourd'hui, la droite a décidé de revenir sur un acquis qui a marqué l'histoire progressiste de notre pays et de porter atteinte au lien organique et fort, existant entre la Banque de France et les pouvoirs publics ainsi que sur ses missions d'utilité publique ou d'intérêt général. Il rend la Banque dans le même temps plus sensible aux intérêts de la finance internationale et en fait un super-pouvoir échappant au contrôle de la nation et des représentants.

La référence suprême au traité de Maastricht est passée par là. Le projet d'autonomie de la Banque de France, qui nous est présenté aujourd'hui, se conforme aux dispositions du traité. Il met cet établissement dans un rapport de sujétion à l'égard de la Bundesbank allemande. Les auteurs du projet n'ont au bout de la plume pour qualifier la nouvelle position de la Banque de France que les termes d'« indépendance » ou d'« autonomie ». J'ai noté que ces mots étaient utilisés cinq fois dans les huit premières phrases de l'exposé des motifs. Et pour faire bonne mesure, les auteurs établissent une relation de cause à effet entre l'existence d'une banque centrale indépendante conduisant la politique monétaire et de meilleurs résultats en matière de croissance et d'emploi.

Le Gouverneur de la Banque de France, pour sa part, estimait devant la commission des finances que la stabilité monétaire permettrait une croissance durable non inflationniste, que le franc entrerait de façon définitive dans le cercle des monnaies stables. Allons, trop en faire nuit. Et les événements passés ou présents montrent amplement qu'un peu d'humilité, un peu moins de forfanterie ne feraient pas de mal en l'affaire.

Non, la prétendue « indépendance » de la Banque de France, loin de fortifier notre économie et d'assurer une meilleure maîtrise de la nation sur le cours des choses ne serait qu'un nouvel abandon de souveraineté imposé par un traité que près d'un Français sur deux a refusé.

Car de quelle indépendance parle-t-on ?

La monnaie est l'un des attributs essentiels de la souveraineté nationale. Si la future Banque de France risque bel et bien d'être indépendante des gouvernements élus, elle sera étroitement dépendante des marchés financiers qui n'ont qu'une seule règle, qu'une seule loi : la rentabilité financière dans les délais les plus courts. Véritable dikrat du traité de Maastricht, l'article 107 souligne que « ni la banque centrale européenne, ni une banque centrale nationale, ni un membre quelconque de leurs organes de décision ne peuvent solliciter ni accepter des instructions des gouvernements des Etats-membres ou de tout autre organisme ». Ce texte est repris presque mot pour mot dans le deuxième alinéa de l'article 1<sup>er</sup> du projet de loi : « Dans l'exercice de ses attribu-

tions, la Banque de France en la personne de son Gouverneur, de ses sous-gouverneurs, ou d'un membre quelconque du Conseil de la politique monétaire ne peut ni solliciter, ni accepter des instructions du Gouvernement ou de tout autre personne. » De surcroît, le Gouverneur, les sous-gouverneurs et les six conseillers qui constitueraient le Conseil de la politique monétaire seraient nommés pour neuf ans, non renouvelables et ne seraient pas révocables par le Gouvernement.

Qui seraient ces personnages ?

Dans l'exposé des motifs, le Gouvernement a l'audace de prétendre qu'ils représenteront - c'est son expression - « les forces vives du pays ». En fait, ce sera un collège de banquiers et de financiers. Où seront les représentants du monde du travail qui, dans leur diversité, créent les richesses dans notre pays ?

Ce sont eux les forces vives du pays, et l'emprunt du texte gouvernemental n'est qu'un abus de langage destiné à donner le change à un projet inspiré de bout en bout par les intérêts de la haute finance.

Avec cette loi, ce serait la victoire des banquiers sur les démocrates.

Dans son projet, le Gouvernement se garde bien de mettre en cause l'érosion des moyens d'action des banques centrales sous l'effet de la déréglementation financière. Il fait silence sur le démantèlement du contrôle des changes et de tout frein à la circulation des capitaux qui conduisent aujourd'hui aux délocalisations sur lesquelles il ne faut pas se contenter de verser quelques larmes hypocrites. Avec un gouverneur qui aurait le droit de dire « non » à son ministre, mais qui se trouverait impuissant face aux marchés et aux spéculateurs, ni la démocratie, ni la souveraineté nationale, ni l'efficacité de la politique monétaire n'y trouveraient leur compte.

Que dire de l'illusion qu'une Banque de France, prétendument émancipée, suffirait à calmer les attaques contre le franc, crédibiliserait la politique monétaire du pays et séduirait les opérateurs financiers ? On ne peut se satisfaire d'expliquer le manque de « crédibilité » de la politique française par la psychologie des marchés ou par le souvenir de l'inflation des années 70. Derrière les rapports de force monétaires, il n'est pas possible d'oublier l'affaiblissement structurel de l'économie française qu'ont entraîné les politiques d'austérité salariale et que traduisent la dette publique, le recul de l'emploi et les faiblesses de notre système de formation professionnelle.

On ne peut avoir un franc fort alors que persiste un chômage fort.

La création d'une monnaie unique au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier 1999, prévue dans le traité de Maastricht, aura des conséquences considérables sur le fonctionnement et le rôle des banques centrales européennes.

Mais, pourquoi la monnaie unique ? La France ne répond plus à la plupart des critères exigés pour être éligible à la candidature à une zone de monnaie unique.

**M. le ministre de l'économie.** Faux ! Cela ne concerne que l'un d'entre eux !

**M. Daniel Colliard.** Le déficit est largement au-dessus de la barre des 3 p. 100.

**M. le ministre de l'économie.** C'est le seul.

**M. Daniel Colliard.** La dette publique ne cesse de croître. Elle risque de repartir avec l'ajout d'un emprunt de 40 milliards dont le gage qui n'est nullement obligatoire - le produit des privatisations - est aussi le fruit d'une politique qui, par elle-même, affaiblit notre pays.

**M. le ministre de l'économie.** Monsieur Colliard, me permettez-vous de vous interrompre ?

**M. Daniel Colliard.** Je vous en prie.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre, avec l'autorisation de l'orateur.

**M. le ministre de l'économie.** Je vous remercie, monsieur Colliard. Je ne suis bien évidemment pas d'accord avec votre discours sur le fond...

**M. Jean-Pierre Brard.** C'est une révélation !

**M. le ministre de l'économie.** ...mais j'en apprécie la forme.

Cela dit, il est erroné de dire que la France ne répond pas à la plupart des critères fixés par le traité de Maastricht. Elle ne respecte plus, effectivement, nous le savons malheureusement, le critère très important du déficit des administrations publiques par rapport au PIB, mais tous les autres critères sont respectés, notamment le pourcentage de la dette publique par rapport au PNB - il est fixé à 60 p. 100 et la France est nettement au-dessous -, l'évolution des taux de change et les taux d'intérêt.

Il ne faut pas exagérer. Il y a un effort à faire en matière de déficit budgétaire, mais c'est le seul critère que nous ne respectons pas.

**M. Jean-Pierre Brard.** N'est-ce pas le critère essentiel ?

**M. le président.** Poursuivez, monsieur Colliard.

**M. Daniel Colliard.** Vous reconnaissez donc vous-même monsieur le ministre, que l'un des critères, et non des moindres, n'est pas respecté.

**M. le ministre de l'économie.** On ne peut pas nous en faire grief !

**M. Daniel Colliard.** J'insiste sur le fait que le recours à l'emprunt, qui n'est pas gagé obligatoirement sur le produit des privatisations, risque de gonfler un petit peu plus le déficit.

**M. le ministre de l'économie.** C'est faux !

**M. Daniel Colliard.** Je poursuis.

Quant aux autres pays de la Communauté, la libre circulation des capitaux, la spéculation et la domination allemande les ont marginalisés au sein du système monétaire européen.

« Sans système monétaire européen, il n'y a pas d'Europe », déclarait le Président de la République au lendemain des élections législatives, mais l'Angleterre, l'Italie, l'Irlande, l'Espagne, sans compter les pays scandinaves, sont d'ores et déjà exclus, exclus par la logique même d'un système qu'on tente de renforcer alors qu'il faudrait en changer pour tenir compte de la spécificité et des rythmes de développement de chaque pays.

L'emploi est la première préoccupation des Français. En quoi la monnaie unique empêcherait-elle les délocalisations façon Grundig, Hoover ou autres, ces pratiques inacceptables qui détruisent tant d'emplois en France ? Les entreprises continueraient de s'installer là où elles peuvent obtenir les salaires et les charges les plus faibles, monnaie unique ou non.

Le développement des marchés financiers a en effet canalisé l'affectation des ressources selon un seul facteur : la solvabilité, c'est-à-dire la rentabilité. Ils délocalisent, séparant, selon les expressions du rapport du sénateur Arthuis, les lieux de production ou de transformation des marchandises des lieux de consommation, fabriquant là où c'est le moins cher, vendant là où est le pouvoir d'achat.

En quoi la monnaie unique empêcherait-elle les entreprises européennes de toujours considérer l'emploi comme la « variable d'ajustement » dans la guerre économique qu'elles se livrent ? En quoi pourrait-elle relancer la forma-

tion, l'investissement et la recherche alors que la priorité reste à la rentabilité financière à court terme ?

Une petite Europe monétaire est en train de se construire. Elle se résumerait en réalité à l'émergence d'un euromark. Nous avons dénoncé cette dérive lors de la campagne référendaire sur Maastricht. Les faits, malheureusement, n'ont pas tardé à la confirmer et ce projet inscrit un peu plus notre pays sous cette domination.

Au nom du couple franco-allemand, dont on vient à l'instant de nous vanter les mérites, on sacrifie non seulement la qualité de la croissance française mais également les possibilités de la France, en tant que pays intermédiaire entre le nord et le sud de la Communauté économique européenne, de changer en profondeur la construction européenne dans le sens de l'emploi et d'une coopération plus équilibrée.

La construction de l'Europe est devenue celle du Grand Marché unique, avec comme seule frontière pour la France le maintien de la parité entre le franc et le Mark. Le credo intégriste néo-libéral européen, si vous me permettez cette expression un peu compliquée, renvoie, plus encore qu'aux fameuses conditions du traité de Maastricht, à un ancrage obstiné de la France à l'Allemagne. C'est à la fois un aveu de faiblesse et une grave faute.

Comment, en effet, ne pas penser que s'arrimer toujours plus à l'Allemagne n'aura pas pour conséquence d'adopter les positions de celle-ci ? On sait l'impatience manifestée par le gouvernement allemand pour conclure les accords du GATT. A Beaune, notre partenaire ne pouvait que s'estimer satisfait de voir la partie française, Président de la République inclus, ne plus évoquer un possible veto de la France et présenter l'agriculture comme la simple partie d'un tout à négocier, c'est-à-dire, pour parler vrai, comme un élément de troc sacrificable dans une négociation globale.

Ce comportement vient de se traduire hier, à Luxembourg, par un premier recul lourd de conséquences pour l'agriculture française, recul qui éclaire d'une manière crue la réalité de la politique de démission nationale du Gouvernement.

Les conséquences de la prétendue indépendance de la Banque de France sur les activités et le personnel même de la Banque peuvent également être très graves. Ce sont des milliers d'emplois qui sont directement menacés.

Le projet du Gouvernement prévoit de supprimer à terme la clientèle directe de la Banque. Cette activité emploie mille agents. Que vont-ils devenir, monsieur le ministre ? Ne trouvez-vous pas qu'il y a déjà assez de chômage dans notre pays ? Cette clientèle témoin permet de connaître les mécanismes du métier de banquier, indispensable pour la cohérence de l'ensemble des missions de l'institut. Elle sert aussi à étalonner les commissions à verser par les clients pour tout service bancaire, et sans doute est-ce là qu'il faut trouver l'opposition des autres banques à cette forme d'activité.

Le personnel de la Banque de France gère les activités liées à la loi sur le surendettement des ménages. Chaque dossier revient en moyenne à 5 000 francs. Quelle banque privée pourrait assurer la gestion de cette activité qui relève du service public et auquel le projet ne fait nulle part mention ?

**M. le ministre de l'économie.** Mais il n'est pas question de la supprimer !

**M. Jean-Pierre Brard.** « Pour l'instant », a dit M. Warhouver !

**M. Daniel Colliard.** Je manifeste ici une inquiétude par rapport au texte qui nous est soumis.

Le rôle de la commission bancaire, des succursales à travers l'ensemble du territoire, le contrôle de l'émission et de la fabrication de la monnaie, toutes ces activités de service

public remplies par la Banque de France sont utiles à la nation.

Or il y a dans ce projet de loi un risque de filialisation relevé à juste titre par les syndicats du personnel de la Banque de France pour tout ou partie de ces missions, c'est-à-dire un risque de voir le milieu bancaire les investir au détriment de la rigueur publique que l'on doit leur conserver, ou tout simplement un risque de les voir disparaître à terme.

Evidemment, le dispositif actuel est contraire à la logique du traité de Maastricht qui tend tout à la fois à normaliser, à centraliser et à favoriser le libre arbitre du capital.

Hier, à l'appel des syndicats de la Banque de France, le personnel était en grève. Et si ces salariés sont actuellement si nombreux à manifester, c'est pour défendre leur emploi et pour que la Banque de France soit un outil au service de toute la collectivité.

Les députés communistes ne proposent pas pour autant le *statu quo*. Les problèmes monétaires ont pris une telle ampleur qu'il est indispensable de revoir le rôle et le fonctionnement de la Banque de France.

La véritable indépendance à conquérir est par rapport aux marchés financiers. La Banque de France doit être au service de tous, du citoyen à l'Etat en passant par les collectivités locales, pour combattre les inégalités, l'exclusion, et pour favoriser une croissance riche d'emplois.

Il faut une nouvelle organisation de l'institut d'émission propre à garantir son indépendance par rapport aux lobbies financiers tout en assurant son ancrage dans la société. Les questions monétaires ne doivent pas être la chasse gardée des spécialistes et des technocrates mais, autant que faire se peut, l'affaire de tous. Le pouvoir monarchique du gouverneur devrait être remplacé par celui d'un organisme collégial comportant des membres nommés par le pouvoir politique, mais aussi des représentants des régions, des forces économiques et du monde du travail. Cet organisme de direction serait comptable de son activité devant le Parlement.

L'objectif de la politique monétaire devrait être, non la stabilité des prix définie de façon abstraite, mais une création monétaire adossée à la production de biens et de services utiles et au développement de l'emploi.

Il est aussi absolument nécessaire d'introduire une dimension sociale croissante dans la gestion du système monétaire. Il faut aider les utilisateurs de services bancaires dans leurs relations avec les banques, prévenir et pas seulement remédier, tant bien que mal, au surendettement des ménages.

Les responsabilités au sein du service public de la monnaie doivent être décentralisées et permettre en particulier une présence active d'agences de la banque centrale sur tous les points du territoire, dans les bassins d'emplois et partout où un animateur de la vie économique locale peut être utile.

On ne dira jamais assez le rôle irremplaçable que jouent les 212 comptoirs de la Banque de France avec leurs 16 500 agents, les divers fichiers qu'elle tient, son action sur le surendettement, les études économiques qu'elle mène et les médiations qu'elle conduit.

N'est-il pas temps également de relancer l'économie en dégonflant la sphère financière par une transformation du système monétaire européen qui favoriserait une plus grande solidarité des partenaires pour l'emploi et la croissance, pour une défense commune face aux Etats-Unis et au dollar, en combattant la croissance financière et en revitalisant notre système productif ?

Aujourd'hui, en effet, il est plus rentable d'investir les capitaux dans la finance que dans la production. Plus de la moitié des ressources des entreprises va aux placements financiers, aux exportations de capitaux, aux intérêts payés

aux banques, aux dividendes pour les actionnaires. Nous proposons de redonner au Gouvernement et à la Banque centrale des moyens d'action pour lutter contre la spéculation financière, la fraude et les exportations de capitaux.

Et nous ne sommes pas seuls à faire de telles propositions ! Par exemple, Maurice Allais, prix Nobel d'économie, a suggéré d'imposer une taxe sur toute opération de change ne recouvrant aucune transaction commerciale, donc de nature purement spéculative. Ce pourrait être une première digue contre les vagues de spéculation qui ont secoué le SME depuis septembre dernier.

Persévérer dans l'application des critères de convergence fixés par le traité de Maastricht pour la mise en place de la monnaie unique serait vraiment diabolique. Cela aurait pour première conséquence d'exclure un nombre grandissant de partenaires européens et notamment ceux qui ont le plus besoin de coopération. Ne serait-il pas plus efficace de travailler à l'échelle de toute l'Europe à un véritable outil de coopération monétaire qui favorise la logique de coopération contre celle de domination ?

La réponse à cette problématique complexe n'est pas dans la monnaie unique et dans l'abandon des souverainetés mais dans l'entraide, dans la mise en commun, dans un fonds européen, de réserves provenant des banques centrales et la mise à disposition de droits de tirage spéciaux pour les pays en difficulté qui veulent mettre en œuvre la politique de leur choix.

Ce que proposent les communistes, c'est un rééquilibrage des relations monétaires en Europe à l'opposé d'une politique française décidée à Francfort.

Enfin, la crise montre la vulnérabilité qu'induisent la charge de la dette publique et la détention par des non-résidents d'une masse considérable de titres émis par le Trésor français. Nous proposons à cet effet de lever un emprunt obligatoire auprès des banques et des compagnies d'assurances.

Telles sont les critiques et les propositions que je tenais à exprimer dans ce débat.

Parce que la démocratie ne doit pas s'arrêter là où commence le pouvoir de l'argent, le groupe communiste s'opposera résolument au projet du Gouvernement.

**M. Jean-Pierre Brard.** Très bien !

**M. le président.** La parole est à Mme Véronique Neiertz.

**Mme Véronique Neiertz.** Le débat sur l'indépendance de la Banque de France s'accompagne d'une interrogation et d'une réelle inquiétude sur l'avenir de ses activités qui ne relèvent pas de la mission définie par l'article 1<sup>er</sup> du nouveau statut, c'est-à-dire la mise en œuvre de la politique monétaire. C'est sur ce point exclusivement que portera mon intervention, monsieur le ministre.

La loi de 1973 précisait que la Banque de France avait également pour mission essentielle de veiller sur le crédit et sur le bon fonctionnement du système bancaire. Or cette précision a disparu du texte que vous présentez, permettant de penser que la surveillance du crédit ne fait plus partie des missions indispensables de la Banque.

Cette impression est renforcée par l'article 15 aux termes duquel la Banque de France « peut » continuer à exercer celles de ses activités qui ne se rattachent pas directement aux missions définies à l'article 1<sup>er</sup>. L'emploi du mot « peut » conforte l'idée selon laquelle serait planifiée la disparition progressive des autres activités de la Banque, ces autres missions ayant déjà un caractère facultatif et secondaire. Est d'ailleurs supprimée toute référence à leur caractère de service public ou d'utilité collective.

Qui va décider du maintien de ces autres activités ? Selon quels critères ? Est-ce la rentabilité, puisque l'article 15 per-

mettrait de créer des GIE, de filialiser et de sous-traiter leur gestion ? Ce problème avait été soulevé par la section des finances du Conseil économique et social qui vous recommandait en avril dernier de ne pas retenir l'idée de filialiser ou de créer des GIE pour ces activités, car une hypothèse mettrait en cause l'efficacité des dispositifs actuels et même l'économie de l'ensemble et il convenait au contraire de confirmer les orientations actuelles de développement de la banque.

Il est indispensable que le nouveau statut soit clair sur ce point et qu'il précise non seulement que la Banque de France continue à exercer toutes ses activités, mais peut les étendre et en développer de nouvelles.

Sinon, que va-t-il se passer ? Disparaîtront, outre la gestion des comptes de clientèle particulière, disparition déjà annoncée, toutes les activités liées à la connaissance du tissu économique régional ou national, au contrôle des entreprises, à la surveillance du marché, à la gestion des fichiers nationaux, que ce soit celui des entreprises, celui des incidents de paiement des particuliers ou celui des chèques en bois.

Disparaîtrait également, et vous comprendrez que ce soit pour moi un souci, toute l'activité de la Banque de France liée au traitement des dossiers de surendettement : 250 000 dossiers depuis trois ans que la loi sur le surendettement des particuliers s'applique.

Cette loi a une fonction de régulation du crédit, une fonction de prévention des incidents de paiement, en tout cas une fonction de moralisation des pratiques commerciales et même une fonction de lutte contre certaines formes d'exclusion liées à l'augmentation des dettes.

Comment voulez-vous que cette activité soit rentable au sens gestionnaire du terme ? Elle occupe 600 personnes, et 120 commissions de surendettement fonctionnent dans les départements.

Je me rappelle avoir reçu, de députés siégeant sur tous les bancs de cette assemblée, des courriers insistants me demandant d'intervenir en faveur de leurs administrés surendettés et de trouver des solutions. Depuis trois ans qu'est entrée en vigueur cette loi, les agents de la Banque de France, en partenariat d'ailleurs avec les organismes de crédit, les autres administrations et les associations de consommateurs, ont développé et acquis un savoir-faire, une efficacité qui ne peuvent pas, qui ne doivent pas être remis en cause, sous peine de paralyser complètement l'application de cette loi, qui, je le rappelle, a été votée à l'unanimité des deux assemblées.

**M. le ministre de l'économie.** Madame le député, me permettez-vous d'ajouter une précision ?

**Mme Véronique Neiertz.** Monsieur le ministre, je n'ai plus que quelques remarques brèves, mais importantes, à faire. Vous pourrez ensuite vous exprimer largement.

**M. le ministre de l'économie.** J'aurais voulu vous rassurer tout de suite !

**Mme Véronique Neiertz.** Tant mieux si vous êtes en mesure de me rassurer ! Mais je souhaite auparavant terminer.

On peut, hélas ! penser que, avec l'augmentation du chômage, le nombre de dossiers va croître. C'est déjà, d'ailleurs, la tendance.

Par ailleurs, dans une politique d'aménagement du territoire, que le Gouvernement a précisée ces dernières semaines et qui consiste à réaffirmer le maintien des administrations et des entreprises nationales dans les zones rurales ou dans les banlieues sous-administrées - ce qui a été évoqué au cours du débat sur la ville -, la disparition des activités de

service public de la Banque de France signifierait la fermeture de nombreux comptoirs...

**M. Jean-Pierre Brard.** Evidemment !

**Mme Véronique Neiertz.** ... et la suppression des commissions départementales de surendettement qui y sont installées, et qui, je le rappelle, fonctionnent bien, parce qu'elles sont proches des citoyens qu'elles concernent.

**M. Jean-Pierre Brard.** Le ministre s'en fiche !

**Mme Véronique Neiertz.** Enfin, monsieur le ministre, cette ambiguïté sur le rôle de service public que la Banque de France doit assurer par le maintien de toutes ces activités inquiète fortement les agents de la Banque. Il y a 18 000 agents. La mise en œuvre de la politique monétaire, seule mission essentielle affirmée dans le nouveau statut, en occupe 300. Est-ce à dire qu'est programmé le licenciement progressif des 17 700 agents qui ne sont pas affectés à cette unique tâche ?

L'annonce par le Gouvernement de la disparition de 30 000 fonctionnaires par an a de quoi, vous l'avouerez, crédibiliser cette crainte.

C'est pourquoi le projet de nouveau statut, s'il veut lever les ambiguïtés sur ce point et apaiser les inquiétudes qui planent sur l'emploi, doit comporter la réaffirmation des missions de service public de la Banque, étant bien entendu qu'elles ne peuvent être soumises au seul critère de rentabilité strictement commerciale et que leur existence ne peut dépendre de la seule décision du conseil général ou du veto d'un censeur. Imaginez, monsieur le ministre, que vous soyez favorable à ces missions, à la mission relative au surendettement, par exemple. Mais ce n'est pas vous qui en déciderez. Que se passera-t-il si le conseil général est d'un avis contraire ? Et si le censeur met son veto ? Cela peut arriver, croyez-le !

**M. Jean-Pierre Brard.** Le ministre fera les gros yeux !

**Mme Véronique Neiertz.** Si l'on veut que les problèmes posés par le surendettement puissent continuer à être traités, il importe que des précisions soient inscrites dans le texte du nouveau statut. Ce sont, me semble-t-il, toutes ces inquiétudes qu'ont voulu traduire les 6 000 manifestants de la Banque de France qui sont descendus dans la rue aujourd'hui et qui ont protesté contre la fermeture de 140 comptoirs.

Jusqu'à ce jour, monsieur le ministre, la Banque de France a été au service de la nation. On peut se poser, au vu du statut qui nous est proposé, au service de quels intérêts on va mettre cette institution ?

J'espère, monsieur le ministre, que vous pourrez nous rassurer très vite quant au maintien des activités de service public et d'utilité collective de la Banque, et que vous accepterez des amendements permettant de les réintroduire dans le texte du statut. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. le ministre de l'économie.** Madame Neiertz, au lieu de lancer de telles assertions, d'alimenter ainsi inutilement l'émotion du personnel de la Banque de France, lisez les textes ! Et lisez-les correctement ! L'article 15 du projet ne prévoit, en aucun cas, la moindre filialisation des activités, des divers métiers accomplis par la Banque de France.

**M. Jean-Pierre Brard.** Pour le moment !

**M. le ministre de l'économie.** Mais non, monsieur Brard ! Un texte est un texte ! Le projet ne prévoit pas la moindre filialisation dans les activités de la Banque de France.

Quant à l'activité relative au surendettement, sur laquelle vous avez beaucoup insisté, madame Neiertz, non seulement

mon projet n'envisage à aucun moment de la remettre en cause, mais il en assure la pérennité puisque l'Etat en assumera la charge, qu'il paiera à la Banque de France le coût de ces opérations - ce sera d'ailleurs le cas pour toutes les opérations correspondant à des missions de service public, qu'elle accomplira pour le compte de l'Etat.

Alors, madame Neiertz, je vous en prie : il était totalement inutile de semer le trouble dans les esprits du personnel de la Banque de France. Nous n'avions pas besoin de cela dans le débat qui nous anime. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. le président.** La parole est à Mme Françoise de Panafieu.

**Mme Françoise de Panafieu.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, voilà donc l'heure venue pour la France de modifier le statut de la Banque de France en la rendant à la fois plus indépendante et plus autonome.

Le projet de loi présenté par le Gouvernement est, j'en suis convaincue, de nature à créer un contexte économique et monétaire favorable à la reprise de la croissance.

Il s'agit - et c'est très important - d'adresser un signal au monde extérieur en démontrant, une bonne fois pour toutes, que la politique monétaire de notre pays n'a d'autre objectif que la stabilité des prix. C'est un élément central pour la crédibilité extérieure de notre politique économique et la garantie de continuité de nos choix monétaires. C'est aussi un moyen efficace pour réduire ce que, en langage de marché, on appelle la prime de risque, et qui se traduit par des taux d'intérêt plus élevés que ce qu'ils devraient être au regard de la situation réelle de notre économie.

**M. Jean-Pierre Brard.** Et où est l'emploi dans tout ce jargon ?

**Mme Françoise de Panafieu.** Comme le Gouvernement, j'estime que la stabilité monétaire permettra d'atteindre, sur la durée, un niveau de croissance plus élevé et d'accroître la compétitivité de notre économie dans un contexte d'inflation maîtrisée.

Garantie d'une meilleure gestion de notre monnaie, la réforme du statut de la Banque de France est également une exigence du traité de l'Union européenne, dont la ratification a été autorisée par le peuple français il y a neuf mois.

Je forme donc le vœu que le débat qui s'engage devant le Parlement permette au Gouvernement de fournir les précisions sur la compatibilité de ce nouveau statut avec le système européen de banques centrales dont la création est prévue par le traité de Maastricht, comme nous l'avons longuement vu lors de nos travaux en commission. C'est aussi pour cela que la discussion sur l'article 1<sup>er</sup> du projet de loi est essentielle.

J'ai, pour ma part, la conviction que le projet qui est soumis à l'approbation du Parlement permet d'établir un équilibre entre deux enjeux également prioritaires : l'indépendance de la Banque de France, qu'il s'agit de renforcer, et la maîtrise de la politique économique par le Gouvernement, telle qu'elle résulte de l'article 20 de notre Constitution.

L'indépendance de notre banque centrale sera le fait du Conseil de la politique monétaire, dont les membres, choisis en raison de leurs compétences et de leur expérience professionnelle, auront la charge de définir la politique interne et le cadre des opérations de la banque.

Je partage, dans ses grandes lignes, le dispositif qui est ainsi mis en œuvre et qui fait du Conseil de la politique monétaire le véritable pivot de la réforme.

Mais le surcroît d'autonomie qui est accordé à notre banque centrale ne doit en aucun cas occulter l'essentiel : le

Gouvernement reste compétent pour déterminer le régime de change et la parité de notre monnaie. C'est donc toujours l'autorité politique qui aura la responsabilité de choisir le taux de change, ce qui, dans un contexte de libre circulation des capitaux, est déterminant pour la conduite de la politique monétaire interne, en particulier pour la fixation des taux d'intérêt.

**M. Jean-Pierre Brard.** C'est exactement le contraire !

**M. le ministre de l'économie.** Mme de Panafieu a très bien compris !

**Mme Françoise de Panafieu.** Cette répartition de compétences, conforme à la tradition française et la situation observée dans les principaux pays étrangers me donnent entière satisfaction. Sans nier la portée de la réforme, elle permet de nuancer bien des commentaires visant à accréditer l'idée que, en réformant le statut de notre Banque centrale, le Gouvernement s'apprêterait à abdiquer toute compétence monétaire.

**M. Jean-Pierre Brard.** Eh oui !

**Mme Françoise de Panafieu.** L'article 2 du projet de loi dit d'ailleurs exactement le contraire en encadrant précisément les pouvoirs de la Banque de France en matière de change.

**M. le ministre de l'économie.** Très bien !

**Mme Françoise de Panafieu.** Faut-il ajouter qu'en pratique notre banque centrale bénéficiait déjà d'une certaine marge d'autonomie dans sa gestion et qu'elle a largement contribué à réduire l'inflation de notre pays ? Le statut actuel confère déjà beaucoup d'autonomie au gouverneur, et c'est très bien ainsi. L'indépendance de la Banque de France ne privera pas l'autorité politique de toute capacité d'intervention monétaire pour autant, et nul ne s'en plaindra.

**M. Jean-Pierre Brard.** Vous habillez vos reniements !

**Mme Françoise de Panafieu.** A bien des égards, cette réforme tire les conséquences d'évolutions amorcées il y a plusieurs années et garantit une répartition juste et équilibrée des compétences dans le domaine monétaire. Alors, cessons de parler d'une réforme révolutionnaire ! Voyons plutôt les choses en face !

**M. Jean-Pierre Brard.** Elle n'est pas révolutionnaire, elle est réactionnaire. Ce n'est pas la même chose !

**Mme Françoise de Panafieu.** La discussion en séance permettra, j'en suis sûr, de donner à ce projet de réforme sa vraie place, sans minimiser sa signification, mais sans exagérer ses conséquences. Elle permettra aussi, parce que c'est nécessaire, d'améliorer le texte.

Je souhaiterais évoquer en quelques mots deux séries d'amendements qui me paraissent essentiels.

Les premiers amendements portent sur la composition du Conseil de la politique monétaire.

L'article 8 du projet du Gouvernement fixe les conditions de nomination des membres de ce Conseil autres que le gouverneur et les deux sous-gouverneurs. La procédure retenue présente le double inconvénient d'aboutir, à mon sens, à un collège trop large - dix-huit membres - et de donner la priorité à la haute fonction publique sur le monde économique.

C'est la raison pour laquelle, en commission, j'ai voté pour l'adoption de deux amendements.

Le premier vise à resserrer la composition du collège établissant la liste des noms de personnalités pouvant être désignées au Conseil de politique monétaire. J'estime, comme la majorité de la commission, que rien ne justifie que les premiers présidents de la Cour de cassation et de la Cour des comptes soient associés à cette procédure de désignation. En

revanche, à titre personnel, il me semble que le vice-président du Conseil d'Etat pourrait utilement figurer dans le collège institué par l'article 8. compte tenu du rayonnement particulier de son statut dans la haute fonction publique.

Omniprésence de la fonction publique dans un tel organisme ? Non ! L'absence totale, toutefois, ne me paraît pas non plus souhaitable dès lors que la collégialité, comme l'a souligné notre rapporteur, est la règle du jeu.

Le second amendement adopté par la commission des finances a pour objet d'organiser de façon collégiale l'exercice du pouvoir de proposition pour la désignation des membres du Conseil de la politique monétaire. Cette procédure permettra évidemment de mieux garantir la représentativité du Conseil et contribuera à renforcer son autorité. L'ensemble du projet de loi y gagnera en cohérence.

J'en viens à la seconde série d'amendements qui devraient permettre d'améliorer le projet de réforme du statut de la Banque de France.

J'approuve, comme je l'ai indiqué, sans la moindre restriction, les principales orientations du projet qui vient en discussion. Mais j'estime que l'autonomie accordée à notre banque centrale dans le cadre d'un nouveau mandat et de compétences élargies doit s'accompagner d'un renforcement du contrôle démocratique exercé par le Parlement sur la politique monétaire.

Au renforcement de l'indépendance de notre banque centrale doit correspondre une plus grande transparence dans son fonctionnement et ses prises de décision.

Sans déroger au principe d'autonomie du Conseil de la politique monétaire tel que le définit l'article 1<sup>er</sup> du projet de loi, je crois nécessaire et opportun de mieux informer le Parlement du contenu et des orientations de la politique monétaire. C'est pourquoi je suis favorable à ce que les commissions des finances de l'Assemblée nationale et du Sénat entendent, au moins une fois par an et sur leur demande, le gouverneur de la Banque de France.

C'est aussi pourquoi le rapport annuel présenté par le gouverneur au Président de la République devrait porter sur l'ensemble des opérations de la Banque, que celles-ci relèvent de la compétence du Conseil de la politique monétaire ou de celle du conseil général, dont les attributions sont désormais définies de façon résiduelle.

Le débat sur la réforme du statut de la Banque de France est un débat particulièrement nécessaire aujourd'hui. Il revient aujourd'hui à notre assemblée de l'amorcer, sans jamais perdre de vue que, au-delà des dispositions qui viennent en discussion, c'est la question de notre capacité à réduire les taux d'intérêt sans relancer l'inflation qui est posée. Et c'est parce qu'il permet de progresser en ce sens que je voterai personnellement le projet de loi présenté par le Gouvernement. Un projet de loi dont la première qualité est d'éviter de s'inspirer de modèles étrangers pour mieux valuer les spécificités françaises. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

**M. le ministre de l'économie.** Très bien !

**M. le président.** La parole est à M. Charles de Courson.

**M. Charles de Courson.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, comme je l'ai indiqué dans mon intervention tendant au rejet de la question préalable de M. Malvy qu'a déférée M. Emmanuelli, le projet de loi dont nous discutons aujourd'hui est excellent.

Les arguments avancés par le ministre de l'économie emportent conviction. Nul ne saurait raisonnablement dans cette assemblée condamner un texte novateur et intelligent, qui va dans le sens des intérêts de la France. Nul ne « devrait », devrais-je dire, puisque des voix s'élèvent, ici ou

là, pour regretter le caractère autocratique du nouveau statut de la Banque de France ou sa discussion précipitée.

Chacun soulignera dans cet hémicycle les volte-face et les revirements du groupe socialiste, majorité arrogante d'hier, minorité pitoyable d'aujourd'hui. On le voit d'ailleurs : ils ne sont plus là.

Il faut expliquer notre étonnement à ceux qui trouvent que le projet de loi a été déposé trop tôt. Il ne semble en effet qu'aucune disposition constitutionnelle ni communautaire n'empêche le Gouvernement de rendre indépendante la Banque de France dès maintenant.

Comme l'a rappelé le Conseil constitutionnel dans sa décision du 2 septembre 1992, les dispositions de l'article 88-2 de la Constitution ont pour effet de lever les obstacles d'ordre institutionnel à l'intégration de la France au sein de l'union économique et monétaire, instituée par le traité de Maastricht. Cet article a été approuvé par le peuple français lors du référendum du 20 septembre dernier, et il a par conséquent pleine valeur juridique.

Quant au traité, il invite les Etats membres à réaliser l'indépendance de leur banque centrale le plus rapidement possible.

L'article 108 stipule que chaque Etat membre veille à la compatibilité de sa législation nationale, y compris les statuts de sa banque nationale, avec le présent traité et les statuts du système européen de banques centrales, et ce, au plus tard, à la date de mise en place du SEBC.

Ces dispositions doivent être rapprochées de l'article 109 E du traité, qui précise qu'au cours de la deuxième phase, c'est-à-dire à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1994, chaque Etat membre enclenche le cas échéant - et il faut insister sur ce "cas échéant" - le processus conduisant à l'indépendance de sa banque centrale, conformément à l'article 108.

Il me paraît clair que l'indépendance des banques centrales doit être acquise au cours de la deuxième phase, mais si celle-ci n'a pas été faite lors de la première phase.

On voit donc bien que, non seulement aucune disposition n'interdit aux Etats membres de réaliser l'indépendance de leur banque centrale avant la fin de la deuxième phase, mais, bien plus, que le traité incite les gouvernements à procéder à cette autonomie dès maintenant.

La seconde controverse constitutionnelle relative à ce projet de loi a trait à la supposée contradiction du texte, notamment dans son article 1<sup>er</sup>, avec l'article 20 de la Constitution. Là encore, les arguments des opposants au projet ne tiennent pas.

Plutôt que d'ajouter un nouvel article à la Constitution, nous disent-ils, il aurait fallu modifier directement les articles en contradiction avec le traité. Ce serait le cas de l'article 20.

Le Conseil constitutionnel a déjà répondu à cette argumentation, estimant fort justement que le pouvoir constituant était souverain et qu'il n'appartenait qu'à lui de choisir entre une modification des articles existants de la Constitution ou une adjonction de nouveaux articles.

Il est par ailleurs un principe bien connu des juristes qui s'applique à notre espèce : celui de la supériorité du texte spécial sur le texte général. Ainsi, en matière de construction européenne, il est clair que l'article 88-2 de la Constitution déroge à l'article 20 et lui est supérieur.

Voilà pourquoi, mes chers collègues, il me semble superfluetatoire de vouloir condamner le projet de loi relatif au statut de la Banque de France en invoquant la Constitution.

Parce que le projet de loi participe, monsieur le ministre, à la construction européenne, il doit être défendu avec vigueur et enthousiasme.

L'union économique et monétaire se situe dans la suite logique du système monétaire européen et de l'Acte unique, en complétant ce dernier et en proposant une nouvelle étape : l'union monétaire. Je ne rappellerai pas les avantages attendus de cette union économique : réduction des coûts de transaction, transparence des prix, réduction des risques de change, économies d'échelle, bénéfices externes d'une monnaie forte. Les arguments ne manquent pas pour vouloir cette union, et la vouloir rapidement. Comme vous le rappelez, monsieur le ministre, alors que vous étiez encore député, la construction monétaire européenne apparaît comme un long processus dont l'objet est de préserver la stabilité monétaire au sein de la Communauté européenne.

A cet égard, si le système monétaire européen a longtemps fonctionné sur la base d'une sensible domination du deutchemark, cette situation semble s'infléchir de plus en plus aujourd'hui.

C'est ainsi que la France a dû, pendant de nombreuses années, fixer ses taux d'intérêt presque exclusivement en fonction de la politique de stabilité des changes vis-à-vis de la monnaie allemande. Aujourd'hui, nos taux d'intérêt sont plus bas que les taux allemands et l'indépendance de la Banque de France nous fera sans aucun doute bénéficier davantage encore de ce différentiel favorable.

A ce titre, il est aisément démontrable que l'indépendance des banques centrales favorise davantage l'union économique qu'une simple coopération de banques centrales entre elles, laquelle peut se montrer *de facto* contre productive dans un système de taux de change flexibles.

L'expérience nous montre d'ailleurs que le mécanisme de l'autonomie institutionnelle des banques centrales, ajouté à la spécialisation des instruments monétaires, est un schéma classique des unions économiques fédérales et décentralisées.

Parce qu'il participe à la nécessaire construction européenne, votre projet de loi, monsieur le ministre, ne peut que recevoir l'appui du groupe UDF.

Spécialisation des instruments monétaires en vue d'un objectif unique, autonomie institutionnelle de la Banque de France, tels sont les deux axes de votre projet de loi.

Si le principe de l'autonomie n'est pas contestable, se posent néanmoins les problèmes du degré d'indépendance de la banque, de la compétence des membres du Conseil de la politique monétaire et du contrôle démocratique de l'institution. Je souhaite m'arrêter sur ces points.

Conformément aux dispositions du traité, l'article 1<sup>er</sup> du projet dispose que les membres du Conseil de la politique monétaire ne peuvent ni solliciter ni accepter des instructions du Gouvernement ou de toute autre personne. Ce point ne saurait souffrir aucune objection. L'indépendance statutaire est également assurée par le mécanisme du secret professionnel, un mandat irrévocable, un système d'incompatibilités avec l'exercice de toute fonction publique et de tout mandat électif, et enfin des garanties accordées au-delà du terme du mandat.

Afin de renforcer ces garanties d'indépendance, déjà nombreuses, j'ai déposé un amendement en commission tendant à préciser que les rémunérations des membres du Conseil de la politique monétaire sont fixées par le Conseil général, dans la limite d'un plafond, et non plus, comme c'est le cas actuellement, par le ministre de l'économie. Cet amendement me paraît en effet aller dans le sens d'une plus grande indépendance des membres du Conseil vis-à-vis du Gouvernement et je ne doute pas, monsieur le ministre, que vous consentirez, en vrai libéral, à perdre un peu de vos prérogatives !

Le second point qui me paraît important a trait à la compétence et à la légitimité démocratique des membres du Conseil de la politique monétaire.

A ce titre, les aménagements proposés par la commission des finances au texte gouvernemental méritent d'être soutenus. En ce qui concerne la légitimité, tout d'abord, il me paraît raisonnable de laisser l'établissement de la liste des membres du Conseil aux seuls présidents de l'Assemblée nationale, du Sénat et du Conseil économique et social. A propos de la compétence de ces membres, l'idée d'un avis donné par les membres du Conseil sortant doit être défendue. Le gouverneur de la Banque de France a d'ailleurs approuvé cette idée, qui va dans le sens d'un renforcement des garanties des compétences des membres du Conseil.

Le dernier point que je souhaite aborder concerne ce que j'appellerai les contreparties démocratiques à l'autonomie institutionnelle de la Banque de France.

Il faut ainsi rappeler que, contrairement à ce que certains pensent, autonomie ne signifie pas autocratie. Ni l'Etat, ni le Parlement et les institutions républicaines ne voient leurs prérogatives supprimées ou amoindries.

En ce qui concerne l'Etat, il continue de détenir les actions formant le capital de la banque. Il peut également être entendu, à travers la personne du censeur, conformément à la loi de 1973. Le censeur participe aux séances du Conseil général. Dans la version retenue par la commission, le Premier ministre et le ministre des finances peuvent enfin assister aux séances du conseil de la politique monétaire. Ils peuvent, à ce titre, soumettre toute proposition de décision à la délibération du conseil.

Le contrôle du Parlement me paraît enfin assuré par diverses dispositions contenues dans le projet de loi ou ajoutées par la commission des finances. Je pense notamment à la soumission au Parlement de la convention entre l'Etat et la Banque de France relative à la gestion des réserves de change, mais également à la transmission aux commissions des finances de l'Assemblée nationale et du Sénat des comptes de la banque centrale, ainsi qu'à la possibilité qui leur est accordée de procéder, au moins une fois par an et à leur demande, à l'audition du Gouverneur.

Pour toutes ces raisons, nous nous devons de rassurer les quelque 20 000 agents de la Banque de France. Le projet de loi ne touche pas à leur statut et ne restreint pas les activités de la Banque de France, à une seule exception, très limitée : l'impossibilité d'ouvrir de nouveaux comptes bancaires.

Monsieur le ministre, vous nous présentez aujourd'hui un texte d'une importance considérable, qui ouvre la voie de l'économie française de demain. Parce qu'il résulte, comme vous l'avez dit, d'un choix librement consenti, parce qu'il est, sur le fond, dans l'intérêt de notre pays, je le voterai sans réserve, tel qu'amendé par l'Assemblée nationale.

Vive l'indépendance de la Banque de France au service de l'économie française ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. le président.** La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

#### Rappel au règlement

**M. Jean-François Mancel.** Je demande la parole pour un rappel au règlement.

**M. le président.** La parole est à M. Jean-François Mancel, pour un rappel au règlement.

**M. Jean-François Mancel.** Monsieur le président, je tiens simplement à souligner que les membres du groupe socialiste, qui ont fait de l'obstruction pendant une bonne partie de la soirée, nous ont quittés depuis un certain temps déjà.

Cela montre que seule la procédure les intéressait et non le fond du texte. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

2

### DÉPÔT D'UNE PROPOSITION DE LOI ORGANIQUE

**M. le président.** J'ai reçu, le 4 juin 1993, de M. Francisque Peirut, une proposition de loi organique relative à la représentation des retraités au Conseil économique et social.

Cette proposition de loi organique, n° 272, est renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

3

### DÉPÔT DE PROPOSITIONS DE LOI

**M. le président.** J'ai reçu, le 8 juin 1993, de M. Gilbert Gantier une proposition de loi tendant à abroger la loi n° 82-1172 du 31 décembre 1982 relative à la couverture des frais afférents à l'interruption volontaire de grossesse non thérapeutique et aux modalités de financement de cette mesure.

Cette proposition de loi, n° 274, est renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, le 8 juin 1993, de MM. Jean-Paul Fuchs et Georges Colombier une proposition de loi relative à la contribution de la France à la lutte contre la faim et pour le développement des régions très défavorisées.

Cette proposition de loi, n° 275, est renvoyée à la commission des affaires étrangères, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, le 8 juin 1993, de M. Rémy Auchédé et plusieurs de ses collègues une proposition de loi tendant au rétablissement de la vaccination obligatoire des bovins contre la fièvre aphteuse.

Cette proposition de loi, n° 276, est renvoyée à la commission de la production et des échanges, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, le 8 juin 1993, de M. Patrick Braouezec et plusieurs de ses collègues une proposition de loi relative aux annuités d'assurance des pères de famille ayant élevé seuls un ou plusieurs enfants.

Cette proposition de loi, n° 277, est renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, le 8 juin 1993, de M. Jean-Claude Gayssot et plusieurs de ses collègues une proposition de loi relative à la célébration de l'abolition de l'esclavage en France métropolitaine.

Cette proposition de loi, n° 278, est renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, le 8 juin 1993, de M. Georges Marchais et plusieurs de ses collègues une proposition de loi tendant à interdire le contrôle médical patronal.

Cette proposition de loi, n° 279, est renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, le 8 juin 1993, de M. Paul Mercieca et plusieurs de ses collègues une proposition de loi relative à la modification de la loi du 27 juillet 1917 pour les orphelins de guerre et les pupilles de la nation.

Cette proposition de loi, n° 280, est renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, le 8 juin 1993, de M. Georges Hage et plusieurs de ses collègues une proposition de loi relative à l'attribution de la carte de combattant aux soldats polonais ayant servi dans l'armée française.

Cette proposition de loi, n° 281, est renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, le 8 juin 1993, de M. François Asensi et plusieurs de ses collègues une proposition de loi tendant à renforcer la responsabilité des personnes morales et de leurs dirigeants en cas de règlement judiciaire.

Cette proposition de loi, n° 282, est renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, le 8 juin 1993, de M. Jacques Brunhes et plusieurs de ses collègues une proposition de loi tendant à créer une délégation aux libertés.

Cette proposition de loi, n° 283, est renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, le 8 juin 1993, de M. Maxime Gremetz et plusieurs de ses collègues une proposition de loi relative à la protection de l'emploi des salariés victimes d'un accident de trajet.

Cette proposition de loi, n° 284, est renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, le 8 juin 1993, de M. Alain Bocquet et plusieurs de ses collègues une proposition de loi tendant à assurer le remboursement de la TVA payée par le personnel des Houillères nationales pour le combustible qui lui est attribué.

Cette proposition de loi, n° 285, est renvoyée à la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, le 8 juin 1993, de M. Jean-Pierre Brard et plusieurs de ses collègues une proposition de loi tendant, en cas de décès d'un contribuable, à faire bénéficier ses héritiers de l'étalement de droit du paiement de l'impôt sur le revenu du défunt.

Cette proposition de loi, n° 286, est renvoyée à la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, le 8 juin 1993, de M. Georges Hage et plusieurs de ses collègues une proposition de loi tendant à alléger les charges sociales des clubs sportifs sur les indemnités de dédommagement versées aux dirigeants bénévoles.

Cette proposition de loi, n° 287, est renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, le 8 juin 1993, de M. Guy Hermier et plusieurs de ses collègues une proposition de loi tendant à assurer l'égalité dans l'accès aux prestations de solidarité.

Cette proposition de loi, n° 288, est renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, le 8 juin 1993, de M. René Carpentier et plusieurs de ses collègues une proposition de loi tendant à la protection des femmes victimes de violences.

Cette proposition de loi, n° 289, est renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, le 8 juin 1993, de M. Alain Bocquet et plusieurs de ses collègues une proposition de loi tendant à assurer comme critère obligatoire de validité pour toutes conventions et accords collectifs de travail la représentation majoritaire des salariés.

Cette proposition de loi, n° 290, est renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, le 8 juin 1993, de M. Gilbert Biessy et plusieurs de ses collègues une proposition de loi relative aux forêts où s'exerce un droit d'usage.

Cette proposition de loi, n° 291, est renvoyée à la commission de la production et des échanges, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, le 8 juin 1993, de M. Jean-Claude Gayssot et plusieurs de ses collègues une proposition de loi relative à la conservation des noms de rues qui évoquent la Résistance au nazisme.

Cette proposition de loi, n° 292, est renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, le 8 juin 1993, de M. Jean-Claude Lefort et plusieurs de ses collègues une proposition de loi tendant à reconnaître le droit à l'accompagnement pour les usagers des organismes paritaires exerçant une mission sociale ou de service public.

Cette proposition de loi, n° 293, est renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, le 8 juin 1993, de M. Patrick Braouezec et plusieurs de ses collègues une proposition de loi tendant à reconnaître aux communes le droit de moduler les tarifs des écoles municipales de musique et de danse en fonction des ressources des usagers.

Cette proposition de loi, n° 294, est renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu le 8 juin 1993, de M. Adrien Gérin et plusieurs de ses collègues une proposition de loi tendant à faire du 20 novembre une journée nationale des droits de l'enfant.

Cette proposition de loi, n° 295, est renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, le 8 juin 1993, de M. Guy Hermier et plusieurs de ses collègues une proposition de loi relative au mode de calcul des congés annuels des salariés.

Cette proposition de loi, n° 296, est renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, le 8 juin 1993, de M. Daniel Colliard et plusieurs de ses collègues une proposition de loi portant diverses dispositions en matière de procédure civile.

Cette proposition de loi, n° 297, est renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, le 8 juin 1993, de M. Jean Tardito et plusieurs de ses collègues une proposition de loi tendant à prendre des mesures fiscales en faveur de la prévention de la pauvreté.

Cette proposition de loi, n° 298, est renvoyée à la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, le 8 juin 1993, de Mme Muguette Jacquaint et plusieurs de ses collègues une proposition de loi tendant à abroger les articles du code civil relatifs au délai de viduité.

Cette proposition de loi, n° 299, est renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, le 8 juin 1993, de M. Gilbert Biessy et plusieurs de ses collègues une proposition de loi tendant à assurer aux communes le remboursement des exonérations trentenaires.

Cette proposition de loi, n° 300, est renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, le 8 juin 1993, de M. Georges Hage et plusieurs de ses collègues, une proposition de loi relative à l'exercice de la profession de coiffeur.

Cette proposition de loi, n° 301, est renvoyée à la commission de la production et des échanges sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, le 8 juin 1993, de M. Gilbert Biessy et plusieurs de ses collègues, une proposition de loi tendant à la majoration des tarifs viagers en fonction de la variation constatée de l'indice des prix à la consommation.

Cette proposition de loi, n° 302, est renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, le 8 juin 1993, de M. Jacques Brunhes et plusieurs de ses collègues, une proposition de loi tendant à démocratiser le contrôle des citoyens sur les opérations de vote.

Cette proposition de loi, n° 303, est renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, le 8 juin 1993, de M. Patrick Balkany, une proposition de loi visant à accroître les compétences des maires en matière de certificats d'hébergement.

Cette proposition de loi, n° 304, est renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, le 8 juin 1993, de M. Patrick Balkany, une proposition de loi tendant à organiser la connaissance du marché de l'emploi et la définition de quotas professionnels d'immigration en France.

Cette proposition de loi, n° 305, est renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, le 8 juin 1993, de M. Pierre Petit, une proposition de loi tendant à réaliser l'équité sociale entre les départements de la métropole et les départements d'outre-mer.

Cette proposition de loi, n° 306, est renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, le 8 juin 1993, de M. Jean-Luc Reitzer, une proposition de loi visant à une politique du logement plus solidaire entre les générations.

Cette proposition de loi, n° 307, est renvoyée à la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, le 8 juin 1993, de MM. Arnaud Lepercq, Jean Besson et Jean Charroppin une proposition de loi tendant à proclamer immédiatement élu le candidat aux élections législatives resté seul à l'issue du premier tour.

Cette proposition de loi, n° 308, est renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, le 8 juin 1993, de M. Richard Cazenave une proposition de loi tendant à instituer une garantie de paiement du locateur d'ouvrages dans les marchés privés de travaux.

Cette proposition de loi, n° 309, est renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, le 8 juin 1993, de M. Jérôme Bigion et plusieurs de ses collègues une proposition de loi relative à la prévention et au traitement des difficultés des entreprises.

Cette proposition de loi, n° 310, est renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, le 8 juin 1993, de M. Jacques Barrot et plusieurs de ses collègues une proposition de loi relative aux établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel.

Cette proposition de loi, n° 311, est renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales,

sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, le 8 juin 1993, de M. Pierre Lequiller et plusieurs de ses collègues une proposition de loi relative à l'aide des collectivités territoriales aux investissements des établissements d'enseignement privés sous contrat.

Cette proposition de loi, n° 312, est renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, le 8 juin 1993, de M. Paul Vergès, une proposition de loi relative à la réorganisation de la Réunion.

Cette proposition de loi, n° 313, est renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, le 8 juin 1993, de M. Paul Vergès, une proposition de loi tendant à modifier le code électoral en ce qui concerne les circonscriptions électorales à la Réunion.

Cette proposition de loi, n° 314, est renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, le 8 juin 1993, de M. Christian Estrosi, une proposition de loi tendant à instituer une garantie de paiement du locateur d'ouvrage dans les marchés privés de travaux.

Cette proposition de loi, n° 315, est renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, le 8 juin 1993, de M. Jacques Barrot, une proposition de loi visant à réformer la loi n° 84-148 du 1<sup>er</sup> mars 1984 relative à la prévention et au règlement amiable des difficultés des entreprises.

Cette proposition de loi, n° 316, est renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, le 8 juin 1993, de M. Francis Delattre, une proposition de loi tendant à instituer une garantie de paiement du locateur d'ouvrage dans les marchés privés de travaux.

Cette proposition de loi, n° 317, est renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

4

#### DÉPÔT DE PROPOSITIONS DE RÉSOLUTION

**M. le président.** J'ai reçu, le 4 juin 1993, de M. Jean Priol, rapporteur de la délégation pour les communautés européennes une proposition de résolution sur la proposition de directive du Conseil instaurant une taxe sur les émissions de dioxyde de carbone et sur l'énergie (E. 5), déposée en application de l'article 151-1 du règlement.

Cette proposition de résolution, n° 273, est renvoyée à la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.

J'ai reçu, le 8 juin 1993, de M. Gérard Vignoble, rapporteur de la délégation pour les communautés européennes

une proposition de résolution sur les projets communautaires d'ouverture des réseaux de téléphonie vocale et de libéralisation des services de télécommunications :

- proposition de directive du Conseil relative à l'application à la téléphonie vocale des principes de la fourniture d'un réseau ouvert (O.N.P.) (E. 31),

- communication au Conseil et au Parlement européen sur la consultation sur l'examen de la situation dans le secteur des services de télécommunications (E. 81), déposée en application de l'article 151-1 du règlement.

Cette proposition de résolution, n° 320, est renvoyée à la commission de la production et des échanges.

5

### DÉPÔT D'UN RAPPORT

**M. le président.** J'ai reçu, le 8 juin 1993, de M. Jean-Paul Charié, un rapport, n° 318, fait au nom de la commission de la production et des échanges sur le projet de loi, adopté par le Sénat, relatif au code de la consommation (partie Législative).

6

### DÉPÔT D'UN RAPPORT D'INFORMATION

**M. le président.** J'ai reçu, le 8 juin 1993, de M. Gérard Vignoble, un rapport d'information n° 319 déposé par la Délégation de l'Assemblée nationale pour les communautés européennes sur les projets communautaires d'ouverture des réseaux de téléphonie vocale et de libéralisation des services de télécommunications :

- proposition de directive du Conseil relative à l'application à la téléphonie vocale des principes de la fourniture d'un réseau ouvert (O.N.P.) (E. 31),

- communication au Conseil et au Parlement européen sur la consultation sur l'examen de la situation dans le secteur des services de télécommunications (E. 81).

7

### DÉPÔT D'UNE PROPOSITION DE LOI ADOPTÉE PAR LE SÉNAT

**M. le président.** J'ai reçu, le 4 juin 1993, transmise par M. le président du Sénat, une proposition de loi, adoptée par le Sénat, allongeant le délai d'élaboration des projets de schéma départemental de la coopération intercommunale.

Cette proposition de loi, n° 271, est renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

8

### ORDRE DU JOUR

**M. le président.** Aujourd'hui, à dix heures trente, première séance publique :

Suite de la discussion du projet de loi n° 158 relatif au statut de la Banque de France et à l'activité et au contrôle des

établissements de crédit (rapport n° 270 de M. Philippe Auberger au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan).

A quinze heures, deuxième séance publique :

Questions au Gouvernement ;

Suite de l'ordre du jour de la première séance.

A vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la première séance.

La séance est levée.

(La séance est levée à deux heures trente-cinq.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique  
de l'Assemblée nationale,

JEAN PINCHOT

### ERRATUM

au compte rendu intégral de la 2<sup>e</sup> séance du mercredi 26 mai 1993  
(Journal officiel, Débats de l'Assemblée nationale,  
20[2] du 27 mai 1993)

Page 715, 1<sup>re</sup> colonne, 2<sup>e</sup> alinéa, 5<sup>e</sup> ligne.

Au lieu de : « ECOMER. »

Lire : « ECOMAIRES. »

### ORDRE DU JOUR ÉTABLI EN CONFÉRENCE DES PRÉSIDENTS

(Réunion du mardi 8 juin 1993)

L'ordre du jour des séances que l'Assemblée tiendra jusqu'au vendredi 18 juin 1993, inclus, a été ainsi fixé :

**Mardi 8 juin 1993**, le soir à vingt et une heures trente, et **mercredi 9 juin 1993**, le matin à dix heures trente, l'après-midi à quinze heures après les questions au Gouvernement, et le soir à vingt et une heures trente :

Suite de la discussion du projet de loi relatif au statut de la Banque de France et à l'activité et au contrôle des établissements de crédit (n° 158-270).

**Judi 10 juin 1993**, le matin à neuf heures trente :

Questions orales sans débat.

L'après-midi à quinze heures et le soir à vingt et une heures trente :

Discussion du projet de loi relatif aux contrôles d'identité (n° 211-259).

**Vendredi 11 juin 1993**, le matin à neuf heures trente :

Suite de la discussion du projet de loi relatif aux contrôles d'identité (n° 211-259).

Discussion du projet de loi instituant la société par actions simplifiée (n° 144-258).

Discussion des conclusions du rapport sur la proposition de loi de M. Charles de Courson tendant à proroger l'application du contrôle des structures des exploitations agricoles pour les créations ou extension de capacité des ateliers hors-sols (n° 92 rectifié-224),

L'après-midi, à quinze heures et le soir à vingt et une heures trente :

Suite de l'ordre du jour du matin.

Discussion du projet de loi portant extension du bénéfice de la qualité de pupille de la nation et modifiant le code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre (première partie : Législative) (n° 227-269).

Éventuellement, discussion, sur rapport de la commission mixte paritaire, du projet de loi de finances rectificatives pour 1993.

Suite de la discussion du projet de loi relatif au statut de la Banque de France et à l'activité et au contrôle des établissements de crédit (n° 18-270).

**Lundi 14 juin 1993**, l'après-midi à seize heures :

Discussion du projet de loi portant transposition de la directive du conseil n° 90377/CEE du 29 juin 1990 instaurant une procédure communautaire assurant la transparence des prix au consommateur final industriel de gaz et d'électricité (n° 35-184).

Le soir à vingt et une heures trente :

Discussion du projet de loi, adopté par le Sénat, relatif au code de la consommation (partie législative) (n° 233-318).

**Mardi 15 juin 1993**, l'après-midi à seize heures, après la communication hebdomadaire du Gouvernement, et le soir à vingt et une heures trente ; et **mercredi 16 juin 1993**, l'après-midi, à quinze heures, après les questions au Gouvernement, et le soir à vingt et une heures trente :

Discussion du projet de loi relatif à la maîtrise de l'immigration et aux conditions d'entrée, d'accueil et de séjour des étrangers en France (n° 267).

**Judi 17 juin 1993**, le matin à neuf heures trente :

Questions orales sans débat, l'après-midi à quinze heures et le soir à vingt et une heures trente :

Suite de la discussion du projet de loi relatif à la maîtrise de l'immigration et aux conditions d'entrée, d'accueil et de séjour des étrangers en France (n° 267).

**Vendredi 18 juin 1993**, le matin à neuf heures trente, l'après-midi à quinze heures et le soir à vingt et une heures trente :

Suite de la discussion du projet de loi relatif à la maîtrise de l'immigration et aux conditions d'entrée, d'accueil et de séjour des étrangers en France (n° 267).

## NOMINATION DE RAPPORTEURS

AFFAIRES CULTURELLES, FAMILIALES ET SOCIALES

M. Jean-Pierre Calvel, rapporteur du projet de loi portant extension du bénéfice de la qualité de pupille de la nation et modifiant le code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre (n° 227) ;

M. Jean-Paul Fuchs, rapporteur du projet de loi relatif au développement de l'emploi et de l'apprentissage (n° 266).

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

M. Jacques Myard, rapporteur pour avis sur le projet de loi relatif à la maîtrise de l'immigration et aux conditions d'entrée, d'accueil et de séjour des étrangers en France (n° 267).

LOIS CONSTITUTIONNELLE, LÉGISLATION  
ET ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE LA RÉPUBLIQUE

M. Jean-Pierre Philibert, rapporteur pour les propositions de loi :

- de MM. Pierre Mazeaud et Robert Pandraud, tendant à organiser les conditions permettant le regroupement familial en France (n° 37) ;

- de M. Pierre Mazeaud, tendant à aggraver les peines applicables en matière d'entrée ou de séjour irréguliers des étrangers en France (n° 49) ;

- de M. Pierre Mazeaud, tendant à modifier l'ordonnance n° 45-2658 du 2 novembre 1945 modifiée par la loi n° 90-34 du 10 janvier 1990 relative aux conditions d'entrée et de séjour des étrangers en France et à créer un Office central pour la répression de l'immigration clandestine (n° 50) ;

- de M. Jean-Louis Masson, tendant à autoriser les collectivités locales à subordonner leurs prestations complémentaires d'aide sociale à des critères de nationalité, de résidence ou de ressources (n° 104) ;

- de M. Jacques Masdeu-Arus, tendant à prévenir les fraudes au mariage (n° 132).

Mme Suzanne Sauveigo, rapporteur pour la proposition de résolution de M. Jean-Pierre Pierre-Bloch et plusieurs de ses collègues, tendant à la création d'une commission d'enquête sur la naturalisation de M. Ibrahim Souss, délégué général de l'Organisation de libération de la Palestine à Paris (n° 185) ;

M. Jérôme Bignon, rapporteur pour le projet de loi portant mise en œuvre de la direction n° 91/250CEE du conseil des Communautés européennes en date du 14 mai 1991 concernant la protection juridique des programmes d'ordinateur et modifiant le code de la propriété intellectuelle (n° 226) ;

M. André Fanton, rapporteur pour le projet de loi constitutionnelle, adopté par le Sénat, portant révision de la Constitution du 4 octobre 1958 et modifiant ses titres VII, VIII, IX et X (n° 232) ;

M. Jean-Pierre Philibert, rapporteur pour le projet de loi relatif à la maîtrise de l'immigration et aux conditions d'entrée, d'accueil et de séjour des étrangers en France (n° 267).

## PRODUCTION ET ÉCHANGES

M. Eric Doligé, rapporteur sur la proposition de résolution de M. Jean-Louis Masson, tendant à la création d'une commission d'enquête sur le bilan de la nationalisation d'Usinor-Sacilor et sur les perspectives d'évolution de la sidérurgie française (n° 124) ;

M. Franck Borotra, rapporteur sur la proposition de résolution de M. Bernard Pons, tendant à la création d'une commission d'enquête sur les délocalisations d'activités économiques sur le plan international (n° 223) ;

M. Yves Van Haecke, rapporteur sur sa proposition de résolution relative à la proposition de règlement (CEE) du Conseil modifiant le règlement (CEE) n° 205288 concernant les missions des fonds à finalité structurelle, leur efficacité ainsi que la coordination de leurs interventions entre elles et celles de la Banque européenne d'investissement et des autres instruments financiers existants et à la proposition de règlement (CEE) du Conseil modifiant le règlement (CEE) n° 425388 du Conseil du 19 décembre 1988, portant dispositions d'application du règlement (CEE) n° 205288 en ce qui concerne la coordination entre les interventions des différents fonds structurels, d'une part, et entre celles-ci et celles de la Banque européenne d'investissement et des autres instruments financiers existants, d'autre part (n° E 71) (n° 222) ;

M. Jean-Paul Charié, rapporteur sur le projet de loi, adopté par le Sénat, relatif au code de la consommation (partie législative) (n° 233).

## QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT

### DOM

(Guadeloupe : télévision -  
autorisations d'émettre réglementation - respect)

**102.** - 9 juin 1993. - M. Edouard Chammougon rappelle à M. le ministre de la communication que le conseil de l'audiovisuel (CSA), à la suite d'un appel d'offres, a accordé l'autorisation d'émettre sur le territoire de l'archipel guadeloupéen à deux chaînes de télévision (Archipel 4 et Télé Caraïbes Internationale), qui n'ont pu encore débiter leurs émissions. Cependant, deux autres chaînes (Canal 10 et Télévision Eclair) non retenues par le CSA, continuent d'émettre clandestinement. Cette situation de non-droit, au dire des professionnels, empêche une organisation rationnelle du paysage audiovisuel local. En effet, elles font appel au marché publicitaire sans être assujetti comme les autres entreprises de presse à des règles précises et aux charges de fonctionnement qu'impose la légalité. Il lui saurait gré de bien vouloir lui indiquer les mesures qu'il compte prendre pour parvenir rapidement à une clarification du paysage audiovisuel à la Guadeloupe.

### Céréales

(blé dur - aide à la production -  
conséquences pour les producteurs traditionnels)

**103.** - 9 juin 1993. - Mme Thérèse Aillaud attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur les opérations de lobbying des céréaliers du centre de la France afin d'obtenir une aide à la production de blé dur dans une zone de production qui n'est pas considérée comme traditionnelle. Si le Gouvernement et la Communauté européenne décidaient de céder à ces pressions, le marché serait sursaturé et les producteurs de Provence-Languedoc subiraient une crise sans précédent. Il est donc indispensable, si l'on souhaite maîtriser la production et rétablir l'équilibre offre-demande, que les pouvoirs publics refusent de céder à la pression des céréaliers du centre, du lobby des semoulières et des grands industriels de l'agroalimentaire. Quelles sont les décisions claires et précises que le Gouvernement entend appliquer concernant l'aide à la production de blé dur réclamée par les agriculteurs des régions non traditionnelles ?

### Voirie

(RN 85 et 91 - desserte des stations de sports d'hiver de l'Oisans -  
déviation de Sarry Champ-sur-Drauc)

**104.** - 9 juin 1993. - M. Gilbert Biessy attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme sur la situation subie par les populations et les entreprises riveraines des

R.N. 85 et 91 et entre Le Pont-de-Claix et Le Bourg-d'Oisans, suite à la non-réalisation du « plan Oisans » prévu au X<sup>e</sup> contrat de plan. La médiocre desserte des grandes stations de sports d'hiver de l'Oisans - 50 p. 100 du chiffre d'affaires touristique isérois - les pénalise considérablement par rapport à leurs voisines savoyardes que les installations olympiques ont beaucoup aidées. Il lui demande par conséquent d'envisager prioritairement la programmation de la déviation de Jaurie Champ-sur-Drac au XI<sup>e</sup> contrat de Plan et l'inscription de 300 millions de francs sur ce plan, pour la réaliser, ainsi que le carrefour giratoire du Vizille et les opérations connexes.

*Formation professionnelle  
(AFPA) - perspectives*

105. - 9 juin 1993. - **M. Jean-Pierre Brard** attire l'attention de **M. le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle** sur le fait qu'après avoir fait l'objet l'an dernier d'un projet de délocalisation, l'association pour la formation professionnelle des adultes (AFPA) est maintenant menacée de dislocation. Une proposition de loi que le Gouvernement prévoit de faire débattre prochainement vise à l'éclatement des moyens de l'AFPA dans les régions. Le service public national de la formation professionnelle des adultes géré collégialement par l'État, les organisations syndicales de salariés et le patronat permet l'existence de titres et de diplômes à caractère national, une unité technico-pédagogique, le recrutement national des stagiaires et un statut unique pour le personnel. Tout cela va-t-il être remis en cause au moment où l'AFPA constitue la bouée de sauvetage pour beaucoup de ceux qui n'ont pas de métier ou doivent en changer ?

*Enseignement matériel et primaire  
(élèves - inscriptions  
dérégations - conséquences - zones rurales)*

106. - 9 juin 1993. - **M. Jean-Claude Asphe** appelle l'attention de **M. le ministre de l'éducation nationale** sur le fait que la loi du 22 juillet 1983, modifiée par l'article 37 de la loi du 9 janvier 1986 en ce qui concerne les dérogations pour les inscriptions scolaires, pose de graves problèmes aux maires concernés et engage des conflits. En effet, ces dérogations peuvent être accordées dans trois cas : 1<sup>o</sup> obligation professionnelle des parents ; 2<sup>o</sup> raison médicale ; 3<sup>o</sup> frère ou sœur déjà inscrit. Or, ce texte est extrêmement difficile à appliquer car les trois paramètres obligatoires sont trop larges et mal définis. Beaucoup de maires de communes rurales ont fait des investissements importants, soit directement par leur commune, soit dans le cadre de regroupement pédagogiques et, du fait de ce texte, ils voient des enfants de leur commune s'inscrire dans des villes environnantes et leurs propres classes sont menacées de fermeture par manque d'effectifs. Il serait nécessaire que ce texte soit plus contraignant, de façon à protéger la vie rurale ; car actuellement, son application va à l'encontre de la volonté des élus et de celle qu'il a lui-même exprimée, de défendre la ruralité. Une commune sans école a perdu son âme ; c'est pourquoi il lui demande de bien vouloir revoir ce texte et si possible pour la rentrée scolaire 1993-1994.

*Voirie  
(RN 42 - liaison Méteren - Saint-Omer - aménagement)*

107. - 9 juin 1993. - **M. Jean-Jacques Delvaux** attire l'attention de **M. le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme** sur la question de l'amélioration des infrastructures routières dans le Nord - Pas-de-Calais, notamment au travers de la modernisation de la route nationale 42. En effet, si chaque Français a tout lieu de se réjouir de la mise en service de la ligne ferroviaire du TGV Nord et de la poursuite du développement du système autoroutier, il importe que soit mené parallèlement un effort sur les infrastructures routières intra-régionales, sous peine de transformer les gares SNCF et les sorties d'autoroutes en oasis au-delà desquelles personne ne s'aventure. A ce titre, la RN 42 constitue une liaison intra régionale de toute première importance, compte tenu de ce que, dans un axe Est-Ouest, elle relie une large partie du littoral à la métropole lilloise. Or, si, depuis plusieurs années, sur le tronçon compris entre Boulogne-sur-Mer et Saint-Omer, de substantiels aménagements ont été effectués, il n'en demeure pas moins que la partie comprise entre Saint-Omer et Méteren (autoroute A 25) supporte un trafic journalier, estimé à 10 000 véhicules par jour, qui est incompatible avec les caractéristiques actuelles de cette route : étroitesse et sinuosité de la voie, nombreuses traversées d'agglomérations. De ce fait, d'importants efforts

d'investissements sont nécessaires. Jusqu'à ce jour, les différents interlocuteurs, tant au plan local qu'au plan national, n'ont répondu, à nos multiples demandes, que par des positions de principe sans traductions concrètes. Il lui demande donc si, compte tenu de l'importance du dossier, il envisage bien de donner à cette opération un caractère prioritaire dans le cadre du XI<sup>e</sup> Plan.

*Aéroports  
(aéroport de Lognes-Emerainville - bruit - lutte et prévention)*

108. - 9 juin 1993. - Christian Demuyneck attire l'attention de **M. le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme** sur le problème des nuisances dues au trafic aérien de l'aéroport de Lognes - Emerainville en Seine-et-Marne, nuisances subies par de nombreux habitants du Sud de la Seine-Saint-Denis. Cet aéroport, situé aux portes de la ville nouvelle de Marne-la-Vallée, fait partie de la liste des aéroports non classés en catégorie A, B ou C, mais devant être doté d'un plan d'exposition au bruit. Son trafic, très important, est en forte augmentation ces dernières années. Tous les jours de la semaine et le week-end, les habitations sont survolées sans interruption par des avions de tourisme passant à très basse altitude. Les riverains des quartiers de Noisy-le-Grand en Seine-Saint-Denis sont particulièrement touchés par le bruit du passage des avions, et doivent supporter les décollages et atterrissages incessants des quatorze écoles de pilotage situées sur l'aéroport. De plus, la faible altitude des survols inquiète sérieusement les riverains, qui craignent un accident. Enfin, circonstance aggravante, cet aéroport vient d'être ouvert par arrêté interministériel du 4 janvier 1993 au trafic aérien international. Il est donc désormais considéré comme une des premières plaques-formes européennes pour l'aviation de loisirs. Les riverains, pour qui il est pratiquement impossible de sortir dans leur jardin tant le bruit est constant et insupportable, déplorent une aggravation de ces nuisances. Il lui demande quelles mesures il entend entreprendre pour réduire les nuisances causées par l'activité croissante de l'aéroport de Lognes - Emerainville.

*Impôts locaux  
(taxes foncières - assiette - valeur locative - révision)*

109. - 9 juin 1993. - **M. Yves Deniaud** appelle l'attention de **M. le ministre du budget** sur la nécessaire révision des bases de deux impôts locaux, le foncier bâti et le foncier non bâti. Le précédent gouvernement avait entrepris cette révision. Ce travail était très imparfait puisqu'il ne comportait pas de recensement général des immeubles pour le foncier bâti et qu'il conservait la valeur locative découlant des baux ruraux comme assiette du foncier non bâti, alors qu'elle est devenue complètement irréaliste en raison de l'effondrement de la valeur des terres. Toutefois, un important et coûteux travail avait été accompli par l'administration et les commissions locales et départementales. Le précédent gouvernement n'a pas soumis le texte de la révision au Parlement lors de la session d'automne comme il était prévu. Il a même annulé la présentation des simulations qui devait avoir lieu au début de l'année. Il lui demande s'il compte reprendre ce dossier en organisant le recensement général des immeubles, non effectué depuis 1970, pour que nos concitoyens acquittent les impôts locaux qui s'y rapportent sur des bases enfin réelles et justes, et s'il considère, à partir des allègements fort pertinents engagés dans le collectif budgétaire, que l'objectif à terme doit être la suppression pure et simple de la taxe sur le foncier non bâti, si préjudiciable à notre agriculture.

*Papier et carton (Arjo Wiggins -  
usine Sainte-Marie - emploi et activité)*

110. - 9 juin 1993. - **M. Guy Drut** appelle l'attention de **M. le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle** sur le plan de restructuration de l'usine Sainte-Marie du groupe papeterier européen Arjo Wiggins, située à Boissy-le-Châtel en Seine-et-Marne. Après l'annonce du siège londonien d'arrêter la production du papier couché dans cette usine, ce sont, avec les autres sous-traitants, plus de 217 salariés qui sont touchés. La persistance de la crise dans le secteur du papier et la concurrence redoutable des Scandinaves semblent être à l'origine de cette décision. Toutefois, l'expertise économique récemment menée a démontré qu'un projet industriel pouvait être viable à moyen terme, même si le marché de ces produits ne peut actuellement faire l'objet de sérieux développements industriels. Le département de Seine-et-Marne comptant déjà près de 55 000 demandeurs d'emplois, il est de l'intérêt de tous de rechercher des solutions. Aussi, il lui demande de prendre les mesures nécessaires

pour que les 167 suppressions d'emplois prévues par ce plan ne soit pas autant de licenciements et, au contraire, pour favoriser le reclassement. Il lui demande donc, en particulier, d'examiner favorablement la possibilité d'accorder le bénéfice des aides du FNE à la dizaine de salariés de l'usine voisine de Crèvecœur, appartenant au même groupe, ce qui permettrait, en y transférant autant de salariés de Boissy-le-Châtel, de réduire le nombre des licenciements.

*Politique extérieure*

*(République Dominicaine - lycée français - construction)*

111. - 9 juin 1993. - **M. Xavier Dugoin** rappelle à **M. le ministre des affaires étrangères** que le Président de la République de Saint-Domingue, francophile et francophone, a fait don, il y a trois ans, aux parents d'élèves du lycée français de Saint-Domingue, d'un terrain de deux hectares destiné à la réalisation du lycée français. Une première subvention du Gouvernement français a permis d'édifier un mur d'enceinte ; depuis, il n'y a pas eu d'autres travaux. 300 élèves sont actuellement entassés dans les locaux exigus et insalubres, construits provisoirement dans le jardin de la résidence de l'ambassade de France. Un projet de construction pour un lycée pouvant accueillir 400 élèves a été déposé, d'un coût inférieur à 10 millions de francs. L'Association des parents d'élèves, compte tenu de ses ressources propres et de sa capacité d'emprunt, aurait besoin d'une subvention de 5 millions de francs. Cette réalisation est attendue depuis longtemps. La demande d'enseignement de notre langue est particulièrement forte à Saint-Domingue. L'Alliance française compte plus de 3 500 inscrits et la République Dominicaine est un des éléments incontournables pour la coopération régionale dans les caraïbes. Il lui demande s'il serait prêt à étudier ce dossier de subvention pour contribuer au rayonnement de notre système éducatif et, au-delà, de notre culture dans une région du globe où les anglo-saxons conservent une large influence.

*Transports aériens*

*(Liaison Pau-Paris - Retards - Conséquences)*

112. - 9 juin 1993. - **M. Pierre Laguilhon** attire l'attention de **M. le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme** sur les problèmes liés aux fréquents retards de la liaison aérienne quotidienne Pau-Paris au départ de l'aéroport de Pau-Uzein à 7 h 05, retard dus à la saturation des vols passant sur la balise de radio navigation de la région d'Amboise. En effet, sur les seuls vols d'Air Inter, le vol Pau-Orly est précédé de sept vols de différentes provenances. Se trouvant en fin de liste, il cumule dans la tranche horaire de 7 heures à 7 h 30, tous les retards accumulés par les vols qui le précèdent. De surcroît, cet horaire correspond au premier et unique vol du matin en direction de Paris-Orly pour les usagers en provenance du bassin de l'Adour, soit d'un large secteur comprenant Pau, Tarbes et Lourdes. C'est également l'horaire le plus matinal permettant aux passagers de Biarritz de se rendre à Paris grâce à la correspondance de Pau-Uzein. Les usagers de cette ligne sont principalement des chefs d'entreprises appelés à Paris pour des raisons économiques. Or ces retards quasi quotidiens les mettent souvent dans des situations difficiles : retards importants à leurs rendez-vous, impossibilité d'obtenir leur correspondance pour l'étranger. Il souhaiterait qu'il puisse lui indiquer s'il envisage de définir certaines priorités de passage sur la balise de radio navigation d'Amboise permettant à ce vol de ne plus être pénalisé et de lui dire quelles sont, de façon générale, les mesures qu'il envisage de prendre pour permettre d'entrayer ce réel problème, pénalisant pour les usagers de cette ligne.

*Recherche*

*(Observatoire du Pic-du-Midi-perspectives)*

113. - 9 juin 1993. - **M. Jean Glavany** rappelle à **M. le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche** que M. Michel Aubry, directeur de l'INSU, a récemment publié un texte par lequel il annonçait qu'il n'était pas envisagé de poursuivre les activités de recherche à l'observatoire du Pic-du-Midi au-delà de 1998. Ce projet de décision est actuellement soumis à l'approbation des services du ministre. La fermeture d'un site national d'astronomie est une décision extrêmement grave qui relève de son arbitrage et il ne doit pas avaliser cette proposition avant une étude approfondie. Lorsque l'auteur de cette question était secrétaire d'État à l'enseignement technique, il avait, avec ses collègues, MM. Lang et Curien, essayé de définir une méthode. Cette méthode visait à définir et à préciser, dans une véritable concertation avec l'ensemble des partenaires concernés - et ils sont nombreux et déterminés ! - les conditions à remplir pour le

maintien des activités du Pic-du-Midi mais aussi pour le développement d'activités nouvelles, de tourisme culturel et éducatif, de formation scientifique et technologique en liaison avec le pôle universitaire tarbais. Le conseil général des Hautes-Pyrénées a adopté cette idée et demande que le Préfet et le Recteur seraient chargés d'organiser une table ronde pour réunir le financement et le cahier des charges de cette étude. Il faut agir vite pour assurer l'avenir d'un site qui n'est pas seulement un observatoire mais qui est ce que les marins appellent un amers remarquable, un élément constitutif du label pyrénéen.

*Avortement*

*(centres d'IVG - manifestations de commandos anti-IVG - Paris)*

114. - 9 juin 1993. - Deux actions de commandos anti-IVG se sont déroulées au cours des deux derniers mois à Paris, dans le 18<sup>e</sup> arrondissement devant la clinique de la rue Ordener et dans le 9<sup>e</sup> arrondissement devant la clinique Marie-Louise, cité Malesherbes. Les manifestants se sont targués, pour aggraver le personnel de santé et les patientes de ces deux cliniques, d'avoir reçu l'autorisation de la préfecture de police de Paris, ce qui constitue un fait nouveau par rapport aux actions de commandos anti-IVG qui ont eu lieu à Paris depuis 1990 et une violation de la loi sur l'entrave à l'application de la loi sur l'IVG. **Mme Véronique Neiertz** demande à **Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville**, si les autorisations données par l'administration à ces manifestations sont conformes à la position du Gouvernement et, s'il y a contradiction, quelles instructions elle entend donner aux préfetures de police pour éviter que de tels faits ne se renouvellent, quel que soit le département.

*Ministères et secrétariats d'Etat*

*(industrie et P et T : structures administratives - service d'études, de stratégie et de statistiques industrielles - délocalisation - perspectives - Caen)*

115. - 9 juin 1993. - Devant la situation préoccupante du bassin d'emploi caennais touché par la fermeture d'Unimétal et par les suppressions d'effectifs de la SNCF et de RVI, **M. Francis Saint-Ellier** attire l'attention de **M. le ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur** sur le retard pris dans la délocalisation à Caen du service d'études, de stratégie et de statistiques industrielles, avec une centaine d'emplois. Décidée par le CIAT le 29 janvier 1992, cette délocalisation avait été confirmée en novembre 1992 par M. Strauss-Kahn qui s'était engagé à faire réaliser les travaux nécessaires à l'accueil des personnels. Rien n'ayant été effectivement réalisé sur le terrain, il lui demande quel est l'état réel d'avancement de ce dossier.

*Cours d'eau, étangs et lacs*

*(Loire - aménagement - barrages)*

116. - 9 juin 1993. - **M. Jean-Louis Bernard** demande à **M. le ministre de l'environnement** où sont les projets d'ouvrages visant à maintenir l'étiage de la Loire ainsi qu'à lutter contre des crues toujours possibles avec des conséquences dévastatrices pour les populations riveraines et leurs biens. Il souhaite des précisions sur la politique de construction des barrages qui avaient été prévus et qui, pour l'instant, ne sont pas réalisés.

*Lait et produits laitiers*

*(ONILAIT - pouvoir de fixer le montant d'une amende - principe de la légalité des délits et des peines)*

117. - 9 juin 1993. - **M. Xavier de Roux** interroge **M. le ministre de l'agriculture et de la pêche** sur l'article 52 de la loi n° 90-85 du 23 janvier 1990 (en application du règlement n° 1546-88 de la Commission des Communautés Européennes), prévoyant que le directeur de l'ONILAIT détient le pouvoir discrétionnaire de prononcer une amende dont, seul, le montant maximum est fixé par la loi. La fixation du montant de cette amende est donc, en pratique, laissée à la libre appréciation du directeur de l'ONILAIT sans que ce dernier en motive l'évaluation, ni même divulgue les critères d'évaluation utilisés, alors que la survie de l'entreprise concernée est parfois en jeu. Il lui demande s'il n'y a pas un manquement au principe constitutionnel de la légalité des délits et des peines et comment, le cas échéant, il compte remédier à cette situation.

*Transports ferroviaires*

*(SNCF - structures administratives - réforme - conséquences)*

118. - 9 juin 1993. - **M. Jean-Jacques Descamps** attire l'attention de **M. le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme** sur les conséquences néfastes de la réorganisation territoriale de

la SNCF telle qu'elle est envisagée. Le découpage proposé par la direction de la SNCF, qui s'appuie sur les régions administratives, fait une exception pour l'Île-de-France qui est découpée en 5 sous-régions accrochées à d'autres régions de province. Deux de ces 5 grandes interrégions auront leur siège à Paris. Ainsi la direction régionale de Tours risque de perdre au moins 300 emplois au profit de Paris, pour un effectif actuel de 540 personnes. Or, il apparaît possible soit de redécouper tout à fait différemment le territoire, en maintenant à l'Île-de-France son identité propre et en redécoupant 2 à 2 les autres régions, soit de maintenir le découpage prévu en mettant les sièges des interrégions systématiquement en province. Il lui demande si le président de la SNCF ne doit donc pas revoir son plan de réorganisation territoriale dans l'esprit nouveau de la décentralisation, affirmé par le gouvernement.

*Enseignement secondaire  
(baccalauréat - réforme - conséquences)*

1119. - 9 juin 1993. - **M. Jean-Marie Schléret** interroge **M. le ministre de l'éducation nationale** sur les décisions concernant les terminales et l'organisation du baccalauréat qui ont été rendues publiques en début de semaine. Dans l'esprit de beaucoup de familles, la confusion risque, malgré tout, de s'installer avec un amalgame entre

l'ancienne version et la nouvelle. Le ministre compte-t-il former de manière rapide, claire et simple les 420 000 élèves immédiatement concernés et leurs parents ? Maintenant que l'architecture définitive des formations du second cycle général et technologique est connue, quelles garanties le Gouvernement peut-il apporter au sujet de la formation continue des enseignants, sans laquelle la rénovation ne pourra être conduite ?

*Ordures et déchets  
(décharges - implantation - conséquences -  
nappe phréatique - Bas-Rhin)*

1120. - 9 juin 1993. - **M. Germain Gengenwin** appelle l'attention de **M. le ministre de l'environnement** sur le projet d'ouverture d'une décharge de classe 2 à Bergheim. Au cours de l'enquête publique, les communes de Sélestar, Kintzheim et Orschwiller, dont les puits d'eau potable se trouvent en aval de la décharge, ont exprimé les plus vives réserves sur cette opération. Il subsisterait en effet des risques d'infiltration polluante dans la nappe où des communes puisent leur eau. Aussi il lui demande s'il ne lui apparaît pas préférable de réexaminer l'implantation de ce site dans le cadre de la réalisation du plan départemental de gestion des déchets prévu par la loi de juillet 1992.

# ANNEXE AU PROCÈS-VERBAL

## de la 4<sup>e</sup> séance

### du mardi 8 juin 1993

#### SCRUTIN (N° 22)

sur la question préalable opposée par M. Martin Malvy au projet de loi relatif au statut de la Banque de France et à l'activité et au contrôle des établissements de crédit.

Nombre de votants .....	563
Nombre de suffrages exprimés .....	559
Majorité absolue .....	280

Pour l'adoption .....	88
Contre .....	471

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

#### ANALYSE DU SCRUTIN

##### Groupe R.P.R. (258) :

Contre : 246.

Non-votants : 12. - MM. Jean Auclair, Claude Barate, Jean Bardet, Pierre Bédier, Franck Borotra, Jacques Chaban-Delmas, Serge Charles, Alain Marsaud, Jean-Claude Mignon, Etienne Plnté, Mme Suzanne Sauvaigo et M. Philippe Séguin (président de l'Assemblée nationale).

##### Groupe U.D.F. (215) :

Contre : 213.

Non-votants : 2. - Mme Christine Boultn et M. Xavier Pintat.

##### Groupe socialiste (57) :

Pour : 57.

##### Groupe communiste (23) :

Pour : 23.

##### Groupe République et Liberté (23) :

Pour : 8. - MM. Gilbert Baumet, Jean-Louis Borloo, Bernard Charles, Régis Fauchoit, Gérard Saumade, Bernard Tapie, Paul Vergès et Emile Zuccarelli.

Contre : 11.

Abstentions volontaires : 4. - MM. Alfred Müller, Jean-Pierre Soisson, Mme Christiane Taubira-Delaanon et M. Aloyse Warhouver.

##### Non-inscrit (1) :

Contre : 1. - M. Michel Noir.

#### Ont voté pour

##### MM.

Gilbert Annette  
François Assani  
Henri d'Attilio  
Rémy Anché  
Jean-Marc Ayrault  
Jean-Pierre Bailligand  
Claude Bartolone  
Christian Botella  
Jean-Claude Bataux

Gilbert Baumet  
Jean-Claude Beauchaud  
Michel Berson  
Gilbert Bieazy  
Alain Bocquet  
Jean-Claude Bois  
Augustin Bourgeois  
Jean-Louis Borloo  
Jean-Michel  
Bocheron

Didier Beaulard  
Jean-Pierre Braine  
Patrick Braconnier  
Jean-Pierre Brard  
Jacques Brannen  
René Carpentier  
Laurent Cathala  
Bernard Charles  
Jean-Pierre  
Cherrier

Daniel Collard  
Camille Darblères  
Mme Martine David  
Bernard Davoine  
Jean-Pierre  
Defontaine  
Bernard Derosier  
Michel Destot  
Julien Dray  
Pierre Ducoat  
Dominique Duplet  
Jean-Paul Durieux  
Henri Emmanuelli  
Laurent Fabius  
Régis Fauchoit  
Jacques Floch  
Pierre Garmendia  
Kamilo Gata  
Jean-Claude Gaymard  
André Girin  
Jean Glavany  
Michel Grandpierre

Maxime Gremetz  
Jacques Guyard  
Georges Hage  
Guy Hermier  
Jean-Louis Idiart  
Mme Muguette  
Jacquaint  
Frédéric Jallon  
Mme Janine Jambu  
Serge Jaquin  
Charles Josselin  
Jean-Pierre Kuchida  
André Labarrère  
Jack Lang  
Jean-Yves Le Déant  
Jean-Claude Lefort  
Louis Le Penec  
Alain Le Vern  
Martin Malvy  
Georges Marchais  
Marius Mame  
Didier Mathus

Jacques Mellick  
Paul Mercleca  
Louis Mexandeau  
Jean-Pierre Michel  
Didier Migaud  
Ernest Montoussamy  
Mme Véronique  
Nelertz  
Louis Piera  
Paul Quilès  
Alain Rodet  
Mme Ségolène Royal  
Georges Sarre  
Gérard Saumade  
Roger-Gérard  
Schwartzberg  
Henri Siere  
Bernard Tapie  
Jean Tardito  
Paul Vergès  
Emile Zuccarelli.

#### Ont voté contre

##### MM.

Jean-Pierre Abelin  
Jean-André Abrioux  
Bernard Accoyer  
Mme Thérèse Alliaud  
Léon Almé  
Pierre Albertial  
Mme Nicole Amellae  
Jean-Paul Anciaux  
Jean-Marie André  
René André  
André Angot  
Daniel Arata  
Henri-Jean Arnaud  
Jean-Claude Auphe  
Philippe Auberger  
Emmanuel Aubert  
François d'Ancourt  
Raymond-Max Arbert  
Gautier Audinet  
Mme Martine Aurillac  
Pierre Bachelet  
Mme Roselyne  
Bachelet  
Jean-Claude Bahu  
Patrick Balkany  
Gilbert Barbier  
Didier Barilal  
François Baroin  
Raymond Barre  
Jacques Barrot  
André Bascos  
Hubert Basset  
Jean-Pierre Bastiani  
Dominique Baudis  
Jacques Baumel  
Charles Beau  
Jean-Louis Beaumont  
René Beaumont  
Jean Bégaud  
Didier Bégin  
Christian Bergelin

Jean-Louis Bernard  
André Bertol  
Jean-Gilles  
Berthommier  
Jean-Marie Bertrand  
Léon Bertrand  
Jean Besnon  
Raoul Bétéille  
Jérôme Bignon  
Jean-Claude Bircau  
Claude Birraux  
Jacques Blanc  
Michel Blondeau  
Roland Blum  
Gérard Boche  
Jean de Boishue  
Mme Marie-Thérèse  
Boisneau  
Philippe  
Bouaccarrère  
Yves Bonnet  
Yvon Bonnet  
Mme Jeanine  
Bouvolain  
Mme Emmanuelle  
Bouquillon  
Alphonse Bourgasser  
Bruno Bourg-Broc  
Jean Bousquet  
Loïc Bourard  
Michel Bourvard  
Jacques Boyon  
Jean-Guy Branger  
Lucien Brenot  
Philippe Briand  
Jean Briane  
Jacques Briat  
Louis de Broglie  
Jacques Brunser  
Dominique Buzereau  
Christian Cabal

Jean-Pierre Calvel  
François Calvet  
Jean-François Calvo  
Bernard Carayon  
Pierre Carde  
Grégoire Carneiro  
Antoine Carré  
Gilles Carrez  
Michel Cartaud  
Gérard Castagnéra  
Mme Nicole Catala  
Jean-Charles Cavallé  
Jean-Pierre Cave  
Robert Cazale  
Richard Cazeneuve  
Arnaud Cazin  
d'Houinthon  
Charles  
Ceccaud-Raynaud  
René Chabet  
Jean-Yves Chamard  
Edouard Chammougon  
Jean-Paul Charlé  
Jean Christophs  
Jean-Marc Chaitoite  
Philippe Chazet  
Georges Chavanes  
Ernest Chénère  
Gérard Cherpion  
Jacques Chirac  
Paul Chollet  
Jean-François Choisy  
Mme Colette  
Codaconi  
Jean-Pierre Cognat  
Daniel Colla  
Louis Colombani  
Georges Combier  
Thierry Corcillot  
Gérard Cornu

François Corant-Gentille René Couanau Mme Anne-Marie Couderc Raymond Couderc Bernard Coulon Charles de Courson Alain Cousin Bertrand Cousin Yves Coussain Jean-Michel Couve René Couvinihes Charles Cora Jean-Yves Cozau Henri Cug Jacques Cypriès Christian Daniel Alain Danillet Olivier Darrason Olivier Dassault Marc-Philippe Danbrene Gabriel Deblock Bernard Debré Jean-Louis Debré Jean-Claude Decagny Lucien Deganchy Arthur Dehaine Jean-Pierre Delalande Francis Delattre Richard Dell'Agnola Pierre Delmar Jean-Jacques Delmas Jean-Marie Demange Claude Demonceaux Christian Demuynek Jean-François Desain Xavier Desain Yves Desiard Léonce Deprez Jean Desaulis Jean-Jacques Descamps Alain Devaquet Patrick Devdjian Emmanuel Dewees Claude Dhianin Serge Didier Jean Diebold Willy Diméglio Eric Dolige Laurent Dominati Maurice Doussert André Droucourt Guy Druat Jean-Michel Dubernard Eric Daboc Philippe Dubourg Mme Danielle Dufen Xavier Dupoin Christian Dupuy Georges Durand André Durry Charles Ehrmann Jean-Paul Emorine Christian Estrosi Jean-Claude Etienne Jean Falala Hubert Falco Michel Fanget André Fanton Jacques-Michel Faure Pierre Favre Jacques Féron Jean-Michel Ferrand Grazienn Ferrari	Alain Ferry Charles Ferré Gaston Flosse Nicolas Forissier Jean-Pierre Foucher Jean-Michel Fourgous Gaston Franco Marc Frayme Yves Fréville Bernard de Froment Jean-Paul Fachs Claude Gaillard Robert Galley René Galy-Dejean Gilbert Gastier Etienne Garnier René Garrec Daniel Garrigue Pierre Gascher Henri de Gastines Claude Gatignol Jean de Gaulle Hervé Gaymerat Jean Geay Germain Gengenwin Aloys Geoffroy Alain Gest Jean-Marie Geveaux Charles Gheerbrant Michel Ghysel Claude Girard Valéry Giscard d'Estaing Jean-Louis Gossiniff Claude Goussier Michel Godard Jacques Godfrain François-Michel Gounot Georges Gorse Jean Googy Philippe Goujon Christian Gourmelen Mme Marie-Fanny Gourmay Jean Gravier Jean Grenet Gérard Grigoca Hubert Grimaud Alain Griotterry François Groddier Louis Guédon Ambroise Guellec Olivier Guichard Lucien Guichon Mme Evelyne Guilbert François Guillaume Jean-Jacques GUILLET Michel Habib Jean-Yves Haby Gérard Hamel Michel Hamon François d'Harcourt Joël Hart Pierre Hellier Pierre Hériand Pierre Hérisson Patrick Hoguet Mme Françoise Hostalier Philippe Houillon Pierre-Rémy Houssin Mme Elisabeth Hubert Robert Huguenard Michel Huanait Jean-Jacques Hyest Amédée Imbert Michel Ischaumpé	Mme Bernadette Isaac-Sibille Yvon Jacob Denis Jacquat Michel Jacquemin Henry Jean-Baptiste Gérard Jeffray Jean-Jacques Jegou Antoine Joly Didier Julia Jean Juventin Gabriel Kaspareit Aimé Kergueris Christian Kert Jean Kiffer Joseph Klifa Patrick Labaoue Marc Laffleur Jacques Laffleur Pierre Laguilhon Henri Lalanne Jean-Claude Lamant Raymond Lamontagne Edouard Landrain Pierre Lang Philippe Langenieux-Villard Harry Lapp Gérard Larrrat Louis Lauga Thierry Lazaro Bernard Lecocq Pierre Lefebvre Marc Le Fur Philippe Legras Pierre Lelouch Jean-Claude Lemoine Jacques Le Nay Jean-Claude Lenoir Gérard Léonard Jean-Louis Leonard Serge Lepeltier Arnaud Lepage Pierre Lequillier Bernard Leroy Roger Lesats André Lesieur Edouard Levean Alain Levoyer Maunice Ligot Jacques Limozay Jean de Liptowski François Loez Arsène Lux Alain Madalle Claude Malhuret Jean-François Mancel Daniel Mandon Raymond Marcellia Yves Marchand Claude-Gérard Marcus Thierry Mariani Hervé Maritox Alain Marteix Jean Marsaudon Christian Martin Philippe Martin Mme Henriette Martinez Patrice Martini-Lalande Jacques Maudeu-Arus Jean-Louis Masson Philippe Mathot Jean-François Matiel Pierre Mazeaud Michel Mercier Pierre Merill	Denis Merville Georges Mesania Gilbert Meyer Michel Meylan Pierre Micaux Charles Millon Charles Missec Mme Odile Moirai Aymeri de Montesquiou Mme Louise Moreau Jean-Marie Morisset Georges Mothron Alain Moyné-Bressand Bernard Murat Renaud Muselier Jacques Myard Maurice Pérou-Pratichio Jean-Marc Nesme Mme Catherine Nicolas Yves Nicolin Michel Nulr Hervé Novelli Roland Nungesser Patrick Ollier Arthur Paecht Dominique Paillé Mme Françoise de Panafieu Robert Pandraud Mme Monique Papon Pierre Pascallon Pierre Pasqual Michel Pelchat Jacques Pélissard Daniel Penneç Jean-Jacques de Peretti Michel Péricard Pierre-André Périssol Francisque Perrut Pierre Petit Alain Peyrefitte Jean-Pierre Philibert Mme Yann Piat Daniel Picotin Jean-Pierre Pierre-Bloch	André-Maurice Pibouée Serge Polignat Ladislas Posiatowski Bernard Posat Jean-Pierre Post Marcel Porcher Robert Postade Daniel Poslou Alain Poyart Jean-Luc Prél Claude Priangalle Jean Proriot Pierre Quillet Jean-Bernard Raimond Eric Raoult Jean-Luc Reltzer Charles Reret Marc Reyman Georges Richard Henri de Richemont Jean Rigaud Mme Simone Rignault Pierre Riould Yves Ripart Jean Roatta Gilles de Robien Jean-Paul de Rocca Serra François Rochebloine Mme Marie-Josée Roug Marcel Roques Serge Roques Jean Romelot André Rouss José Rossi Mme Monique Rousseau François Rousselet Yves Rousset-Rouard Max Roustan Jean-Marie Roux Xavier de Roux Jean Royer Antoine Rafesacht Francis Saint-Ellier Frédéric de Saint-Sernin Rudy Salles André Santiel Joël Sarlot	Bernard Saugey François Sauvadet Jean-Marie Schleret Bernard Schreiner Jean Seitlinger Bernard Serrou Daniel Soelage Alain Sugueno Frantz Taittinger Guy Teissier Paul-Louis Tenaillon Michel Terrot André Thien Ah Koon Jean-Claude Thomas Jean-Pierre Thomas François Thomas-Richard Jean Tiberi Alfred Trassy-Paillogues Gérard Trémège André Trigano Georges Tron Anicet Turinay Jean Uberschlag Jean Urbanik Léon Vachet Jean Valleix Yves Van Haecke Christian Vanneste François Vannson Philippe Vasseur Jacques Verrier Yves Verwaerde Mme Françoise de Veyrias Gérard Vignoble Philippe de Villiers Jean-Paul Virapoullé Claude Vissec Robert-André Vivien Gérard Voisin Michel Voisin Michel Volbert Roland Vuillaume Jean-Jacques Welber Pierre-André Wiltzer Adrien Zeller.
---	--	---	--	--	--

### Se sont abstenus volontairement

MM. Alfred Muller, Jean-Pierre Soisson, Mme Christiane Taubira-Delannou et M. Aloyse Warhouver.

### N'ont pas pris part au vote

D'une part :

M. Philippe Séguin, président de l'Assemblée nationale.

D'autre part :

MM.

Jean Auclair	Mme Christine Boutin	Jean-Claude Mignou
Claude Barate	Jacques	Xavier Pintat
Jean Bardet	Chaban-Delmas	Etienne Plate
Pierre Bédier	Ser	Mme Suzanne
Franck Borotra	Alai	Sauvigo.

### Mise au point au sujet du présent scrutin

(Sous réserve des dispositions de l'article 63, alinéa 4, du règlement de l'Assemblée nationale)

MM. Jacques Chaban-Delmas, Serge Charles, Alain Marsaud, Xavier Pintat et Etienne Plate ont fait savoir qu'ils avaient voulu voter « contre ».

Prix du numéro : 3,50 F

(Fascicule de un ou plusieurs cahiers pour chaque journée de débats ; celle-ci pouvant comporter une ou plusieurs séances.)